



DIAGNOSTIC DU SECTEUR PRIVÉ

CRÉER DES MARCHÉS EN CÔTE D'IVOIRE

Mobiliser le secteur privé pour appuyer la
transformation économique de la Côte d'Ivoire

Septembre 2020



GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

LA BANQUE MONDIALE
IBRD • IDA

IFC

Société Financière
Internationale

À PROPOS DE LA SFI

La Société Financière Internationale (SFI), membre du Groupe de la Banque mondiale, est la plus importante institution mondiale d'aide au développement dont les activités sont axées sur le secteur privé dans les pays en développement. Créée en 1956, la SFI est contrôlée par les 185 pays qui en sont membres et définissent ensemble sa politique. La SFI a accumulé six décennies d'expérience sur les marchés les plus difficiles du monde. Grâce à sa présence dans plus de 100 pays, un réseau composé de centaines d'institutions financières et environ 2 000 clients du secteur privé, la SFI est particulièrement bien placée pour créer des opportunités là où elles font le plus défaut. La SFI utilise son capital, ses compétences et son influence pour aider le monde à mettre fin à l'extrême pauvreté et à promouvoir une prospérité partagée.

© International Finance Corporation 2020. Tous droits réservés.

2121 Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington, D.C. 20433
www.ifc.org

Dans le cadre de la refonte du Système de comptabilité nationale (SCN), le Ministère ivoirien du Plan et du Développement a annoncé la disponibilité à partir de février 2020 des comptes nationaux révisés de la Côte d'Ivoire pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018 (estimation). Ces nouvelles estimations cherchent à mieux refléter le poids réel de l'économie ivoirienne, y compris l'économie informelle. Il en ressort un accroissement significatif des activités économiques par rapport aux estimations préalables : le PIB est réhaussé à 29,955 milliards FCFA en 2017 et 32,063 milliards FCFA en 2018 (estimation), contre respectivement 22,151 milliards FCFA et 23,900 milliards FCFA précédemment. Plusieurs ratios économiques et financiers ivoiriens évoluent favorablement : (i) pour ce qui est des équilibres budgétaires, avec un déficit budgétaire et un taux d'endettement public réduits (dette publique/PIB), (ii) pour ce qui est des comptes extérieurs, avec un déficit réduit du compte courant et de la balance commerciale, (iii) pour ce qui est de certains ratios économiques, tels que le PIB par tête (rehaussé) ou de la part du secteur tertiaire dans l'économie. D'autres ratios économiques, tels que l'intensité en IDE (IDE/PIB) et les taux de recouvrement fiscal (recettes fiscales/PIB), sont plus faibles que précédemment.

The material in this work is copyrighted. Copying and/or transmitting portions or all of this work without permission may be a violation of applicable law. IFC does not guarantee the accuracy, reliability or completeness of the content included in this work, or for the conclusions or judgments described herein, and accepts no responsibility or liability for any omissions or errors (including, without limitation, typographical errors and technical errors) in the content whatsoever or for reliance thereon.

The findings, interpretations, views, and conclusions expressed herein are those of the authors and do not necessarily reflect the views of the Executive Directors of the International Finance Corporation or of the International Bank for Reconstruction and Development (the World Bank) or the governments they represent.

This publication uses U.S. spelling. All mentions of dollars refer to U.S. dollars, unless otherwise indicated.

Photos: Cover and inside page, Dasan Bobo/The World Bank.

REMERCIEMENTS

Le Diagnostic du Secteur Privé en Côte d'Ivoire a été préparé par une équipe dirigée par Jean-Michel Marchat (Économiste en chef, co-CEP, GFCAW, Banque mondiale), Volker Treichel (Économiste principal, CEP, CCECE, SFI) et Mahamoud Magassouba (Spécialiste principal du secteur privé, co-CEP, EAIF2, Banque mondiale). Il a bénéficié des contributions de Sabri Draia (Économiste pays, CCECE, SFI), Gautam Mehta (Analyste, CCECE, SFI), Masud Z. Cader (Responsable de portefeuille, CCECE, SFI), Tania Mohd Nor (Analyste, CCECE, SFI), Pierre A. Pozzo di Borgo (Directeur industrie, CN3SI, SFI), Olivier Hartmann (Spécialiste principal du secteur privé, ETIRI, Banque mondiale), Anne-Cécile Souhaid (Spécialiste principale transport, IAFT3, Banque mondiale), Corinne Riquet (Consultante, EFICG, Banque mondiale), Maria Eileen Pagura (Spécialiste principale du secteur financier, EA2FI, Banque mondiale), Meritxell Martinez (Chargée d'opérations, CF3A6, Banque mondiale), Mehdi Cherkaoui (Responsable des placements, CF3S6, SFI), Sonia Iacovella (Spécialiste principale du secteur financier, EFNLT, Banque mondiale), Mehdi Benyagoub (Spécialiste du secteur privé, EA2F1, Banque mondiale), Yasser Charafi (Responsable des placements, CNGDR, SFI), Charles Doukouré (Consultant) et Nathanael Dakpa Zabe (Consultant).

L'équipe remercie Mona Haddad, Aliou Maiga, Coralie Gevers, Pierre Laporte, Lars Moller, Dahlia Khalifa et Olivier Buyoya pour les conseils prodigués lors de la préparation de ce rapport.

Cette étude répond à une demande du Gouvernement ivoirien et alimentera les réflexions en cours visant à définir la stratégie de développement à l'horizon 2030 pour la Côte d'Ivoire.



TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	I
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	VII
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	IX
1. INTRODUCTION	1
2. CONTEXTE PAYS	3
3. ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR PRIVÉ IVOIRIEN	18
4. OPPORTUNITÉS ET CONTRAINTES	22
4.1 Considérations méthodologiques	22
4.2 Agriculture, agro-alimentaire et industries connexes	25
4.2.1 Agriculture et agro-alimentaire	25
4.2.2 Secteur manufacturier	36
4.3 Contraintes principales - Comparaison avec des « pays pairs »	41
5. CINQ CONTRAINTES TRANSVERSALES AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ	44
5.1 L'environnement des affaires	47
5.2 Accès au financement	54
5.3 Transport et logistique	62
5.4 Connectivité numérique	69
5.5 Compétences professionnelles	74
6. ANNEXES	82
6.1 Secteur de la santé	82
6.2 Secteur du tourisme	86
BIBLIOGRAPHIE	89
RÉFÉRENCES	92

GRAPHIQUES

2.1	Taux de croissance moyen du PIB réel, 2012-2018	3
2.2	PIB par habitant	3
2.3	Facteurs de croissance	5
2.4	Contribution à la croissance du PIB réel, 1997-2017, côté demande	5
2.5	Contribution à la croissance du PIB réel, 1997-2017, côté offre	5
2.6	Cultures agricoles destinées à l'exportation	8
2.7	Concentration de la production agricole, 2017	8
2.8	Principaux aspects positifs de la croissance économique ivoirienne	10
2.9	Malgré une forte croissance, les résultats sont encore mitigés	11
2.10	IDE par secteur, 2014-2016	14
2.11	Concentration des exportations, 2017	15
2.12	Composition des exportations, 2017	15
2.13	Paiement des intérêts de la dette, 2017-15	16
3.1	Valeur ajoutée manufacturière, moyenne 2008-2017	19
3.2	Répartition des entreprises formelles, 2016	20
3.3	Composition du CA des 20 premières entreprises formelles, 2016	20
3.4	Concurrence axée sur le marché	20
3.5	Politique anti-monopole	21
4.1	Cadre d'identification des opportunités	22
4.2	Opportunités de diversification des matières premières vers l'industrie manufacturière	24
4.3	Disponibilité en eau douce, 2017	26
4.4	Prix de l'énergie, 2018	26
4.5	Parts de marché à l'exportation des noix de cajou brutes	29
4.6	Principaux freins à la compétitivité de la chaîne de valeur de la noix de cajou	30
4.7	Production de coton	31
4.8	Parts de marché à l'exportation du coton brut	31
4.9	Parts de marché à l'exportation du caoutchouc naturel	32
4.10	Rendements des principaux producteurs de caoutchouc 2017	32
4.11	Parts de marché à l'exportation de l'huile de palme brute	32
4.12	Parts de marché à l'exportation des fruits et des noix	33
4.13	Parts de marché à l'exportation de la mangue	34
4.14	Parts de marché à l'exportation de l'ananas	35
4.15	Parts de marché à l'exportation de la banane	35
4.16	Valeur ajoutée par secteur étendu en Côte d'Ivoire	37

4.17	Valeur ajoutée du secteur manufacturier dans certains pays	37
4.18	Exportations ivoiriennes de produits manufacturés, moyenne 2010-2017	38
4.19	Exportations ivoiriennes de marchandises, 2006-2017	38
4.20	Valeur ajoutée du secteur manufacturier par groupe d'industries, 2017	38
4.21	Intensité des exportations par groupe d'industries, 2017	38
4.22	Structures de marché du secteur manufacturier, Afrique et pays comparables	39
4.23	Droits de douane appliqués à tous les biens	40
4.24	Droits de douane appliqués dans certains pays africains	40
5.1	Évaluation de la concurrence par rapport au PIB réel, 2015	48
5.2	Services publics et corruption	52
5.3	Politique anti-trust et politique de la concurrence	52
5.4	Actifs des banques de dépôt, 2016	54
5.5	Entreprises citant l'accès au financement comme une contrainte majeure	54
5.6	Crédit au secteur privé, 2017	55
5.7	Crédit bancaire par secteur, 2017	55
5.8	Dépôts dans le système financier, moyenne 2014-2016	56
5.9	Obstacles à la détention d'un compte bancaire	56
5.10	Agences bancaires et guichets automatiques, 2016	57
5.11	Inclusion financière, 2016	57
5.12	Comptes d'argent mobile et paiements numériques, 2017	59
5.13	Coût du transport de conteneurs	63
5.14	Indice de performance de la logistique, 2017	63
5.15	Temps nécessaire à l'exportation	64
5.16	Coût de l'exportation par conteneurs	64
5.17	Abonnés uniques à l'Internet mobile, 2018	70
5.18	Abonnés uniques au haut débit fixe, 2018	70
5.19	Coût des services de téléphonie mobile, 2017	73
5.20	Vitesses de téléchargement mobiles	73
5.21	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire et supérieur	75
5.22	Scolarisation dans des établissements privés	77
6.1	Dépenses publiques générales pour la santé, 2017	83
6.2	Dépenses publiques générales pour la santé par habitant, 2016	83
6.3	Dépenses de santé privées, 2016	84

ENCADRÉS

2.1	Choix des pays de comparaison	4
4.1	Production de chocolat	27
4.2	Compétitivité des produits manufacturés	28
4.3	ATOU/Ivorio : une entreprise prospère dans la transformation de fruits et légumes	35
5.1	Comment cinq défis transversaux entravent-ils le développement des secteurs agricole, agro-alimentaire et manufacturier ?	45
5.2	Zones industrielles et « pôles de croissance	50
5.3	Conséquences d'une logistique inefficace : le cas de la mangue	64
5.4	Kobo360, une solution de plateforme e-logistique longue distance	68
6.1	Sublime Côte d'Ivoire 2018-2025	86

TABLEAUX

2.1	Production de cultures destinées à l'exportation, 2011-2017	7
2.2	Principaux indicateurs budgétaires	16
3.1	Composition du secteur secondaire, 2016	19
4.1	Synthèse des résultats	24
4.2	Exportations de produits agricoles et agroalimentaires	42

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ACR	Avantage comparatif révélé
AGEDI	Agence de gestion et de développement des infrastructures industrielles
AID	Association internationale de développement (Groupe de la Banque mondiale)
ARTCI	Autorité de régulation des télécommunications de Côte d'Ivoire
ASS	Afrique subsaharienne
BCEAO	Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CA	Chiffre d'affaires
CEDEAO	Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest
CIMA	Conférence interafricaine des marchés d'assurances
CIPRES	Conférence interafricaine de la prévoyance sociale
CREPMF	Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers
DSP	Diagnostic du Secteur Privé
EP	Entreprise publique
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
FAO	Food and Agriculture Organization
FCFA	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FMI	Fonds Monétaire International
GBM	Groupe de la Banque mondiale
GWh	Gigawatt-heure
GSMA	Global System for Mobile Communications Association
IDE	Investissement direct étranger
INS	Institut national de la statistique
KYC	Know Your Customer (Obligation de « connaître son client »)
NCB	Noix de cajou brute
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
OPD	Opération à l'appui des politiques de développement
PAA	Port Autonome d'Abidjan
PAMOSET	Projet de modernisation du secteur des transports et de facilitation du commerce sur le corridor Abidjan-Ouagadougou
PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN)
PME	Petites et moyennes entreprises
PND	Plan national de développement
PPA	Parité de pouvoir d'achat

PPP	Partenariat Public-Privé
PRII	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure
SFI	Société Financière Internationale (Groupe de la Banque mondiale)
STIM	Science, technologie, ingénierie et mathématiques
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement International
USD	Dollars EU
ZLECA	Zone de Libre-Échange Continentale Africaine

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Après une longue période de troubles civils culminant en 2011, la Côte d'Ivoire a connu une phase de croissance économique exceptionnelle. De 2012 à 2018, la croissance du PIB s'est établie en moyenne à 8 %, soit un taux supérieur à la quasi-totalité des pays comparateurs. Fait crucial : près de la moitié de la croissance s'explique par une productivité plus élevée – une première depuis les années 1980, lorsque la Côte d'Ivoire se classait parmi les pays africains les plus performants avec une industrie manufacturière en plein essor et de solides indicateurs de développement humain, notamment dans le domaine de l'éducation.

Néanmoins, la crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19, survenue en Côte d'Ivoire en mars 2020, est venue ajouter un défi supplémentaire au développement économique et social du pays – et alors que la forte croissance économique commençait tout juste à porter ses fruits en termes de réduction de la pauvreté. Outre ses effets sanitaires immédiats dont on souhaite qu'ils soient les plus faibles possibles grâce à la réaction rapide des autorités, cette épidémie peut avoir un effet important sur l'économie ivoirienne, le budget de l'Etat mais aussi le secteur privé.¹ S'il est encore trop tôt pour analyser l'impact de cette épidémie, il sera d'autant plus important pour la Côte d'Ivoire, à l'issue de cette crise, de déployer des moyens innovants afin de relancer la croissance, (re)créer des emplois et donner de l'espoir à sa population.

L'un des axes à suivre devra être le renforcement du rôle du secteur privé dans l'économie et le développement d'opportunités d'investissement qui généreront la croissance et l'emploi nécessaires. Le Diagnostic du Secteur Privé (DSP) en Côte d'Ivoire s'intéresse donc à la manière dont les autorités ivoiriennes peuvent identifier, prioriser et mettre en place les réformes nécessaires à la sortie de crise, tenant compte de l'évolution du paysage économique mondial et des nouvelles opportunités qu'offrent la réorganisation des chaînes de valeurs et la transformation digitale.

CONTEXTE DU PAYS

Cinq éléments positifs ont caractérisé la forte croissance ivoirienne enregistrée depuis 2012:

- i. **L'accélération des investissements publics, qui a contribué à réduire les déficits d'infrastructures.** La concrétisation de partenariats public-privé (PPP) fructueux rendue possible grâce à un cadre réglementaire favorable, a permis de renforcer les infrastructures énergétiques et de transports du pays.
- ii. **La forte croissance de la production agricole et la diversification naissante des exportations agricoles** (fruits et noix de cajou, caoutchouc), résultat d'une politique volontariste et de mesures audacieuses pour améliorer les mécanismes de fixation des prix afin d'allouer une plus grande partie des recettes aux producteurs. L'agriculture, qui représente environ 23 % du PIB ivoirien et emploie près de 45 % de la population active (73 % en zone rurale), contribue à près des deux tiers des exportations du pays. Concernant le revenu minimum garanti aux producteurs, les agriculteurs bénéficient depuis 2013 d'une meilleure rétribution pour leur labeur grâce à la décision de leur garantir au moins 60 % des prix des produits de base sur les marchés internationaux.²

- iii. **L'augmentation des investissements directs étrangers (IDE)** résulte de l'amélioration progressive de l'environnement des affaires, comme l'atteste les progrès réalisés dans le classement « Doing Business » de la Banque mondiale.
- iv. **L'amélioration continue de l'accès aux services numériques.** L'écosystème des technologies de l'information et de la communication (TIC) s'est considérablement amélioré en Côte d'Ivoire, comme en témoigne l'ascension du pays dans le classement pertinent du Forum économique mondial.
- v. **L'amélioration de l'accès à l'électricité à un prix relativement bas** – parmi les plus bas en Afrique de l'Ouest. Bénéficiant de centrales électriques à gaz et de capacités hydroélectriques à moindre coût, la Côte d'Ivoire a quasiment achevé l'électrification des zones urbaines et atteint en 2016 un taux d'électrification général du pays remarquable de 92 %, avec une baisse des coûts de raccordement. Il est par ailleurs prévu que tous les villages de plus de 500 habitants soient raccordés à l'électricité d'ici la fin 2020 ; le taux de couverture, qui était de 33 % en 2011, a été porté à 69 % en 2019. Ainsi, le nombre d'abonnés à l'électricité est passé de 1 à 2,4 millions de 2011 à 2019.

La pauvreté en Côte d'Ivoire est en diminution constante depuis 2012. Le taux de pauvreté, en augmentation depuis plus de trois décennies (de 10 % de la population en 1985 à 48,9 % en 2008 selon les enquêtes auprès des ménages), atteignait 55,4 % de la population en 2011, après une décennie de conflits civils et politiques. Dans un contexte de rattrapage économique et d'avancée des réformes, la pauvreté a depuis fortement diminué, passant à 44,4 % de la population en 2015, et 39,5 % en 2018.³

Néanmoins la richesse générée ces dernières années est en grande partie concentrée à Abidjan : les inégalités territoriales, en particulier les taux de pauvreté plus élevés dans les régions Nord et Centre du pays, demeurent une préoccupation majeure. Par ailleurs, les résultats en matière de développement humain ne sont pas pleinement à la mesure de la forte croissance du PIB: dans les domaines de l'éducation et de la santé, la Côte d'Ivoire accuse un certain retard par rapport aux moyennes de sa région et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Malgré des dépenses publiques considérables en matière d'éducation, les résultats en termes de scolarisation et d'acquisition de compétences restent en deçà des attentes.⁴ Le Programme Social du Gouvernement (PSGouv) 2019-2020 lancé par les autorités vise précisément à accélérer le rythme de réduction de la pauvreté et à rendre la croissance économique plus inclusive, à travers des actions sociales ciblant les populations vulnérables et mettant l'accent notamment sur la santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable et à l'électricité ainsi que les infrastructures de base.

Les exportations ivoiriennes restent dominées par les matières premières. En 2018, les cinq principaux produits d'exportation (cacao, caoutchouc, noix de cajou, or et pétrole brut) représentaient 75 % des recettes d'exportations du pays. La part des matières premières dans les exportations ivoiriennes (81 % en moyenne sur la période 2015-2018) est l'une des plus élevées par rapport à ses pays « pairs » structurels, et bien plus élevée que celle des pays de comparaison comme le Vietnam ou le Maroc. De plus, contrairement au Vietnam, la part des produits manufacturés dans le panier des exportations ivoirien est restée constante autour de 15-20 % au cours des deux dernières décennies. La forte concentration de matières premières dans le panier des exportations ivoirien rend ce dernier vulnérable aux risques climatiques et aux fluctuations des prix des produits de base.

La forte croissance économique de la Côte d'Ivoire s'est accompagnée d'une stabilité macroéconomique, et l'économie ivoirienne a démontré sa résilience face aux chocs extérieurs et intérieurs. Sur la base des nouveaux comptes nationaux publiés en 2020, avec un déficit budgétaire de 2,3 % du PIB en 2019 (inférieur à la norme de l'UEMOA de 3 % du PIB), le poids de la dette publique ivoirienne en pourcentage du PIB atteindrait 37,8 %, la dette extérieure représentant 60 % de la dette totale. Si le paiement des intérêts de la dette (en tant que part des recettes totales) reste relativement élevé, à 10 %, l'analyse de la soutenabilité de la dette publique, conduite conjointement par le FMI et la Banque mondiale, conclut à un risque de surendettement « modéré » de la Côte d'Ivoire.

ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR PRIVÉ

Le secteur privé ivoirien est caractérisé à la fois par un important secteur informel et un nombre relativement élevé de grandes entreprises. Le secteur informel représente 80 à 90 % de l'emploi total, un chiffre comparable aux autres pays d'Afrique de l'Ouest. Toutefois, la Côte d'Ivoire est l'un des pays ouest-africains disposant d'entreprises manufacturières de taille. Les 20 premières entreprises du secteur agro-alimentaire formel représentent, par exemple, 98 % du chiffre d'affaires du secteur, signe d'un marché relativement concurrentiel.

Il est important de noter que les niveaux d'investissements privés et d'IDE restent inférieurs à ceux des pays d'Afrique subsaharienne et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, même si la mobilisation de l'investissement privé s'accélère, en particulier dans le secteur agro-alimentaire. La part des IDE dans le PIB ivoirien était en moyenne de 1,4 % sur la période 2015-2018, alors qu'elle atteignait des niveaux beaucoup plus élevés dans les pays de comparaison comme le Vietnam (6 % du PIB) et le Maroc (2,8 % du PIB). Les IDE sont principalement concentrés dans les secteurs des télécommunications, de l'agro-alimentaire et des industries extractives (hydrocarbures).

Avec des marges de manœuvre budgétaires insuffisantes pour éradiquer la pauvreté et atteindre les objectifs de développement du pays, il est nécessaire de mieux exploiter les opportunités pour le secteur privé dans les domaines où la Côte d'Ivoire a un avantage comparatif. Le défi majeur pour la Côte d'Ivoire est de créer des emplois de qualité pour sa population croissante de jeunes et de réduire les inégalités territoriales. Alors que le taux de chômage calculé selon les normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) est inférieur à 7 % de la population active, il est deux fois plus élevé chez les jeunes diplômés, en milieu urbain, alors que les situations de sous-emploi restent fréquentes.⁵

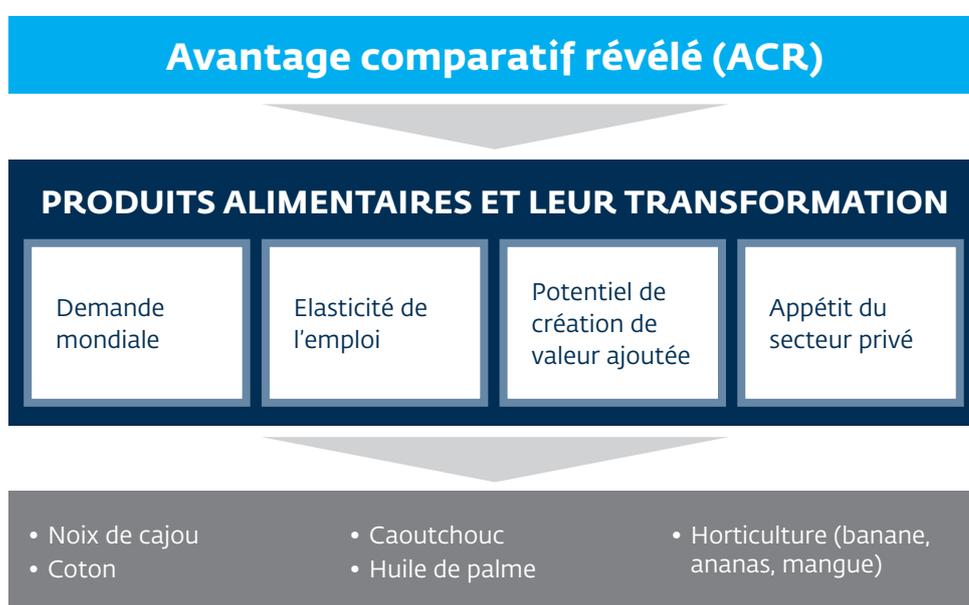
Le Diagnostic du Secteur Privé en Côte d'Ivoire examine les possibilités pour le secteur privé de contribuer plus substantiellement aux objectifs de développement du pays. À cet égard, le DSP vise à identifier : (a) les possibilités d'accroître les investissements du secteur privé au cours des cinq prochaines années dans les secteurs pouvant avoir un impact significatif sur le développement ; (b) les obstacles et les risques transversaux et sectoriels à la réalisation de cette croissance ; et (c) les mesures nécessaires pour éliminer ces contraintes et concrétiser ces possibilités.

POSSIBILITÉS DE CROISSANCE DU SECTEUR PRIVÉ

Pour identifier les secteurs à fort potentiel de croissance, porteurs de diversification et de création de valeur, le Diagnostic du secteur privé ivoirien a utilisé cinq critères : (a) l'avantage comparatif révélé (ACR) ; (b) l'évolution de la demande mondiale ; (c) l'élasticité de l'emploi dans le(s) dit(s) secteur(s) ; (d) les perspectives de valeur ajoutée au niveau national, par exemple par la diversification dans des secteurs manufacturiers connexes ; et (e) l'expérience et l'intérêt du secteur privé.

Sur la base de ces critères (Graphique ES.1), l'agriculture, l'agro-transformation et le secteur manufacturier ont été identifiés comme des secteurs à fort potentiel de croissance. Face à la déforestation croissante et aux changements climatiques, il est impératif que la Côte d'Ivoire diversifie sa production agricole au-delà du cacao, et s'oriente vers une transformation agro-alimentaire et une production industrielle connexe à plus fortes valeurs ajoutées. La transformation locale des matières premières est, par ailleurs, un puissant facteur de réduction des coûts de transport vers les grands marchés européens et américains, créant des chaînes de valeur plus courtes et plus durables qui répondent à la demande croissante de traçabilité des produits, des agriculteurs aux consommateurs finaux. De plus, les secteurs du tourisme et de la santé, qui ont un potentiel significatif en termes de croissance et de création d'emplois, sont confrontés à des défis spécifiques qui font l'objet d'une évaluation séparée en Annexe.

GRAPHIQUE ES.1 MÉTHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES SECTEURS PRÉSENTANT DE FORTES OPPORTUNITÉS



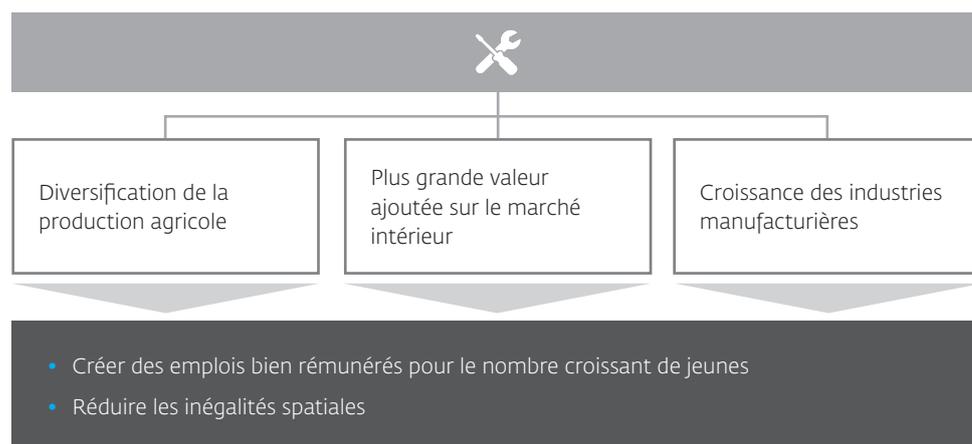
Les secteurs prioritaires pour la diversification économique et la création de valeur ajoutée au niveau national pourraient être la noix de cajou, le coton, l'horticulture, le caoutchouc et l'huile de palme. Les dotations en ressources naturelles de la Côte d'Ivoire – précipitations abondantes et disponibilité d'eau douce et de terres hautement arables – et les infrastructures existantes sont de nature à favoriser une grande variété de cultures. La part des exportations ivoiriennes au niveau mondial pour les cultures prioritaires, telles que la noix de cajou et l'horticulture, a augmenté ces dernières années, suggérant que le pays dispose d'un avantage comparatif. Les perspectives de la demande pour ces produits sont favorables car l'augmentation des revenus dans les pays en développement, y compris dans la sous-région, modifie les modes de consommation. Ces produits ont un potentiel important pour servir de base à la diversification vers des produits dérivés associés. L'égrenage et la transformation de la noix de cajou et du caoutchouc constituent des activités à forte intensité d'emploi – y compris pour les femmes, par exemple dans la transformation de la noix de cajou et du coton – qui contribueraient également, à réduire les disparités entre le Nord et le Sud ainsi que les inégalités de genre.

Par ailleurs, la réduction des barrières tarifaires et non-tarifaires introduite dans le cadre du nouvel Accord de libre-échange continental africain offre de nouvelles opportunités de croissance pour les industries manufacturières du caoutchouc, des cosmétiques et des matières plastiques. Le secteur manufacturier ivoirien, dominé par des industries à faible technologie, n'a pas pleinement bénéficié de l'ouverture des marchés régionaux et mondiaux. Une fois mise en œuvre, la nouvelle zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) ne stimulerait pas seulement les échanges intra-africains d'un montant estimé à 70 milliards de dollars EU d'ici 2040⁶, mais fournirait également à la Côte d'Ivoire un meilleur accès aux grands marchés de consommation existants en Afrique du Sud, en Éthiopie, au Kenya et en Angola. Pour tirer pleinement parti de la libéralisation des échanges, la Côte d'Ivoire devra d'abord relever les cinq défis transversaux identifiés.

CONTRAINTES TRANSVERSALES AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

Cinq contraintes transversales (ou « déficits ») ont été identifiées en comparant l'environnement des affaires ivoirien avec celui de pays de comparaison, tels que le Vietnam et le Maroc : (a) l'environnement des affaires ; (b) un déficit d'accès au financement ; (c) un déficit en matière de transports et de logistique ; (d) un déficit de connectivité numérique ; et (e) un déficit de compétences professionnelles. Le Graphique ES.2 montre de quelle manière ces contraintes identifiées affectent la performance des secteurs prioritaires sélectionnés.

GRAPHIQUE ES.2 CONTRAINTES TRANSVERSALES AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ EN CÔTE D'IVOIRE



Sur un horizon de cinq ans, il sera essentiel pour la Côte d'Ivoire de s'attaquer en priorité à ces goulets d'étranglement si elle veut exploiter pleinement son secteur privé et l'orienter vers de meilleurs résultats de développement.

L'environnement des affaires

L'économie de la Côte d'Ivoire est caractérisée par des niveaux élevés d'informalité et un degré limité de concurrence dans plusieurs secteurs. La formalisation des entreprises est un défi en raison de la lourdeur des procédures d'octroi de licences d'exploitation, de mise en conformité fiscale, ainsi que des quatre autres déficits décrits ci-dessous : les grandes entreprises ont davantage de possibilités de surmonter les insuffisances en matière d'accès au financement, aux transports et à la logistique, aux services numériques et à une main-d'œuvre qualifiée. Plus précisément, l'impôt synthétique, conçu pour améliorer la conformité fiscale des petites entreprises et/ou entreprises informelles, peut inciter celles-ci à rester petites et informelles⁷. Concernant la politique de la concurrence, bien que la mise en œuvre de la loi sur la concurrence se soit améliorée, la concurrence axée sur le marché est restreinte dans plusieurs secteurs, notamment dans l'immobilier et l'importation de produits raffinés. Cela contribue à une augmentation des prix par rapport à un équilibre concurrentiel et crée des barrières à l'entrée sur le marché pour les nouvelles entreprises.

Si des progrès notables ont été réalisés en matière de gestion et de gouvernance des entreprises publiques, leur prédominance dans quelques secteurs de l'économie ivoirienne freine la concurrence. Le gouvernement ivoirien détient toujours une part du capital de nombreuses entreprises, notamment la raffinerie, SIR (49 %) ; la société de transport public (60 %) ; la télévision nationale, RTI (98 %) ; la loterie nationale (80 %) ; la compagnie aérienne nationale, Air Côte d'Ivoire (58 %) ; ainsi que l'Agence de gestion foncière, AGEF (35 %) – bien que selon les textes en vigueur, il n'existe aucun traitement préférentiel offert aux entreprises d'État censées concurrencer les sociétés privées dans les mêmes conditions.

Par ailleurs, malgré les progrès significatifs accomplis dans l'amélioration de l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire, des faiblesses persistent en ce qui concerne la réglementation des affaires et l'incidence de la corruption.⁸ Selon l'Enquête auprès des entreprises réalisée en 2016, 86 % des entreprises, notamment dans les secteurs des transports, du commerce et du tourisme, se plaignent des inspections excessives de certains organismes gouvernementaux - dont l'efficacité et la justification sont parfois considérées comme douteuses. Le niveau de corruption perçue ainsi qu'un cadre juridique et institutionnel qui doit continuer à être renforcé peuvent dissuader les investisseurs privés et contribuent à encourager les activités informelles. Enfin, la tenue des élections présidentielles en octobre 2020 et les appréhensions liées à la future orientation politique et économique du pays créent un climat d'attente de la part des investisseurs.

Accès au financement

Bien que la Côte d'Ivoire possède l'un des secteurs financiers les plus développés de la CEDEAO, le crédit bancaire reste fortement concentré et reste hors d'atteinte pour de nombreuses PME ivoiriennes, notamment agricoles. Le déficit de financement des PME ivoiriennes a été estimé à 2,4 milliards de dollars EU en 2017⁹. Le crédit disponible est souvent assorti de taux d'intérêt supérieurs au taux moyen de retour sur investissement et nécessite des garanties importantes souvent prohibitives pour la plupart des agriculteurs et des PME. Une raison importante de la faible extension du crédit s'explique par le fait que les banques commerciales peuvent facilement être rentables en investissant dans des obligations d'État à forte rentabilité.

L'accès au crédit est particulièrement limité pour le secteur agricole. Les banques privées sont réticentes à accorder des prêts aux petits exploitants ruraux car ils sont jugés trop risqués en raison de faibles niveaux de capitalisation, de l'instabilité des flux de revenus, de l'absence d'historiques de crédit formels, de la difficulté à évaluer leur capacité de remboursement, de l'absence de garanties telles que des titres fonciers, de l'influence de facteurs exogènes tels que les conditions météorologiques et enfin des moyens juridiques limités pour faire respecter les contrats.¹⁰

Les principaux obstacles au développement du secteur financier ivoirien sont les suivants : i) une faible mobilisation des dépôts ; ii) une faible inclusion financière ; iii) une faiblesse de l'infrastructure d'information sur le crédit ; iv) le besoin d'approfondir les marchés des capitaux ; et v) une disponibilité limitée des services financiers numériques.¹¹

Transport et logistique

Dotée d'un secteur des transports relativement développé, la Côte d'Ivoire a pour objectif de devenir une plaque tournante du transport et des échanges pour l'Afrique de l'Ouest. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement et le secteur privé ont investi plus de deux milliards de dollars EU pour moderniser/réhabiliter les infrastructures de transport après plus d'une décennie de sous-investissement causé par la crise politique prolongée. La Côte d'Ivoire a également été l'un des premiers pays d'Afrique de l'Ouest à utiliser efficacement les PPP dans le secteur du transport avec la concession d'infrastructures ferroviaires, aéroportuaires et de ponts. L'infrastructure de transport ivoirienne est particulièrement importante pour les pays enclavés voisins, tels que le Mali et le Burkina Faso, qui y acheminent leurs importations et exportations —et le corridor côtier Abidjan-Lagos de près de 1000 km qui relie certaines des villes les plus dynamiques d'Afrique sur le plan économique (Lagos, Accra et Abidjan).

Les principales contraintes à une plus forte participation du secteur privé dans le secteur des transports sont, notamment : i) le besoin d'améliorer les capacités opérationnelles au niveau du Port Autonome d'Abidjan (PAA) ainsi que l'entretien du réseau routier national ; ii) un équilibre sous-optimal du marché du transport routier qui a entraîné des coûts de transport élevés et des barrages routiers. En outre, bien que la Côte d'Ivoire ait mené à bien des projets d'infrastructure de transport par le biais de d'accords de PPP/concessions, le cadre réglementaire des PPP nécessiterait d'être affiné.

Connectivité numérique

La connectivité numérique en Côte d'Ivoire est inégale territorialement et relativement coûteuse. Alors que les indicateurs suggèrent une amélioration des conditions pour le secteur des TIC, qui n'a cessé de croître au cours des dernières années pour contribuer à hauteur de 8 % du PIB en 2017 (contre 3,3 % du PIB au Sénégal), la croissance de la connectivité numérique en Côte d'Ivoire a surtout bénéficié à la population urbaine aisée et instruite. L'accès à la connectivité numérique est entravé par la couverture limitée des systèmes d'identification nationaux. En Côte d'Ivoire, en 2018, seulement 59 % de la population (de plus de cinq ans) disposait d'un identifiant, or les certificats de naissance sont une condition préalable annuelle à la scolarisation.

Les principaux obstacles à une plus grande activité du secteur privé dans le secteur de l'économie numérique sont les coûts élevés des services numériques en raison de la faible concurrence, de la faiblesse et de l'inégalité territoriale de l'infrastructure de connectivité numérique et les faibles niveaux de littératie numérique.

Compétences professionnelles

Malgré les améliorations apportées, le système éducatif n'est pas suffisamment équipé pour préparer au travail les jeunes actuellement scolarisés ou déscolarisés. Au-delà des compétences de base, les jeunes n'ont souvent pas les compétences spécifiques (générales et techniques) nécessaires pour être plus productifs sur le marché du travail, y compris en tant que travailleurs indépendants. L'Université et l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (EFTP) sont le maillon faible du système éducatif ivoirien. Si l'accès demeure un problème, le nombre de diplômés du secondaire devant tripler d'ici 2030, la qualité et la pertinence des programmes d'enseignement constituent des défis encore plus importants. Les diplômés de l'enseignement supérieur ont beaucoup de difficultés à trouver un emploi, les employeurs s'interrogeant sur la qualité des programmes universitaires, notamment les Brevets de Technicien Supérieur (BTS), un programme professionnel de deux ans.

Les principaux obstacles à la participation du secteur privé dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle sont le besoin d'affiner la vision stratégique sur la manière de collaborer avec le secteur privé dans la fourniture de services d'éducation et de formation; les difficultés des établissements d'enseignement privés à exercer ; des programmes de subvention qui ne favorisent pas la responsabilisation, entraînent des résultats d'apprentissage sous-optimaux; un manque d'enseignants qualifiés et un mauvais accès au financement.

TABLEAU ES.1 RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

Le tableau ci-dessous résume les contraintes transversales et les interventions prioritaires recommandées.

OPPORTUNITÉS	CONTRAINTES	INTERVENTIONS PRIORITAIRES	HORIZON TEMPOREL
ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES			
Simplifier les processus pour augmenter la formalisation	Procédures d'enregistrement lourdes et complexes dans les secteurs-clés.	<ul style="list-style-type: none"> Rationaliser les processus d'approbation encouragerait une plus grande formalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Court terme
Réformer la législation fiscale pour encourager la formalisation	<i>L'impôt synthétique</i> incite les entreprises à rester petites par effet de seuil, car les prélèvements fiscaux augmentent considérablement une fois les entreprises immatriculées.	<ul style="list-style-type: none"> Réviser le code des impôts afin de réduire progressivement, puis éliminer les incitations fiscales génératrices de distorsions. 	<ul style="list-style-type: none"> Moyen terme
Développer une vraie politique de concurrence	L'UEMOA et la Commission de la concurrence manquent de ressources et de capacités pour faire appliquer les règles anti-monopole.	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les ressources de l'UEMOA et de la Commission de la concurrence, y compris la formation initiale du personnel technique. Examiner le rôle des entreprises publiques dans les secteurs où un rôle important du secteur public n'est peut-être pas nécessaire. Réviser le cadre législatif pour renforcer le rôle des autorités nationales de la concurrence (UEMOA). 	<ul style="list-style-type: none"> Court terme Court terme Moyen terme

Renforcer la politique de lutte contre la corruption et la fraude	La perception de la corruption et de la fraude demeure une préoccupation pour les entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les ressources et capacités de l'Agence nationale de lutte contre la corruption et des institutions judiciaires dans la détection des cas de corruption et leur poursuite en justice. 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen terme
Mener à bien l'aménagement des zones industrielles et de nouvelles zones économiques spéciales	Les zones économiques spéciales nouvelles sont insuffisamment développées, alors que les zones industrielles existantes sont saturées et souffrent de congestion.	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le développement des zones industrielles et de nouvelles « zones économiques spéciales » dans une vision cohérente et dynamique du développement territorial, soutenue par des infrastructures-clés (transports, énergie et communications). • Mobiliser des fonds et ressources à l'aménagement du foncier à vocation industrielle et assurer la pérennité financière des projets – sous forme de « PPP » avec la participation de grands investisseurs piliers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Court terme • Court terme
ACCÈS AU FINANCEMENT			
Encourager la financiarisation de l'épargne	Faible mobilisation des dépôts : le manque de confiance du public dans les institutions financières et l'absence d'un cadre pour les agents bancaires limitent l'utilisation des agents par les banques.	<ul style="list-style-type: none"> • Le cadre réglementaire régissant l'utilisation des agents, établi par la BCEAO, pour surmonter les réticences des banques et des institutions de microfinance à y avoir recours. • Remplacer le patchwork de KYC par un niveau de KYC clairement fondé sur le risque (BCEAO). • Offrir des services d'éducation financière destinés aux exploitants agricoles afin de les informer sur l'accès aux prêts et les coûts. 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen terme • Court terme • Long terme
Accroître le taux de pénétration des services financiers numériques	Niveau insuffisant de numérisation des paiements gouvernementaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir l'égalité d'application de la taxe sur les transactions numériques et les paiements d'argent mobile entre les banques et les émetteurs de monnaie électronique (EME). • Progresser dans la numérisation des paiements gouvernementaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Court terme • Moyen terme
Améliorer le financement de l'agriculture	<p>Concentration élevée du crédit bancaire et réticence des banques à accorder des prêts aux petits exploitants agricoles, jugés trop risqués.</p> <p>Liquidités dominantes dans les chaînes de valeur agricoles.</p> <p>Liens limités des institutions financières avec les agriculteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à la numérisation des chaînes de valeur agricoles (avec l'appui du Groupe BM aux exploitants/coopératives agricoles et à l'agro-industrie) afin d'établir un historique de crédit. 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen terme

Développer les marchés de capitaux pour le financement à long terme de l'économie	<p>Fragmentation du marché de la dette souveraine.</p> <p>Allocation excessive du portefeuille à la dette souveraine et aux investissements immobiliers spéculatifs par les fonds de pension.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la courbe des taux de référence, des règles d'éligibilité des garanties et des mécanismes de transfert ; diversifier les sources de revenus de la bourse régionale avec plus d'entreprises cotées et une gamme de produits étendue. • Réviser les règles de répartition des actifs applicables aux fonds de pension et aux compagnies d'assurance afin de réduire leur surexposition à la dette souveraine et au marché de l'immobilier. • Renforcer l'expertise et les capacités des régulateurs financiers régionaux (CIMA, CIPRES, CREPMF) et de leurs membres sur les instruments financiers et les techniques de gestion de portefeuille et de gestion des risques. • Adopter un cadre clair pour l'autorisation des comptes off-shore et engager un dialogue avec la BCEAO sur les politiques d'accès aux instruments de couverture du risque de change afin d'améliorer le climat de l'investissement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen terme • Court terme • Moyen terme • Court terme
TRANSPORT ET LOGISTIQUE			
Améliorer l'efficacité opérationnelle des ports	<p>La durée excessive de dédouanement du fret crée une incertitude quant aux temps de transit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Automatiser totalement le dédouanement du fret en transit ferroviaire et routier. • Effectuer des contrôles douaniers aléatoires du fret, par opposition à la vérification de 100 % actuellement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Court terme • Court terme
Accélérer la formalisation du transport routier	<p>Industrie dominée par de petits opérateurs et des opérateurs informels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formaliser l'industrie du camionnage par des normes d'entrée plus strictes. • Mettre en place un régulateur unique pour l'ensemble des activités de transport, dont l'immatriculation des conducteurs, des véhicules et des entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen terme • Moyen terme
Encourager le renouvellement de la flotte	<p>La vieille flotte de camions (85 % des camions ont plus de 10 ans) reflète la faible rentabilité des camionneurs qui adoptent un comportement visant à optimiser les profits à court terme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un programme de mise à la casse de camions obsolètes et élaborer des facilités de financement pour des camions neufs (éventuellement avec des facilités de refinancement / partage des risques offertes par la SFI). 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen terme
Promouvoir une concurrence fondée sur le marché	<p>Le coût de la livraison de conteneurs à Abidjan est l'un des plus élevés au monde.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le décret de libéralisation de la livraison des conteneurs en accréditant les opérateurs qui répondent aux critères stipulés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Court terme

Réduire le nombre d'intermédiaires dans le secteur des transports	Les intermédiaires (syndicats et « coxeurs ») augmentent les coûts. Pénurie de fret de retour en raison du déséquilibre entre les exportations et les importations.	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter un système d'échange de fret (volontaire) pour le partage d'informations et pour faire correspondre la demande et l'offre de fret. 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen terme
CONNECTIVITÉ NUMÉRIQUE			
Réduire la « fracture numérique »	Inégalités importantes dans l'accès à l'infrastructure numérique, en particulier dans les régions les plus pauvres du Nord.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à niveau le réseau principal de haut débit à large bande au niveau national. 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen terme
Renforcer la concurrence dans le secteur des TIC	L'intensité de la concurrence sur le marché des télécommunications est faible.	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'entrée sur le marché de la téléphonie mobile en réservant de la bande de fréquences à un nouvel entrant potentiel, en autorisant le marché secondaire de la bande ou en encourageant l'entrée d'opérateurs de réseaux mobiles virtuels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen terme
Réduire les coûts de la connectivité numérique	Un seul opérateur de pylônes indépendant et manque de partage de l'infrastructure entre les opérateurs de réseaux mobiles.	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la concurrence dans le secteur des pylônes en obligeant les opérateurs de réseaux mobiles à céder des actifs des pylônes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Court terme
COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES			
Améliorer les résultats de l'apprentissage	Le programme de subventions ne favorise pas la concurrence, car les subventions sont indépendantes du rendement du programme.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système d'expérimentation avec des bons d'achat afin d'encourager la qualité dans le secteur privé et de réduire les coûts. 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen terme
Réduire les barrières à l'entrée pour le secteur privé	Le manque de consistance dans l'application des normes aux fournisseurs privés décourage les nouveaux arrivants.	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer des paiements rapides aux écoles. • Rationaliser les procédures de création d'un nouvel établissement scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Court terme • Court terme
Développer la formation technique et professionnelle	Accès insuffisant à la formation professionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Étendre le système de subventions aux programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP). 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen terme
Renforcer la professionnalisation des enseignants	Monopole de l'État sur la formation des enseignants.	<ul style="list-style-type: none"> • Associer le secteur privé à la formation professionnelle des enseignants et des formateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen terme

1. INTRODUCTION

Depuis la fin des troubles civils et politiques en 2011, la Côte d'Ivoire connaît une période de croissance économique exceptionnelle, tirée par la reprise des investissements, notamment dans les infrastructures et les bonnes performances réalisées dans les secteurs exportateurs, notamment agricoles. Alors que la Côte d'Ivoire a longtemps figuré parmi les pays les plus développés d'Afrique subsaharienne, et ce depuis l'indépendance, la crise qu'a connu le pays à partir de 1999, culminant en conflit civil en 2010-2011, n'a fait qu'accentuer la pauvreté et réduire les progrès enregistrés dans les principaux indicateurs de développement humain¹². Les efforts déployés par les nouvelles autorités afin de reconstruire les infrastructures essentielles et recréer les conditions d'un environnement propice au développement du secteur privé, ont joué un rôle déterminant dans la reprise de la croissance ivoirienne.

Néanmoins, la crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19, survenue en Côte d'Ivoire en mars 2020, est venue ajouter un défi supplémentaire au développement économique et social du pays. Alors que les retombées de la forte croissance ivoirienne commençaient à se faire ressentir en termes de réduction de la pauvreté, la propagation du nouveau coronavirus (COVID-19) pose de nouveaux risques tant sur la santé générale de la population que sur l'économie ivoirienne, le budget de l'Etat mais aussi le secteur privé.¹³ Les principaux canaux de transmission de la crise du COVID-19 sont bien connus :

- i. baisse de la consommation intérieure et de la demande extérieure (notamment en zone euro) pour les produits d'exportations ivoiriens (agricoles) ;
- ii. perturbations sur les chaînes d'approvisionnement et sur le marché du travail, du fait des restrictions sur les déplacements et de la fermeture temporaire des frontières ;
- iii. fuite des capitaux et frilosité des investisseurs étrangers du fait de l'incertitude économique.

En revanche la baisse des cours des hydrocarbures est susceptible de contribuer à l'amélioration des termes de l'échange ainsi que des équilibres budgétaires et extérieurs du pays (importateur net de pétrole). Selon les prévisions de la Banque mondiale, la croissance du PIB devrait ralentir autour de 2.7 % en 2020 contre 7% avant la crise. S'il est encore trop tôt pour analyser l'impact de cette épidémie, il sera d'autant plus important pour la Côte d'Ivoire, à l'issue de cette crise, de déployer des moyens innovants afin de relancer la croissance, (re)créer des emplois et donner de l'espoir à sa population.

L'un des axes à suivre devra être le renforcement du rôle du secteur privé dans l'économie et le développement d'opportunités d'investissement qui généreront la croissance et l'emploi nécessaires. Ce Diagnostic du Secteur Privé en Côte d'Ivoire s'intéresse donc à la manière dont les autorités ivoiriennes peuvent identifier, prioriser et mettre en place les réformes nécessaires à la sortie de crise, tenant compte de l'évolution du paysage économique mondial et des nouvelles opportunités qu'offrent la réorganisation des chaînes de valeurs et la transformation digitale.

Ce rapport montre que des opportunités significatives s'offrent au secteur privé dans les secteurs de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, de l'industrie manufacturière, et celui des services dont l'éducation et la santé.¹⁴ En effet, concernant les produits issus de l'industrie agro-alimentaire¹⁵, l'analyse montre que la Côte d'Ivoire est presque aussi compétitive que le Bangladesh l'est dans le secteur du prêt-à-porter¹⁶ – l'avantage comparatif révélé (ACR) de la Côte d'Ivoire dans les produits issus de l'industrie agro-alimentaire est de 18,1, alors que l'ACR du Bangladesh dans le secteur textile et vêtements est de 21,9¹⁷. Pourtant, ces opportunités ne se sont pas concrétisées en raison de contraintes sur le développement des secteurs sous-jacents.

La première section du rapport traite de la croissance robuste de l'économie ivoirienne, en soulignant les caractéristiques qui la distinguent des épisodes précédents. La deuxième section identifie les secteurs déterminés comme « porteurs » de croissance et de création de valeur sur un horizon de moyen terme (trois à cinq années). Pour ce faire, nous nous appuyons sur plusieurs critères pour évaluer la compétitivité du pays dans les secteurs, notamment l'avantage comparatif révélé, le potentiel de création d'emplois dans les secteurs et la propension à conduire à une diversification vers des produits à plus forte valeur ajoutée. Afin de cerner les contraintes qui s'opposent à la concrétisation de ces opportunités, le rapport compare l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire à celui de pays « pairs » sélectionnés, généralement très bien positionnés sur ces secteurs. Le rapport examine ensuite en détail chacun des défis transversaux identifiés comme principaux facteurs de blocage au développement des secteurs, ainsi que des recommandations stratégiques et spécifiques aux secteurs retenus – à savoir les secteurs agricole, agro-alimentaire et manufacturier associés.

En règle générale, l'amélioration de la gouvernance économique est essentielle pour garantir une croissance équitable dans les pays émergents. En Côte d'Ivoire, des avancées importantes en matière de gouvernance ont été réalisées depuis 2012, avec notamment la création de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, la mise en œuvre de certaines mesures de lutte contre la corruption (déclaration de patrimoine pour les hauts-fonctionnaires) et d'autres réformes de transparence associées au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (Plan d'Action National 2018-2020) et à l'amélioration de l'environnement des affaires. Des marges de progression se situent autour de deux axes :

- La concurrence dans les secteurs-clés, tels que les transports et les télécommunications, est limitée, ce qui gonfle artificiellement les prix dans ces secteurs-clés porteurs. La mise en place de mesures visant à libéraliser et à mieux réglementer ces secteurs-clés sera essentielle pour réduire les coûts de transaction à l'avenir.
- La perception de la corruption demeure une préoccupation pour les entreprises bien que des progrès aient été accomplis et que la Côte d'Ivoire a amélioré sa position dans l'Indice de perception de la corruption de *Transparency International* en passant du 130^{ème} rang en 2012 au 105^{ème} rang en 2018

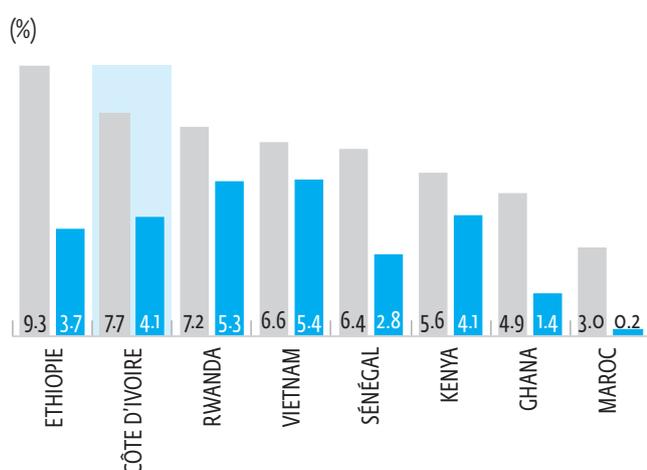
Ce sujet sera abordé dans l'analyse des différents obstacles.

2. CONTEXTE PAYS

En février 2020, dans le cadre de la refonte du Système de comptabilité nationale, le Ministère ivoirien du Plan et du Développement a annoncé la disponibilité des nouveaux comptes nationaux de la Côte d'Ivoire pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018 (estimation). Ces nouvelles estimations cherchent à mieux refléter le poids réel de l'économie ivoirienne, y compris l'économie informelle. Il en ressort un accroissement significatif des activités économiques par rapport aux estimations préalables : le PIB est réhaussé à 29 955 milliards FCFA en 2017 et 32 063 milliards FCFA en 2018 (estimation), contre respectivement 22 151 milliards FCFA et 23 900 milliards FCFA précédemment. Plusieurs ratios économiques et financiers ivoiriens évoluent favorablement : (i) pour ce qui est des équilibres budgétaires, avec un déficit budgétaire et un taux d'endettement public réduits (dette publique/PIB), (ii) pour ce qui est des comptes extérieurs, avec un déficit réduit du compte courant et de la balance commerciale, (iii) pour ce qui est de certains ratios économiques, tels que le PIB par tête (réhaussé) et la part du secteur tertiaire dans l'économie. D'autres ratios économiques, tels que l'intensité en IDE (IDE/PIB) et le taux de pression fiscale (recettes fiscales/PIB), sont plus faibles que précédemment.

Depuis la fin de la crise politique en 2011, l'économie ivoirienne a progressé à un rythme moyen d'environ 8 % par an, ce qui en fait l'un des pays les plus dynamiques du monde sur cette période. La croissance s'est accélérée dans le contexte d'un cadre politique et macro-économique stable (Graphiques 2.1 et 2.2) et d'une amélioration de l'environnement des affaires. Par conséquent, le PIB par habitant (en dollars EU, PPA) de la Côte d'Ivoire est passé de 76 % de la moyenne de l'Afrique subsaharienne en 2011 à 103 % en 2018. En 2018 et 2019, la croissance du PIB a ralenti pour se situer autour de 6.8 % et 6.9 % respectivement, mais elle devait rester supérieure à 7 % en 2020-21 (avant l'irruption de la pandémie de COVID-19).

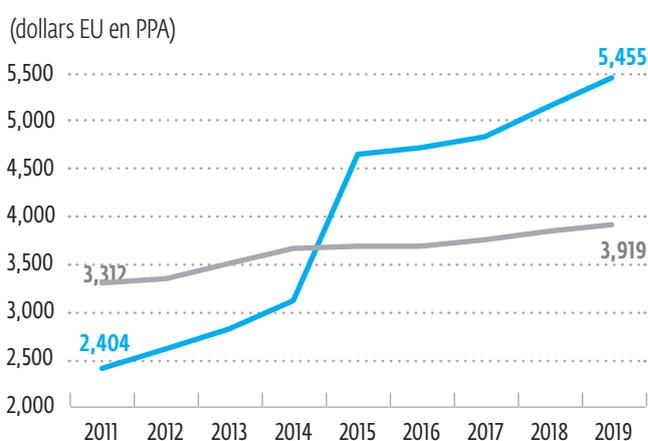
GRAPHIQUE 2.1 TAUX DE CROISSANCE MOYEN ET PRÉVISIONS DE CROISSANCE DU PIB RÉEL, 2014-22



MOYENNE 2014-2019 PRÉVISIONS 2020-22 (POST-COVID-19)

Sources : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde ; FMI, Perspective économiques mondiales.

GRAPHIQUE 2.2 PIB PAR HABITANT



CÔTE D'IVOIRE AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Source : FMI, Perspective économiques mondiales.

ENCADRÉ 2.1 CHOIX DES PAYS DE COMPARAISON

Les pays de comparaison structurels choisis sont les suivants : 1) le Ghana, qui partage avec la Côte d'Ivoire un degré élevé de dépendance à l'égard d'un produit d'exportation, le cacao ; 2) le Sénégal, pays francophone à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, membre de l'UEMOA, qui partage avec la Côte d'Ivoire une forte dépendance à l'égard des exportations de produits agricoles ; et 3) le Kenya, l'Éthiopie et le Rwanda qui connaissent une croissance rapide tirée principalement par les exportations de produits agricoles. Le Vietnam et le Maroc constituent des

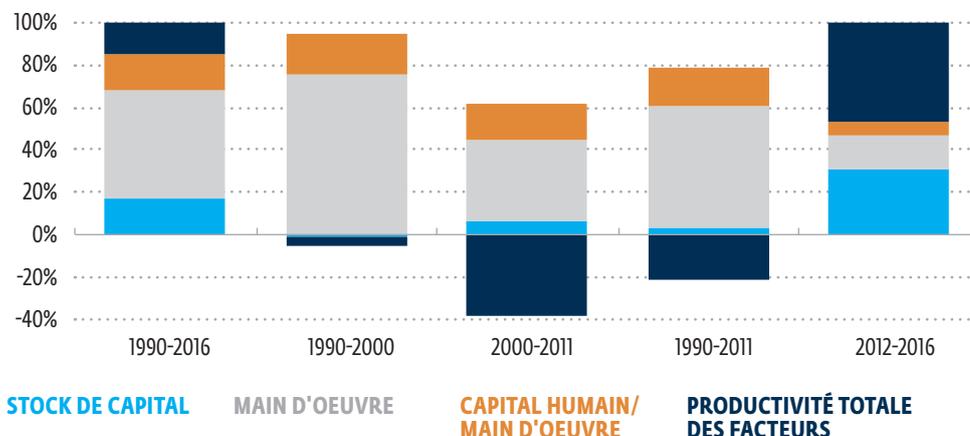
pays de comparaison. Le Vietnam est un exemple de réussite en matière de développement et un pays de comparaison qui peut servir d'exemple au vu de son succès dans les exportations de produits agricoles et agro-alimentaires ainsi que dans le développement du capital humain. Le Maroc, autre pays francophone à revenu intermédiaire, a réussi à diversifier son économie avec la fabrication de produits manufacturés à plus forte valeur ajoutée, notamment dans l'agro-alimentaire et les industries connexes.

Les services et l'industrie ont tous deux tiré parti de la croissance grâce à l'expansion de l'agriculture, du commerce, des transports, de la construction, des banques et des télécommunications. La production agricole a considérablement augmenté. L'expansion des services financiers et des télécommunications ainsi que des transports et du commerce de détail ont stimulé la croissance du secteur des services. Le secteur de la construction et du BTP a bénéficié d'investissements publics et privés dans des projets d'infrastructure (par exemple, le nouveau pont et la réhabilitation de zones industrielles à Abidjan et les travaux d'infrastructure dans les villes secondaires). De la même manière, le secteur de l'énergie a bénéficié d'importants investissements, notamment sous la forme de partenariats public-privé (PPP), pour soutenir la hausse de la production, avec notamment le barrage hydro-électrique de Soubré et la modernisation de deux centrales thermiques (Azito et Ciprel).

La performance de la croissance de la Côte d'Ivoire diffère des épisodes précédents par la forte augmentation de la productivité. Près de la moitié de la croissance a été réalisée grâce à la hausse de la productivité (Graphique 2.3). Cette productivité accrue est pour l'essentiel tirée par la croissance continue du secteur agricole, colonne vertébrale de l'économie ivoirienne, dont les gains de productivité sont issus de l'introduction de variétés à haut rendement, d'équipements innovants ainsi que de systèmes plus efficaces de distribution d'engrais. À l'inverse, la croissance de la productivité avait été négative de 1990 à 2011, reflet de la crise politique et de l'absence de réformes.

GRAPHIQUE 2.3 FACTEURS DE CROISSANCE

(% de croissance du PIB réel)

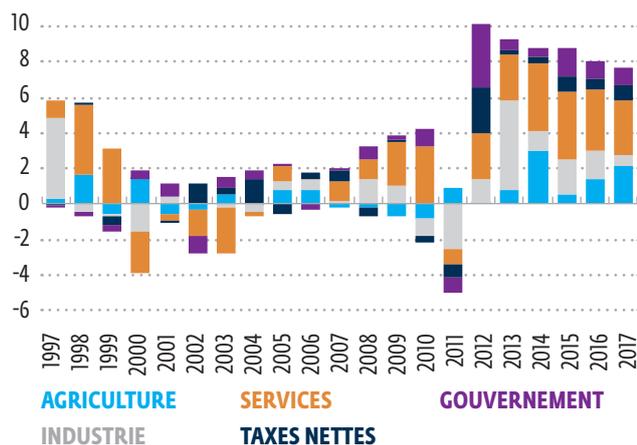


Sources : Calculs de l'Institut national de la statistique et du personnel de la SFI.

Le programme d'investissement public a contribué à réduire les défis dans les infrastructures nationales et à stimuler la demande globale du pays. Depuis 2015, la formation de capital connaît une croissance à deux chiffres et devrait se situer autour de 14 % en 2019-2021 (Graphiques 2.4 et 2.5). Le succès de l'élaboration d'un programme de partenariats public-privé dans les secteurs routier, ferroviaire et énergétique a été l'un des éléments déterminants dans l'amélioration des infrastructures.

GRAPHIQUE 2.4 CONTRIBUTION À LA CROISSANCE DU PIB RÉEL, 1997-2017, CÔTÉ DEMANDE

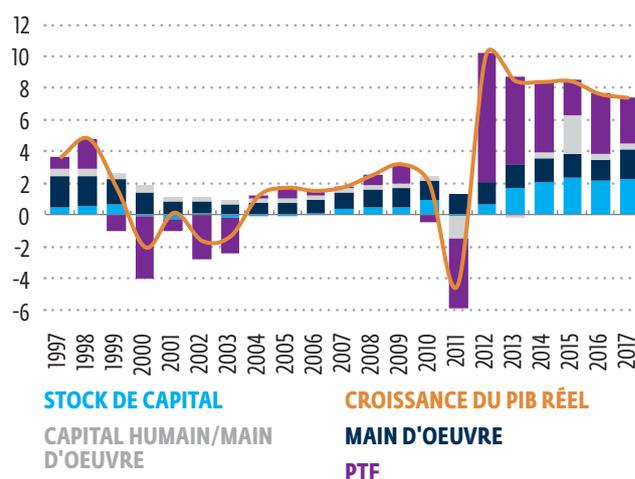
(points de pourcentage)



Sources : Calculs de l'Institut national de la statistique et du personnel de la SFI.

GRAPHIQUE 2.5 CONTRIBUTION À LA CROISSANCE DU PIB RÉEL, 1997-2017, CÔTÉ OFFRE

(points de pourcentage)



Sources : Calculs de l'Institut national de la statistique et du personnel de la SFI.

La forte croissance enregistrée de la production et des exportations agricoles reflète les conditions météorologiques favorables, ainsi que les prix élevés et un environnement des affaires plus propice. Ainsi la production agricole a augmenté de 50 %, passant de 15,8 millions de tonnes en 2011 à 23,7 millions de tonnes en 2017, soit près de 30 points de pourcentage de plus qu'en Afrique subsaharienne et 20 points de pourcentage de plus qu'en Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, la mise en œuvre de réformes agricoles de fixation des prix pour certaines cultures-clés¹⁸ (en particulier les filières café-cacao, coton-anacarde) ont permis d'accroître la part des cours mondiaux revenant aux planteurs individuels, et ainsi transférer d'importants flux de revenus aux zones de production. L'agriculture représente environ 18 % du PIB et 65 % des exportations (2018), et constitue la principale source d'emplois et de revenus pour les deux tiers des ménages ivoiriens¹⁹. Elle est étroitement liée aux autres secteurs de l'économie, notamment l'industrie manufacturière. La transformation du cacao et du café, les textiles, la production d'huile, de coton, de savons et de cosmétiques oléagineux constituent des composants essentiels du secteur industriel.

Les cultures d'exportations se sont progressivement diversifiées. Il y a dix ans, le secteur agricole ivoirien était presque exclusivement concentré sur le cacao, le café et la banane, trois cultures en grande partie destinées à l'exportation introduites à l'époque coloniale. Toutefois, au cours de la dernière décennie, une diversification limitée des cultures d'exportation a été observée, avec une croissance de la production de noix de cajou brutes, d'arachides, de caoutchouc, de coton et de mangue, qui s'est avérée beaucoup plus rapide que la croissance de la production agricole. Par conséquent, la production agricole ivoirienne est maintenant plus diversifiée que celle des autres pays de la région (Graphiques 2.6 et 2.7 et Tableau 2.1). À titre d'exemple, la production de caoutchouc a fortement augmenté, passant de 235 000 tonnes (2010) à 580 000 tonnes (2017)²⁰. Par ailleurs, avec une production de noix de cajou brutes (NCB) de 711 000 tonnes en 2017 (23 % de la production mondiale), la Côte d'Ivoire est, depuis 2015, le premier producteur mondial de noix de cajou brutes²¹. La croissance de la production en Côte d'Ivoire a compensé la baisse de la production au Brésil et au Vietnam et la stagnation de la production en Inde. La noix de cajou est, en volume, le troisième produit d'exportation le plus important après le cacao et les produits pétroliers raffinés, loin devant le caoutchouc, le coton et le café. En 2018, les recettes brutes des producteurs de noix de cajou ont été estimées à 1,167 millions de dollars EU, dépassant de loin celles des producteurs de coton (312 millions de dollars EU), la culture traditionnelle dans les régions septentrionales. De plus, la production de noix de cajou est plus lucrative pour les agriculteurs en raison de la faible utilisation d'intrants, générant des recettes nettes supérieures aux producteurs de noix de cajou.

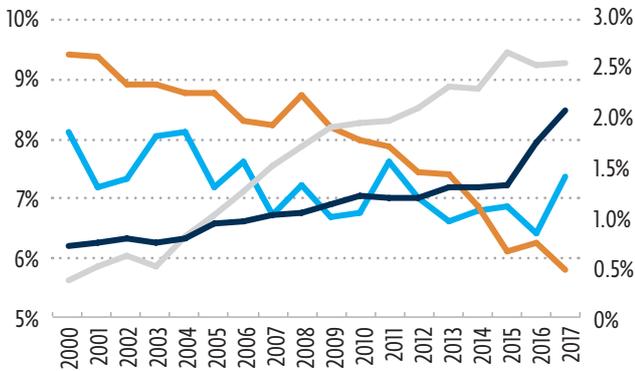
TABLEAU 2.1 PRODUCTION DE CULTURES AGRICOLES DESTINÉES À L'EXPORTATION, 2011-2017

TYPE DE CULTURE	2011 (TONNES)	POURCENTAGE DU TOTAL	2017 (TONNES)	POURCENTAGE DU TOTAL	CROISSANCE 2011-2017
Igname	5 531 865	29,0	7 148 000	25,9	29
Manioc	2 359 015	12,4	5 367 000	19,5	128
Huile de palme	1 636 000	8,6	2 227 000	8,1	36
Riz	873 016	4,6	2 120 000	7,7	143
Cacao	1 511 255	7,9	2 034 000	7,4	35
Maïs	621 790	3,3	1 025 000	3,7	65
Noix de cajou	393 000	2,1	711 000	2,6	81
Caoutchouc	238 717	1,3	580 000	2,1	143
Graines de coton	260 306	1,4	328 000	1,2	26
Arachides	91 844	0,5	202 000	0,7	120
Gombo	129 594	0,7	158 000	0,6	22
Piments et poivrons	115 943	0,6	156 743	0,6	35
Café	32 291	0,2	103 514	0,4	221
Mangues	46 960	0,2	100 000	0,4	113
Aubergines	85 729	0,4	99 000	0,4	15
Oranges	36 809	0,2	40 421	0,1	10
Haricots secs	33 612	0,2	40 322	0,1	20
Tomates	32 364	0,2	40 000	0,1	24
Avocats	31 713	0,2	37 307	0,1	18

Source : FAOSTAT.

GRAPHIQUE 2.6 CULTURES AGRICOLES DESTINÉES À L'EXPORTATION

(part des productions agricoles)



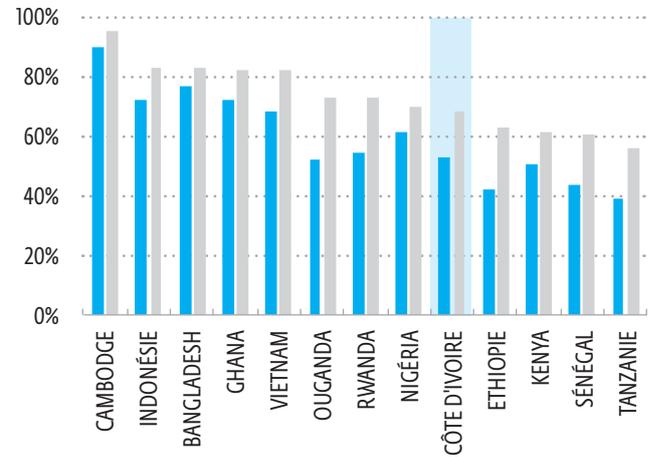
CACAO (À GAUCHE)
NOIX DE CAJOU (À DROITE)

PLANTAINS (À GAUCHE)
CAOUTCHOUC (À DROITE)

Source : FAOSTAT.

GRAPHIQUE 2.7 CONCENTRATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE, 2017

(%)



TOP 3

TOP 5

Source : FAOSTAT.

L'accès à l'électricité s'est amélioré, tandis que les tarifs sont devenus concurrentiels par rapport aux standards régionaux. Le taux d'accès à l'électricité est passé de 83 % à 89,5 % entre 2010 et 2018 (avec une prévision de 98 % en 2020), et les zones urbaines sont presque entièrement électrifiées (contre 76 % en Afrique subsaharienne). Quant au taux de couverture, défini par le nombre de localités électrifiées rapporté au nombre total de localités recensées du pays, il se situait aux alentours de 69 % en 2019 contre 33 % en 2011, avec l'objectif d'atteindre 80 % en 2020. Les prix de l'énergie sont parmi les plus bas d'Afrique de l'Ouest, en partie parce que l'énergie thermique est produite à partir du gaz naturel et des centrales hydro-électriques domestiques. Au titre des réformes sectorielles notables, le Programme « Électricité Pour Tous » (PEPT), lancé en octobre 2014 par les autorités ivoiriennes, a favorisé l'accès des populations à l'électricité à travers l'assouplissement des formalités de branchement et la facilité de paiement pouvant s'étendre avec un échelonnement sur une durée de trois à dix ans²². En conséquence, le classement de la Côte d'Ivoire dans le sous-indice « Raccordement à l'électricité » du classement « *Doing Business 2020* » de la Banque mondiale s'est nettement amélioré, passant de la 161^{ème} place en 2015 à la 141^{ème} en 2019 grâce à la réduction du coût du raccordement au réseau électrique (passé de 2800 % à 2195 % du revenu par habitant) et à la réduction de la durée et de la fréquence des pannes d'électricité²³. La Côte d'Ivoire a fait ses preuves en matière d'investissement privé dans la production thermique depuis l'installation en 1998 du premier producteur d'électricité indépendant (Azito) (Encadré 2.2). Dans le même temps, la crise de la dette provoquée par l'accumulation d'arriérés (près de 550 millions de dollars EU en novembre 2017) a été résolue à travers un processus global de règlement des arriérés²⁴. Les nouveaux cycles combinés des centrales Azito IV (240 mégawatts (MW)) et CIPREL V (390 MW), ainsi que la centrale hydroélectrique Gribo Popoli (112 MW), devraient remplacer au cours des prochaines années les turbines inefficaces existantes. Il en résulte que la production d'électricité a été améliorée, passant d'une puissance installée de 1 390 MW en 2011 à 2 229 MW à fin 2019, soit une augmentation de 60,2 %. Le coût de la production d'électricité devrait donc encore baisser et la viabilité financière du secteur s'améliorer²⁵.

Les infrastructures énergétiques et de transport ont été améliorées grâce à un certain nombre de partenariats public-privé réussis, facilités par un cadre réglementaire favorable. Toutefois, pour garantir les progrès futurs, il sera essentiel de réviser en profondeur le cadre juridique en vue d'assurer la cohérence entre le code de passation des marchés publics, les lois sectorielles ainsi que les décrets régissant les PPP.

ENCADRÉ 2.2 ÉLECTRICITÉ ET CIMENT, DEUX SECTEURS EN PLEINE CROISSANCE

Deux secteurs semblent avoir particulièrement bénéficié de la croissance économique ivoirienne : le secteur du ciment, tiré par la hausse des investissements dans les infrastructures, ainsi que la production électrique, encouragée par la mise en service de nouvelles centrales thermiques et projets d'énergies renouvelables (hydraulique, solaire, biomasse). Dans ces deux secteurs, qui suscitent un intérêt grandissant du secteur privé, la Côte d'Ivoire ambitionne de se placer en leader régional en Afrique de l'Ouest.

Ciment : vers une nouvelle filière d'exportation.

Le secteur du ciment connaît depuis 2012 une hausse spectaculaire de la production (500 000 tonnes de plus par an depuis 2012), en réponse aux programmes de développement des infrastructures (3 750 milliards de francs CFA d'ici 2020) et de logements sociaux (150 000 logements d'ici 2020). Les capacités de production, passées de 1,97 million de tonnes en 2012 à 9,4 millions en 2019 (pour une demande locale estimée à 5,24 millions de tonnes), font de la Côte d'Ivoire le deuxième pays producteur après le Nigéria. Le pays compte aujourd'hui une dizaine de cimenteries implantées sur le territoire national (notamment dans les zones industrielles de Yopougon et PK24), avec cinq groupes privés dont le turc Limak, le suisse LafargeHolcim et la marocaine Cimaf. Trois nouvelles usines ont été livrées au cours de la période 2018-2019 (PCCI, CIM Ivoire et Dangote).

Néanmoins, les difficultés rencontrées par les entreprises du secteur sont nombreuses : i) nécessité d'importer les matières premières (ciment clinker d'Algérie) devenues le premier poste d'importation du pays devant le riz et les produits pétroliers (143 millions d'euros en 2019) ; ii) problèmes de congestion au niveau du Port d'Abidjan et difficultés de ravitaillement sur l'ensemble du territoire, entraînant des épisodes de pénurie (comme en mai 2015 ou en 2017) ; iii) absence de mécanisme de régulation du secteur, veillant à la stabilité des prix et au respect des normes de qualité.

Électricité : une ambition régionale assumée.

Entre 2011 et 2017, la Côte d'Ivoire a consenti plus de 10 milliards d'euros au secteur de l'énergie afin de faire passer la production d'énergie installée de 2 000 MW à 4 000 MW à l'horizon 2020 – tout en modernisant les infrastructures et le réseau électrique, et en diversifiant le mix énergétique depuis les traditionnelles centrales thermiques (charbon, gaz ou pétrole) qui dominent encore le parc actuel à plus de 80 % – vers les énergies renouvelables et l'hydraulique. L'objectif fixé par les autorités à l'horizon 2030 est un mix énergétique composé à 40 % d'énergies renouvelables, dont au moins 6 % pour le solaire photovoltaïque – essentiellement porté par le secteur privé. D'ores et déjà, 400 MW sont programmés dans le Nord (Korhogo 25 MW, Poro 66 MW) avec les filiales de groupes marocain et français. Parmi les nouveaux projets de production d'énergie alternative figurent des centrales à biomasse à partir de palmiers à huile (46 MW), de cacao (20 MW), ou de résidus de coton (Boundiali, 25 MW).

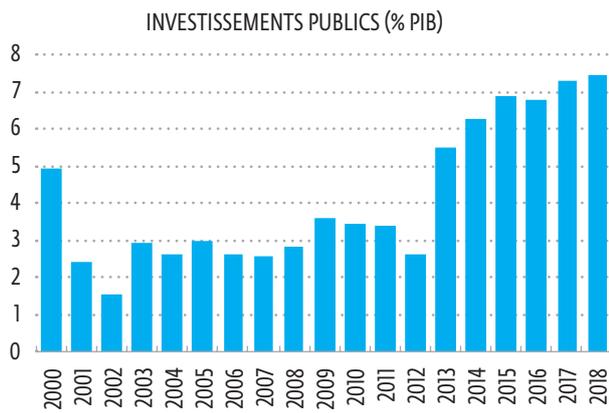
Les autorités ivoiriennes répondent à une demande locale en forte augmentation, et se positionnent en pôle énergétique régional en augmentant les exportations d'électricité vers cinq pays voisins (Ghana, Burkina Faso, Mali, Togo et Bénin). Ces dernières ont doublé depuis 2015, passant de 855 GWh à plus de 1650 GWh, grâce à la mise en service du barrage hydro-électrique de Soubré (250 MW) et des centrales à cycle combiné Azito (430 MW) et Ciprel (556 MW). Dans le sillage du marché régional ouest-africain de l'électricité lancé en 2018, un nouveau projet d'interconnexion des réseaux de transmission d'électricité entre la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée (CLSG) a vu le jour pour un coût estimé à 450 millions de dollars EU. Il doit déboucher sur la construction et l'exploitation d'une ligne à très haute tension de 1 300 km (225 kilovolts) et faire de la Côte d'Ivoire un pivot régional incontournable pour l'électrification de la sous-région.

Sources : Oxford Business Group (2019), « En Côte d'Ivoire, une hausse des capacités de production de ciment prometteuse pour les exportations ». Jeune Afrique (2019), « Énergie : Abidjan branche ses voisins ».

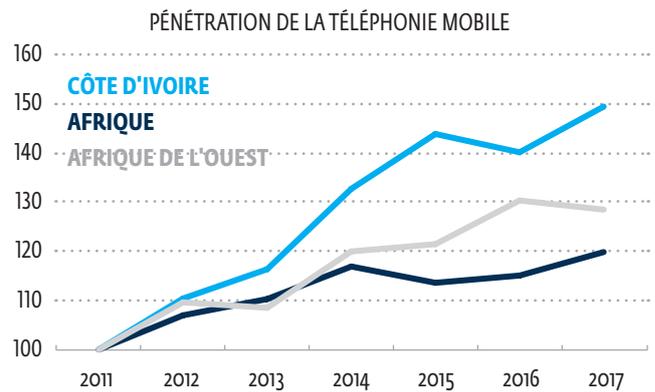
Pour conclure, au cours des cinq dernières années, les institutions ivoiriennes en charge des TIC se sont considérablement améliorées grâce à un environnement de plus en plus propice. Chaque année, le Forum économique mondial établit un classement mondial du secteur des TIC dans chaque pays en mesurant l'indice de disposition à la connectivité (*Networked Readiness Index* – NRI). L'un des sous-indices du NRI est le « sous-indice de l'environnement des TIC » qui reflète aussi bien « l'environnement politique et réglementaire » que « l'environnement professionnel et d'innovation ». En 2012, la Côte d'Ivoire était l'un des pays les moins bien classés au monde pour le « sous-indice de l'environnement des TIC », occupant la 130^{ème} place (sur 142 pays). En moins de cinq ans, la Côte d'Ivoire est passée à la 72^{ème} place en 2016 (sur 139 pays) pour le « sous-indice de l'environnement des TIC » (sur l'ensemble du NRI, la Côte d'Ivoire est passée de la 122^{ème} place en 2012 à la 106^{ème} en 2016). Aucun autre pays classé par le Forum économique mondial n'a enregistré une avancée aussi radicale au cours de la période 2012–2016 pour le « sous-indice de l'environnement des TIC » (Graphique 2.8).

GRAPHIQUE 2.8 PRINCIPAUX ASPECTS POSITIFS DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE IVOIRIENNE

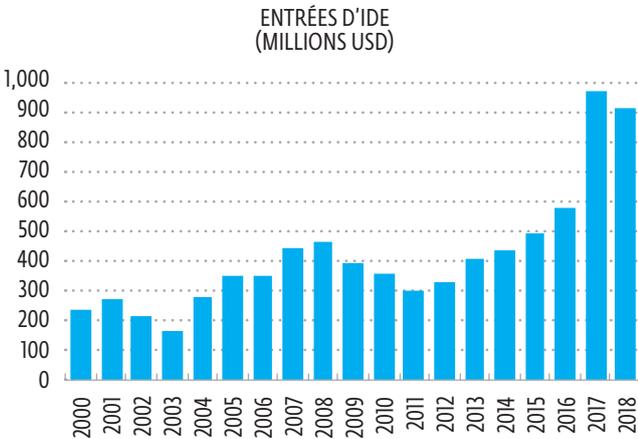
Les investissements publics dans les infrastructures ont presque triplé depuis 2012...



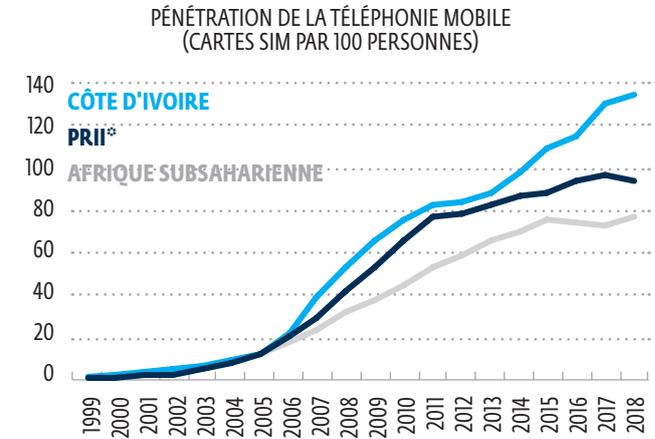
...et la production agricole – 1/5^e du PIB et 65 % des exportations – a augmenté plus rapidement que dans la région et la sous-région.



IDE en hausse, concentrés principalement dans les télécommunications, l'agro-alimentaire et la construction...

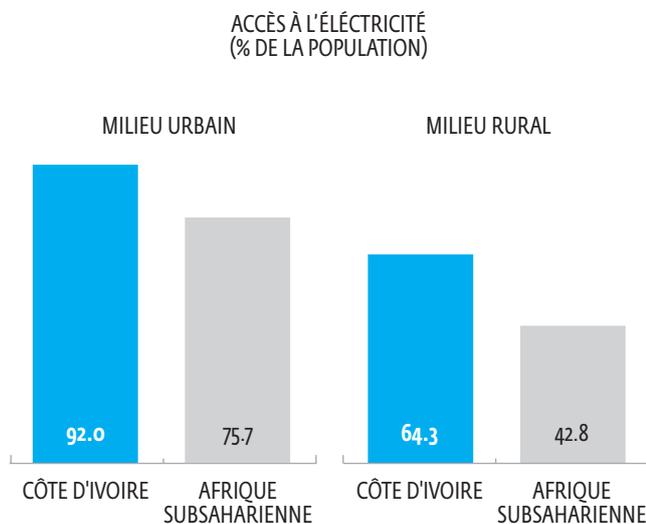


...complétés par des améliorations dans le secteur des TIC et ses environnements porteurs

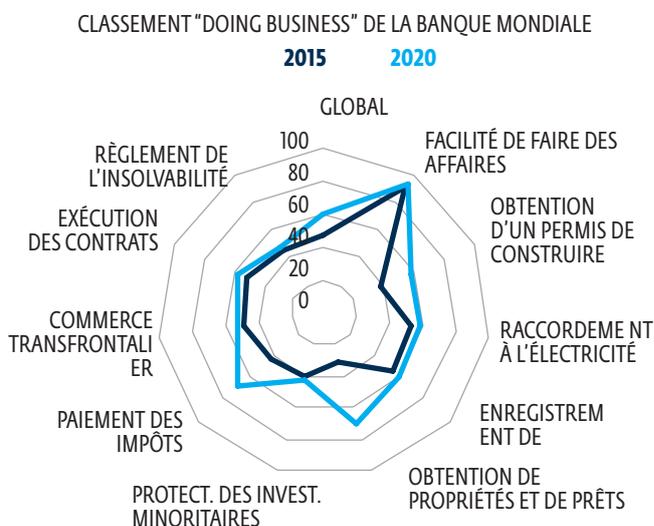


* Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure

L'accès à l'électricité s'est amélioré et les zones urbaines sont presque entièrement électrifiées.



L'environnement des affaires s'est amélioré grâce aux réformes.

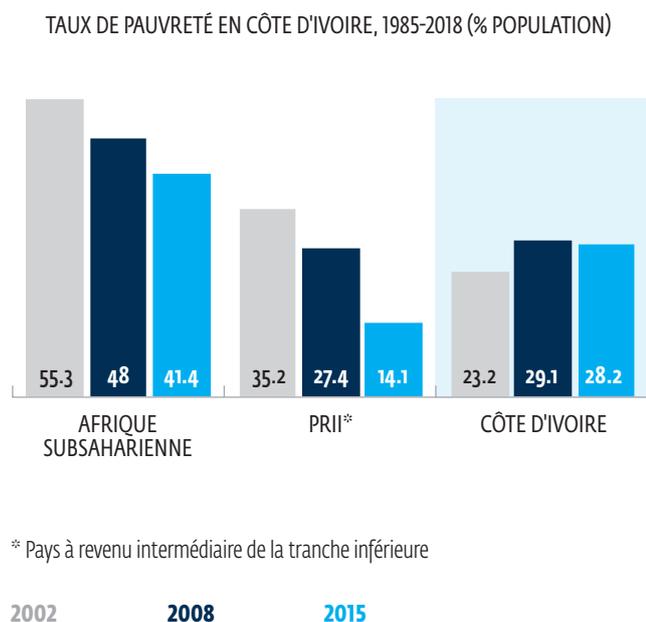


Sources : Indicateurs du développement dans le monde, FAO, Classement « Doing Business » de la Banque mondiale et calculs du personnel de la SFI.

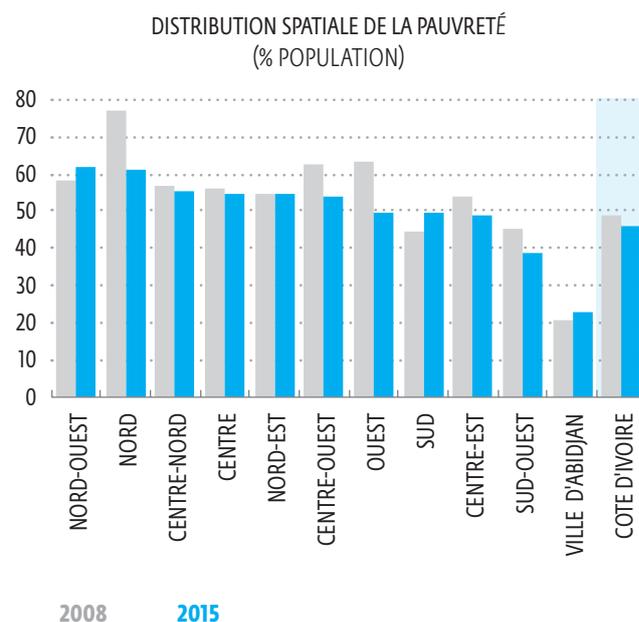
Malgré ces évolutions positives et l'engagement du gouvernement à renforcer les politiques sociales, certains indicateurs de développement humain restent faibles. Les investissements du secteur privé, y compris les IDE, restent à des niveaux inférieurs aux pays de comparaison. La transformation de produits agricoles à plus forte valeur ajoutée est encore trop limitée. La gestion du budget mérite une vigilance continue pour préserver la soutenabilité de la dette publique (Graphique 2.9).

GRAPHIQUE 2.9 D'AUTRES RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT SONT EN DEMI-TEINTE

Le taux de pauvreté a diminué mais la pauvreté n'a pas disparu....



...et les inégalités territoriales entre le Nord et le Sud persistent.

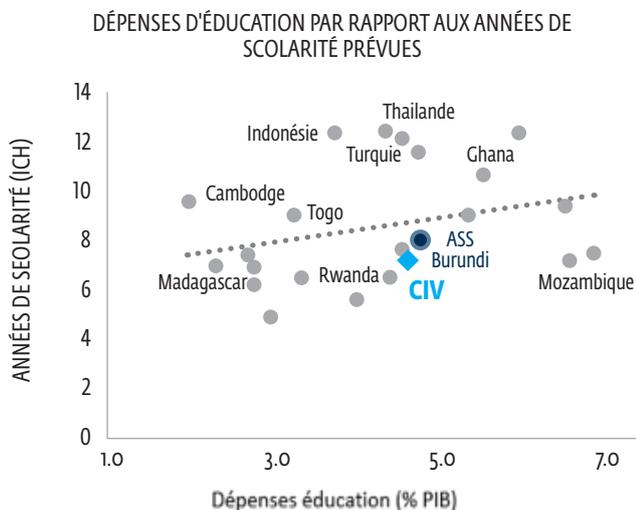


* Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure

2002 2008 2015

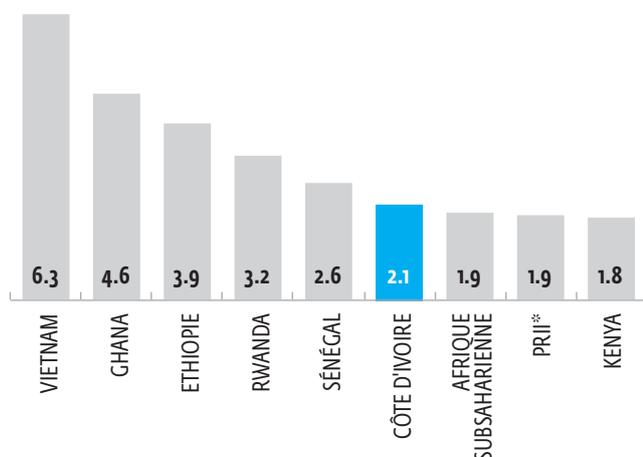
2008 2015

Certains indicateurs de développement humain, notamment l'éducation, sont préoccupants...

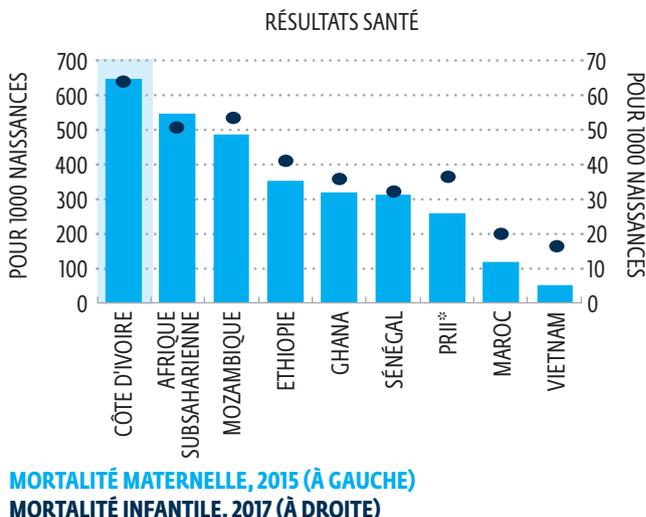


Le niveau des IDE, quoiqu'en légère hausse, reste nettement inférieur à celui des pays pairs.

INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS, MOYENNE 2014-2018 (% PIB)

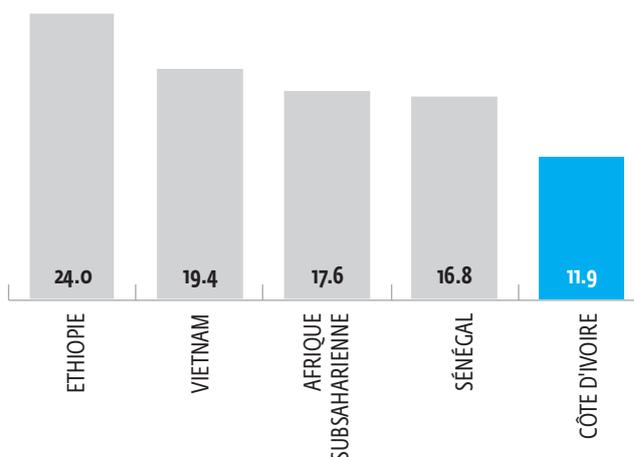


...et les taux de mortalité infantile et maternelle dépassent de loin les pays de comparaison.



De même, les investissements privés sont plus faibles que dans les pays pairs.

INVESTISSEMENTS PRIVÉS, MOYENNE 2016-2018 (% PIB)



Sources : Indicateurs du développement dans le monde, INS, ICH et calculs du personnel SFI.

La pauvreté en Côte d'Ivoire est en diminution constante depuis 2012. Le taux de pauvreté, en augmentation depuis plus de trois décennies (de 10 % de la population en 1985 à 48,9 % en 2008 selon les enquêtes auprès des ménages) a atteint 55,4 % de la population en 2011, après une décennie de conflits civils et politiques. Depuis, dans un contexte de rattrapage économique et d'avancée des réformes, la pauvreté a fortement diminué, passant à 44,4 % de la population en 2015, et 39,5 % en 2018.²⁶ Néanmoins la richesse générée ces dernières années est en grande partie concentrée à Abidjan : les inégalités territoriales, en particulier les taux de pauvreté plus élevés dans les régions Nord et Centre du pays, demeurent une préoccupation majeure.

Les retombées de la croissance économique ivoirienne n'ont pas également bénéficié à l'ensemble des régions ni à tous les segments de la population. Tant en matière de santé que d'éducation, la Côte d'Ivoire accuse un retard par rapport aux moyennes de sa région et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure dont elle fait partie.²⁷ Dans le domaine de la santé, l'espérance de vie à la naissance en Côte d'Ivoire n'était que de 57 ans en 2017, de loin inférieure à la moyenne de 61 ans en Afrique subsaharienne, et de 68 ans dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure²⁸.

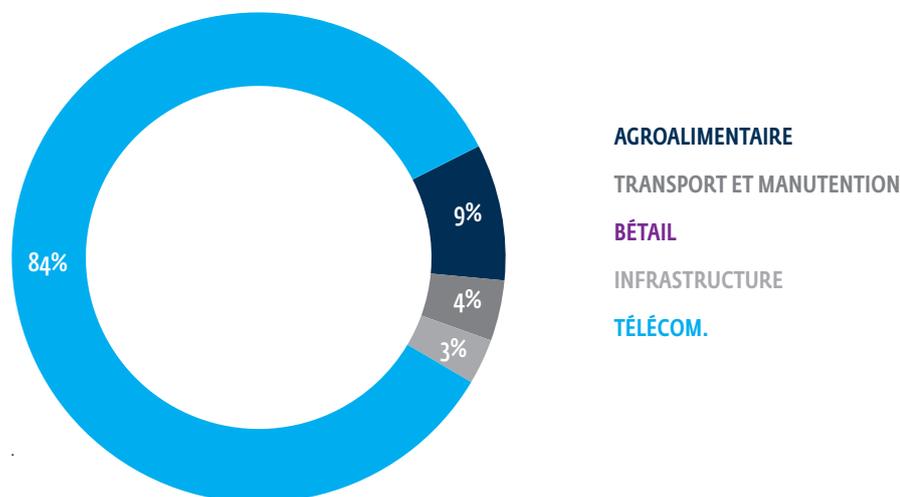
La croissance récente n'a pas créé suffisamment d'emplois formels dans le secteur productif.²⁹ On estime que près de 80 % de la population en âge de travailler sont employés dans le secteur informel ou semi-informel, soit 47,5 % dans l'agriculture et 29,7 % dans le travail indépendant non agricole³⁰. Presque tous les pauvres et les personnes vivant en milieu rural sont des travailleurs indépendants. En moyenne, le travail indépendant a généralement une productivité et des revenus relativement faibles. Les taux de chômage sont relativement plus élevés chez les plus jeunes, atteignant 7,1 % de la population active pour le groupe d'âge 25-34 ans et 13,6 % pour le même groupe d'âge en milieu urbain, comparativement à 4 % pour le groupe d'âge 35-64 ans³¹.

Les données recueillies dans le cadre de l'Enquête auprès des entreprises réalisée par la Banque mondiale (2016)³² indiquent une faible productivité du travail au sein des entreprises ivoiriennes. La Côte d'Ivoire affiche l'un des niveaux de productivité du travail les plus faibles de la région, reflétant en partie l'écart de compétences dû aux carences du système éducatif. En Côte d'Ivoire, la productivité de l'entreprise médiane est d'environ 2331 dollars EU par employé, ce qui est inférieur à celle de n'importe quel pays de comparaison. Bien que légèrement inférieure à celle du Niger (2328 dollars EU), du Mali (3843 dollars EU) et de la Guinée (4048 dollars EU), la productivité ivoirienne représente environ le tiers du niveau observé au Sénégal et moins du quart du niveau observé au Togo ou au Bénin. En Chine, la production par travailleur d'une entreprise médiane est près de dix fois supérieure (22 471 dollars EU).

L'investissement privé et les IDE restent inférieurs à ceux de l'Afrique subsaharienne et des pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure (Graphique 2.10). Il existe d'importantes opportunités de mobilisation des investissements privés et d'accélération de la convergence, en particulier dans le secteur agro-alimentaire. En effet, la Côte d'Ivoire a une tradition de coopération et d'ouverture sur l'extérieur avec la présence d'entrepreneurs tournés vers le monde, capables de profiter du retour des investissements étrangers pour accroître les retombées technologiques et les liens en amont avec les fournisseurs locaux. En prenant en compte les nouveaux comptes nationaux, la part des IDE dans le PIB était en moyenne de 1,4 % entre 2015 et 2018, alors qu'elle était beaucoup plus élevée dans des pays de comparaison tels que le Vietnam (6,2 % du PIB) et le Maroc (2,6 % du PIB). Les IDE se sont principalement concentrés dans les secteurs des télécommunications, de l'agro-alimentaire et de l'extraction (hydrocarbures) (Graphique 2.10).

GRAPHIQUE 2.10 IDE PAR SECTEUR, 2014-2016

(% d' IDE)

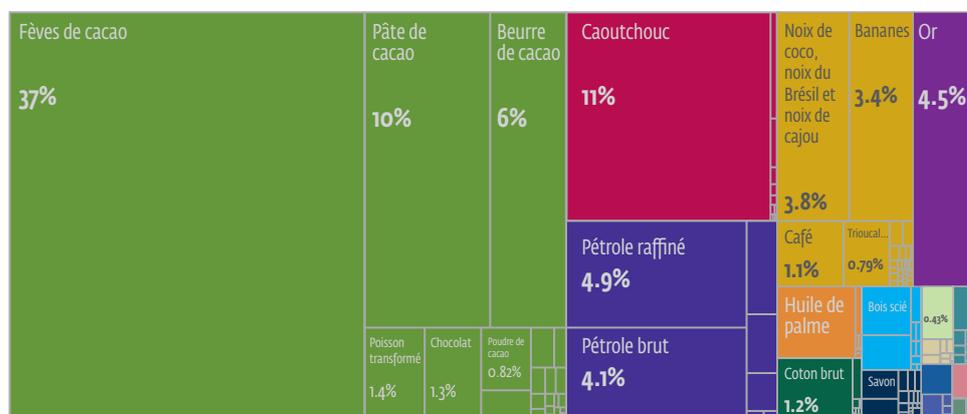


Source : Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire / Direction de l'Information, de la Planification et des Etudes.

La diversification des exportations reste relativement limitée par rapport aux autres pays à revenu intermédiaire (Graphique 2.11). Les exportations ivoiriennes sont dominées par les matières premières. Les cinq principaux produits d'exportation – cacao, caoutchouc, horticulture, or et pétrole brut – constituent 75 % des exportations. Des efforts de diversification ont été réalisés au cours des dernières années, comme par exemple la part croissante des exportations de noix de cajou brutes, en augmentation de 14 % en 2018 par rapport à 2017 avec un volume de 789 000 tonnes expédiées (soit 92 % de la production nationale). Mais la part des matières premières dans les exportations ivoiriennes (81 % en 2017) reste parmi les plus élevées des pays pairs structurels, et bien supérieure à celle enregistrée dans les pays de comparaison tels que le Vietnam et le Maroc. De plus, contrairement au Vietnam, la part des produits manufacturés dans le panier des exportations de la Côte d'Ivoire est demeurée relativement constante, autour de 15 à 20 % durant les deux dernières décennies.

La forte concentration de matières premières dans le panier des exportations rend le pays vulnérable aux changements climatiques et aux fluctuations des prix des matières premières.

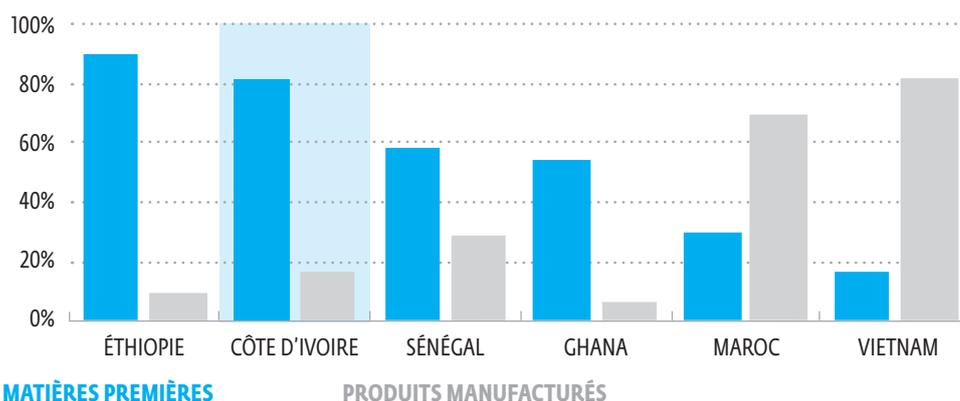
GRAPHIQUE 2.11 CONCENTRATION DES EXPORTATIONS, 2017



Source : Observatoire de la complexité économique du MIT (données 2017).

GRAPHIQUE 2.12 COMPOSITION DES EXPORTATIONS, 2017

(% des exportations totales)



MATIÈRES PREMIÈRES

PRODUITS MANUFACTURÉS

Source : OMC.

La valeur ajoutée intérieure des produits agricoles reste faible, même si l'analyse de la complexité économique suggère que la Côte d'Ivoire possède un avantage comparatif dans la transformation des produits alimentaires et des produits connexes (voir Graphique 2.12 et analyse ci-dessous). La Côte d'Ivoire ne transforme localement qu'une fraction de sa production agricole dont la plus grande partie est vendue sur les marchés internationaux. Seuls 30 % de la production nationale sont transformés dans le pays, la part importante revenant au secteur du cacao. La transformation primaire du cacao nécessite pourtant beaucoup de capitaux. Pour d'autres cultures, comme la noix de cajou brute où la transformation en amande est à forte intensité de main-d'œuvre (particulièrement de la femme), seule environ 8 % de la production nationale a été transformée localement en 2018 – un chiffre en légère augmentation, mais restant inférieur à la croissance de la production. Des politiques ont pourtant récemment été menées en faveur de la transformation de la noix de cajou, avec par exemple l'instauration d'une taxe sur l'exportation de noix brutes et l'obligation faite aux exportateurs de réserver 15 % des volumes exportés aux transformateurs locaux – avec, pour corollaire, une augmentation préoccupante de la contrebande de noix de cajou³³.

La faible part de la transformation continue d'exposer l'économie locale aux fluctuations des prix mondiaux. Un certain nombre d'installations de traitement sont désuètes et non concurrentielles, et le secteur a besoin d'investissements et de financements pour introduire de nouvelles technologies et améliorer les infrastructures. C'est pourquoi le gouvernement ivoirien, à travers l'Autorité de régulation du système de récépissés d'entreposage (ARRE), a lancé en 2018 un programme de construction de 108 entrepôts de traitement et de stockage de noix de cajou brutes dans les sept zones de production du pays avec des partenaires étrangers – notamment asiatiques³⁴. La Côte d'Ivoire ne dispose pas non plus d'une main-d'œuvre suffisamment qualifiée pour exploiter les machines les plus récentes et devenir compétitive dans le secteur manufacturier. Par ailleurs, très peu de secteurs secondaires utilisent en aval les cultures locales ou leurs dérivés comme intrants, même si le secteur manufacturier contribue pour une plus grande partie à la chaîne de valeur totale.

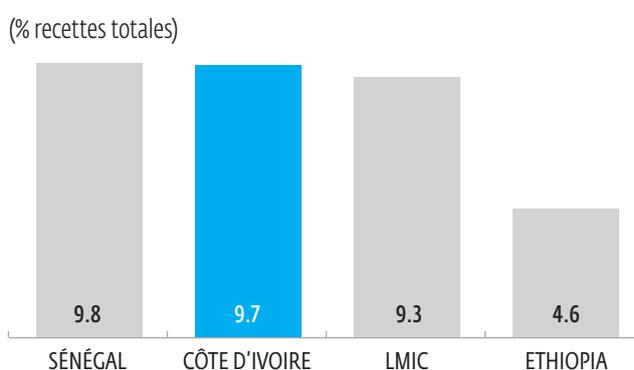
La forte croissance économique de la Côte d'Ivoire s'est accompagnée d'une stabilité macroéconomique, et l'économie ivoirienne a démontré sa résilience face aux chocs extérieurs et intérieurs. Les vulnérabilités budgétaires sont sous contrôle, et font l'objet d'une vigilance continue en partie en raison de la faiblesse du recouvrement de l'impôt et des fortes dépenses d'investissement. En dépit des réformes structurelles entreprises depuis 2012, les recettes fiscales ont peu augmenté par rapport au PIB (14,7 % en 2018), certains secteurs moteurs de la croissance, tels que l'agriculture et les services, n'étant pas entièrement pris en compte dans le filet fiscal. Sur la base des nouveaux comptes nationaux publiés en 2020, avec un déficit budgétaire de 2,3 % du PIB en 2019 (inférieur à la norme de l'UEMOA de 3 % du PIB), le poids de la dette publique ivoirienne en pourcentage du PIB atteindrait 37,8 %, la dette extérieure représentant 60 % de la dette totale (Tableau 2.2). Si le paiement des intérêts de la dette (en tant que part des recettes totales) reste relativement élevé, à 10 %, l'analyse de la soutenabilité de la dette publique, conduite conjointement par le FMI et la Banque mondiale, conclut à un risque de surendettement « modéré » de la Côte d'Ivoire (Graphique 2.13).

TABLEAU 2.2 PRINCIPAUX INDICATEURS BUDGÉTAIRES

	ANNÉE 2019	CRITÈRES DE CONVERGENCE DE L'UEMOA
Recettes fiscales/PIB	15 %	Plus de 20 %
Déficit fiscal/PIB	2,3 %	Moins de 3 %

Source : FMI, Facilité rapide de crédit pour la Côte d'Ivoire (avril 2020).

GRAPHIQUE 2.13 PAIEMENT DES INTÉRÊTS DE LA DETTE, 2017



Source : Indicateurs du développement dans le monde.

Les enquêtes portant sur les entreprises et l'environnement des affaires montrent que la corruption demeure une préoccupation dans le pays. La Côte d'Ivoire figure parmi les pays qui ont très fortement progressé dans la lutte contre la corruption au cours des dernières années. Selon l'Indice de perception de la corruption de *Transparency International*, le pays est passé de la 154^{ème} place en 2011 à la 105^{ème} place en 2018.

Dans un contexte de réduction de la pauvreté, une stratégie renouvelée de croissance permettrait de mieux exploiter les opportunités offertes au secteur privé dans les secteurs où la Côte d'Ivoire dispose d'un avantage comparatif, avec de fortes retombées en termes de création d'emplois. Le présent diagnostic du secteur privé ivoirien soutiendra que de telles opportunités existent dans les domaines de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et des industries connexes, ainsi que dans les industries du tourisme et des services, y compris dans le secteur informel.

Avant de discuter plus en détail des opportunités et des contraintes prioritaires, la section ci-dessous examine la situation du secteur privé.

3. ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR PRIVÉ IVOIRIEN

Alors que la grande majorité des entreprises ivoiriennes sont des petites ou micro-entreprises, la valeur ajoutée générée par les entreprises de l'agro-alimentaire, de l'agro-industrie, de l'industrie manufacturière et des services, l'est essentiellement par de grandes entreprises. Le secteur privé comprend principalement l'agriculture, quelques activités manufacturières et les services³⁵.

L'emploi formel dans les secteurs productifs est faible, et une grande partie de la main-d'œuvre exerce des activités informelles ou semi-informelles dans le commerce/ la vente au détail et la distribution. Selon la Chambre de commerce, le secteur informel représente 70 à 75 % de l'économie. Le secteur informel représente à lui seul 80 à 90 % de l'emploi total, ce qui est comparable aux autres pays d'Afrique de l'Ouest. Les défis de la Côte d'Ivoire en matière d'emploi sont liés à la qualité, l'inclusivité et la productivité de ses employés. Les niveaux élevés d'emplois indépendants dans les activités agricoles et non-agricoles à faible productivité (respectivement 47,5 % et 29,7 % de la population active³⁶) offrent généralement moins d'opportunités de croissance. Le taux de chômage est relativement faible, mais beaucoup plus élevé chez les jeunes en milieu urbain (13,9 % contre 6,7 %).

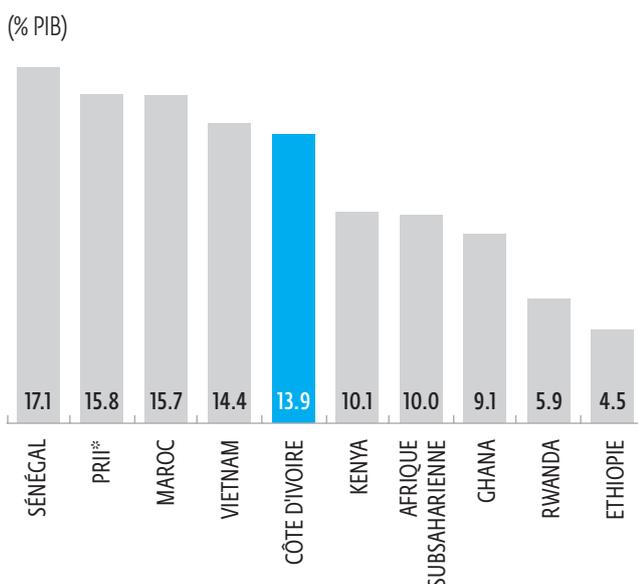
Les entreprises évoluent dans un contexte dynamique caractérisé par des progrès dans la mise en œuvre globale des réformes. Le score CPIA du Groupe de la Banque mondiale qui évalue les politiques et les institutions, a augmenté régulièrement, passant de 2,7 en 2010 à 3,5 en 2018, soit la plus forte progression mesurée par la Banque au cours des dix dernières années. Cela reflète des améliorations notables dans la délivrance de permis de construire, la création d'entreprises et l'amélioration des mécanismes alternatifs de règlement des litiges. Les rapports successifs « Doing Business » qualifient la Côte d'Ivoire de pays très performant, dont le score de distance à la frontière de 58 reflète les améliorations réalisées ces dernières années. Pourtant, de nombreuses contraintes continuent de peser sur les entreprises et ralentissent le processus de transformation structurelle et de convergence de l'économie ivoirienne. Celles-ci peuvent faire l'objet de futures réformes.

Renouvellement de la croissance et de l'activité : le nombre d'entreprises immatriculées est en hausse. Selon le dernier recensement de l'Inspection des impôts, le nombre total d'immatriculations d'entreprises est passé de 13 387 à 57 574 entre 2013 et 2018, notamment dans les secteurs des services (47 %), du commerce (28 %), du bâtiment (13 %) et des transports et communications (+10 %)³⁷. Le rapport diagnostic sur l'emploi en Côte d'Ivoire de la Banque mondiale³⁸ suggère que les tendances en matière d'emploi favorisent les activités à faible niveau de qualification. Près de 80 % des entreprises privées se trouvent à Abidjan, et il existe d'importantes disparités territoriales dans les opérations du secteur privé formel, entraînant des divergences en matière d'emploi.

Les PME ivoiriennes représentent 98 % des entreprises formelles immatriculées et emploient environ 23 % de la population active du pays³⁹. Le secteur privé est toujours dominé par l'agriculture et ses sous-produits tels que la transformation des aliments et des boissons. La part de l'agro-alimentaire dans l'industrie représentait 62 % (6,1 % du PIB en 2018). La majorité des emplois formels se concentre dans les grandes entreprises plus anciennes situées à Abidjan et dans ses environs⁴⁰, et moins de 10 % des emplois formels se trouvent hors d'Abidjan. Selon le Diagnostic de la situation de l'emploi, les entreprises de 100 employés ou plus fournissent 70 % des emplois formels. Les grandes entreprises opèrent principalement dans le secteur manufacturier. L'emploi formel se concentre dans trois secteurs principaux : l'agriculture, le commerce de détail et les autres services, alors que la transformation des aliments est le contributeur de valeur ajoutée le plus important et le deuxième pourvoyeur d'emplois. La part du secteur informel est estimée à 72 % du nombre total de PME.

Bien que la Côte d'Ivoire soit l'un des pays d'Afrique de l'Ouest qui compte un nombre relativement important de grandes entreprises, son secteur manufacturier est dominé par de petites entreprises informelles, à la productivité relativement faible (Graphiques 3.1 à 3.3 et Tableau 3.1)⁴¹. De plus, 500 entreprises du secteur formel représentent un tiers de la valeur ajoutée du secteur manufacturier, mais seulement un emploi sur sept (78 000 sur un total de 541 000 en 2010). Le secteur industriel formel compte très peu d'entreprises à forte intensité de main-d'œuvre. Il se compose majoritairement de filiales de multinationales (principalement européennes) dont l'activité principale se concentre sur le secteur des matières premières (cacao, pétrole et gaz, noix de cajou, caoutchouc). L'industrie agro-alimentaire représente environ 30 % du secteur manufacturier (produits dérivés du cacao, graines oléagineuses et produits laitiers principalement). L'extraction du pétrole représente environ 15 % supplémentaires, mais emploie une part négligeable de travailleurs. En moyenne, les entreprises manufacturières sont plus grandes et emploient plus de travailleurs que celles du secteur des services.

GRAPHIQUE 3.1 VALEUR AJOUTÉE MANUFACTURIÈRE, MOYENNE 2009-2018



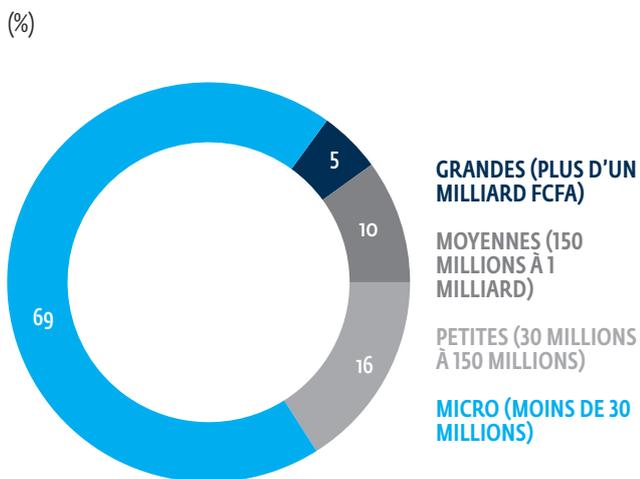
Source : Indicateurs du développement dans le monde (Indicateurs du développement dans le monde).

TABLEAU 3.1 COMPOSITION DU SECTEUR SECONDAIRE, 2018

	VALEUR (MILLIARDS FCFA)	% DU PIB
Secteur secondaire	7,117	22,2
BTP	2,369	7,4
Agro-alimentaire	1,821	5,7
Autres industries manufacturières	1,410	4,4
Industries extractives	836	2,6
Énergie et eau	612	1,9
Produits pétroliers	68	0,2

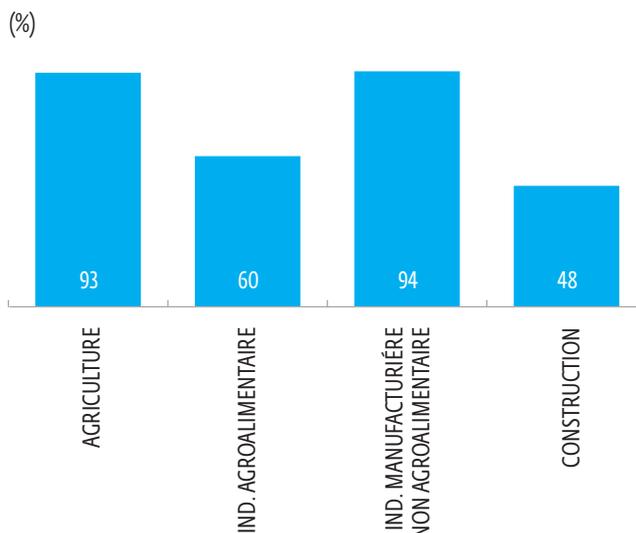
Source : Ministère de l'Économie et des Finances.

GRAPHIQUE 3.2 RÉPARTITION DES ENTREPRISES FORMELLES, 2016



Sources : INS et calculs du personnel de la SFI.

GRAPHIQUE 3.3 COMPOSITION DU CA DES 20 PREMIÈRES ENTREPRISES FORMELLES, 2016

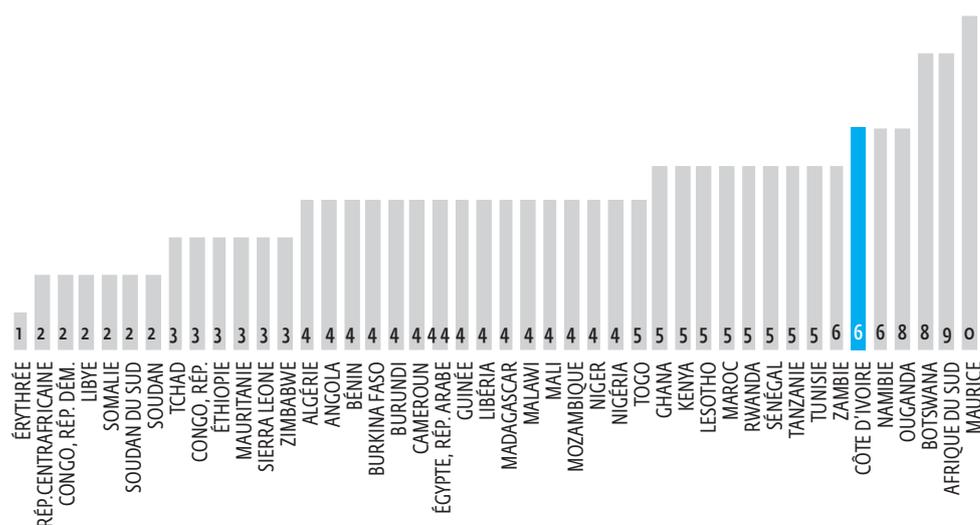


Source : INS et calculs du personnel de la SFI.

Si la politique de la concurrence est mieux appliquée depuis l'adoption de la loi anti-trust de 2013⁴², l'existence de monopoles et de recherche de rentes persistent dans certains secteurs, notamment dans les transports, les télécommunications et l'importation de produits raffinés, mais aussi des présomptions de monopoles et de collusion dans l'immobilier. Toutefois, sur la base des indicateurs disponibles, la concurrence axée sur le marché et la lutte contre les pratiques anti-concurrentielles se sont nettement améliorées ces dernières années (Graphiques 3.4 et 3.5).

GRAPHIQUE 3.4 CONCURRENCE AXÉE SUR LE MARCHÉ

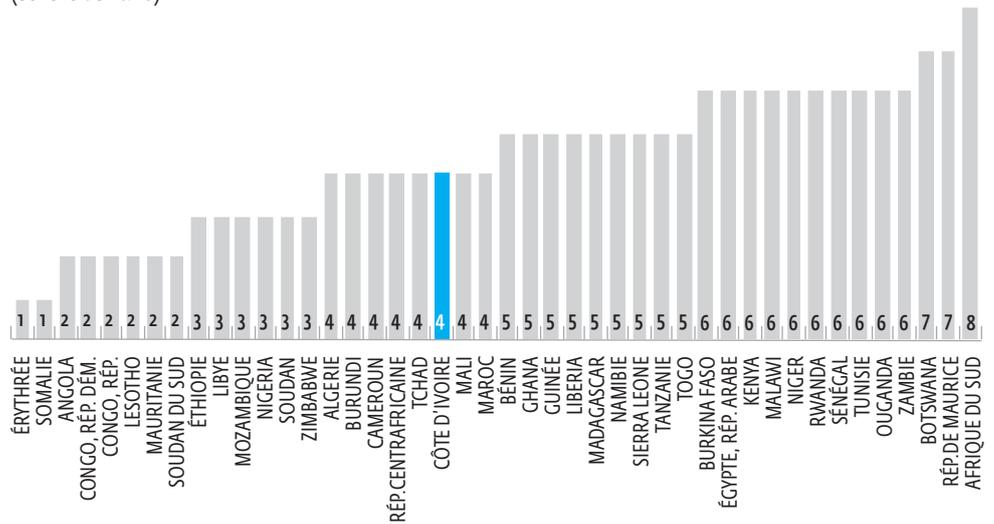
(échelle de 1 à 10)



Note : Mesurée sur une échelle de 1 à 10, 10 représentant les conditions optimales pour une concurrence axée sur le marché.
Source : Indice de transformation de la Fondation Bertelsmann, 2018.

GRAPHIQUE 3.5 POLITIQUE ANTI-MONOPOLE

(échelle de 1 à 10)



Note : Mesurée sur une échelle de 1 à 10, 1 représentant l'existence d'un droit de la concurrence complet qui est strictement appliqué.

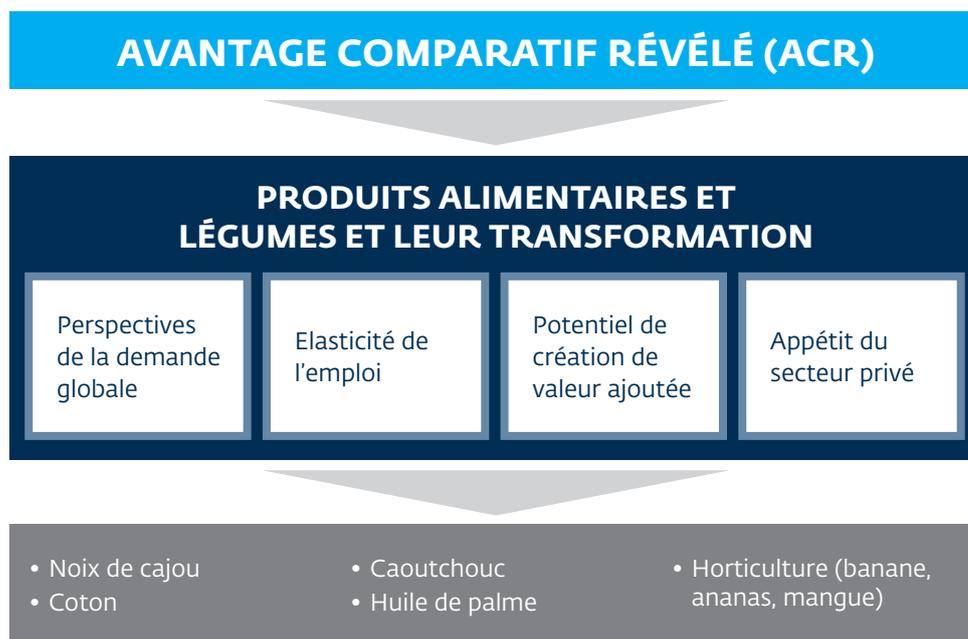
Source : Indice de transformation de la Fondation Bertelsmann, 2018.

4. OPPORTUNITÉS ET CONTRAINTES

4.1 CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'objectif principal d'un diagnostic du secteur privé est d'identifier à la fois les principales opportunités pour le secteur privé et les principaux obstacles à surmonter, et de formuler des recommandations permettant d'atténuer ces obstacles. Ce DSP utilise un cadre à cinq volets – avantage comparatif révélé / part des exportations de la Côte d'Ivoire ; perspectives de la demande mondiale ; élasticité de l'emploi et perspectives de participation du secteur privé – pour identifier ces opportunités (Graphique 4.1).

GRAPHIQUE 4.1 CADRE D'IDENTIFICATION DES SECTEURS PRÉSENTANT DE FORTES OPPORTUNITÉS



L'analyse de l'avantage comparatif révélé (ACR) montre que la Côte d'Ivoire est compétitive dans les produits alimentaires⁴³ et les légumes. L'ACR est fondé sur une théorie sous-jacente selon laquelle la structure des échanges entre pays est régie par leurs différences relatives de productivité. Bien que ces différences soient difficiles à observer, la mesure de l'ACR peut être utilisée pour « mettre en évidence » ces différences. On obtient un ACR en divisant la proportion des exportations d'un pays dans une catégorie de produits par la proportion des exportations mondiales dans la même catégorie de produits. Si l'ACR est supérieur à 1, l'avantage comparatif est « révélé ». Les calculs indiquent que la Côte d'Ivoire possède un avantage comparatif – c'est-à-dire qu'elle a un $ACR > 1$ – dans trois produits : les produits alimentaires, les légumes et le caoutchouc/plastique. L'ACR de la Côte d'Ivoire pour les produits alimentaires est de 18 et de 4,4 pour les légumes indiquant que les dotations de la Côte d'Ivoire en ces ressources la rendent très compétitive dans ces secteurs⁴⁴. Dans des sous-secteurs tels que la noix de cajou ou le caoutchouc, pour lesquels l'ACR n'est pas disponible, nous utilisons la part de marché des exportations de la Côte d'Ivoire comme indicateur de la compétitivité.

La part des exportations mondiales de la Côte d'Ivoire pour les cultures prioritaires, en particulier la noix de cajou et l'horticulture, a connu une courbe ascendante au cours de ces dernières années. Cette tendance devrait se poursuivre, car la croissance démographique et la hausse des revenus dans les pays en développement entraînent une demande accrue de produits agricoles.

La tendance de la croissance historique de la demande mondiale est extrapolée pour obtenir la demande future de chaque produit. La demande à long terme est estimée de manière à croître selon la tendance des cinq dernières années, entre 2013 et 2018. L'indicateur de la demande de chaque produit est détaillé ci-dessous :

- Cacao : croissance mondiale du broyage des fèves de cacao ;
- Noix de cajou : exportations mondiales de noix de cajou en coques ;
- Coton : utilisation mondiale de la filature de coton ;
- Caoutchouc : croissance du caoutchouc naturel dans le monde ;
- Huile de palme : croissance de la consommation mondiale d'huile de palme ;
- Horticulture : croissance de la valeur des exportations mondiales ;
- Tourisme : croissance du nombre des arrivées.

Les résultats résumés dans le tableau ci-dessous montrent un potentiel considérable pour les secteurs agricoles sélectionnés et le tourisme. S'agissant du tourisme, alors que les indicateurs laissent entrevoir un potentiel prometteur, l'intérêt des investisseurs, en particulier des grands investisseurs internationaux, semble être limité.

TABLEAU 4.1 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

SECTEUR	ACR : ÉVOLUTION DE LA PART DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS MONDIALES DE LA CÔTE D'IVOIRE, 2013-2018 ⁴⁵ (%)	CROISSANCE DE LA DEMANDE MONDIALE 2013-2018 (%)	IMPACT SUR L'EMPLOI	POTENTIEL DE PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ
Cacao	33	11 ⁴⁶	Faible	Moyen
Noix de cajou	70	74 ⁴⁷	Élevé	Élevé
Coton	33	16 ⁴⁸	Élevé	Élevé
Caoutchouc	94	22 ⁴⁹	Élevé	Élevé
Huile de palme	54	25 ⁵⁰	Élevé	Élevé
Horticulture	112	23 ⁵¹	Élevé	Élevé
Tourisme	390	27 ⁵²	Élevé ⁵³	Moyen

Les opportunités de diversification des produits agricoles sélectionnés vers d'autres produits connexes sont résumées dans le Graphique 4.2⁵⁴.

GRAPHIQUE 4.2 OPPORTUNITÉS DE DIVERSIFICATION DES MATIÈRES PREMIÈRES VERS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE



4.2 AGRICULTURE, AGRO-ALIMENTAIRE ET INDUSTRIES CONNEXES

4.2.1 Agriculture et agro-alimentaire

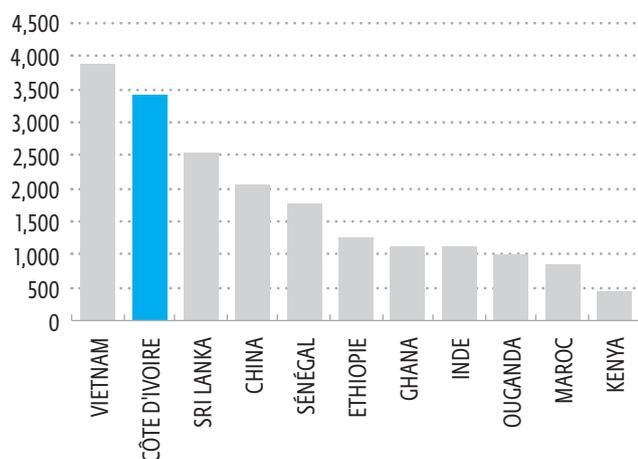
L'agriculture est une source de croissance essentielle. Le secteur agricole représente environ 23 % du PIB total de la Côte d'Ivoire et plus des deux tiers de toutes ses exportations. En outre, une part considérable des secteurs de la fabrication et des transports dépend de l'agriculture. L'agro-alimentaire représente environ 7 % du PIB total et 50 % du secteur manufacturier. Le secteur agricole emploie environ 45 % de la population active totale, dont 73 % des résidents des zones rurales exerçant un emploi⁵⁵.

Compte tenu de son potentiel de diversification et de création de valeur ajoutée, l'agriculture est au cœur de la stratégie de développement de la Côte d'Ivoire. Les pays qui complètent une transformation structurelle réussie (diminution de la part de l'agriculture dans l'économie à mesure qu'ils se développent) avec une transformation réussie de l'agriculture (diminution de la part des matières premières dans la valeur ajoutée agricole) sont ceux qui connaissent le recul de la pauvreté le plus rapide⁵⁶. L'agriculture peut être une source d'emplois de qualité pour la population croissante de jeunes grâce à la diversification et à la création de valeur ajoutée. Même lorsque d'autres facteurs tels que leurs caractéristiques et leur localisation⁵⁷ sont pris en compte, les ménages impliqués dans la production de cacao ont eu une consommation⁵⁸ plus élevée que celle des agriculteurs pratiquant des cultures non destinées à l'exportation. La consommation par habitant des ménages producteurs de palmiers à huile, de caoutchouc et de coton est encore plus élevée. Toutefois, la diversification dans les cultures de rente, outre le cacao, et dans les produits agricoles à haute valeur ajoutée (viande, produits laitiers, fruits et légumes) reste limitée.

La dotation en ressources naturelles de la Côte d'Ivoire et l'infrastructure peuvent soutenir une grande variété de cultures. La disponibilité en eau douce est abondante, les précipitations variant de 3000 mm dans le Sud-Ouest à 1000 mm dans le nord du pays (Graphique 4.3). 75 % du territoire ivoirien est arable (24 millions sur 32 millions d'ha) et environ 7,5 millions d'hectares sont actuellement cultivés (soit 30 % du total)⁵⁹. Les terres sont encore relativement abondantes au niveau national, bien qu'elles se raréfient dans certaines régions, en particulier dans le Sud du pays, où la densité de population reste élevée. L'accès à l'électricité en milieu rural continue de progresser notablement ces deux dernières années avec la mise en œuvre du PSGouv. La Côte d'Ivoire a aussi garanti un accès quasi-universel à l'électricité dans les zones urbaines – point essentiel pour la transformation de la production agricole (Graphique 4.4). Tout comme l'électrification des villages de plus de 500 habitants s'est accélérée durant les deux dernières années, objectif important du gouvernement ivoirien. Compte tenu de ses centrales électriques à gaz à faible coût et de sa capacité hydro-électrique, la Côte d'Ivoire figure parmi les producteurs d'électricité les moins chers en Afrique de l'Ouest⁶⁰. Les projets actuels d'extension de capacité des centrales thermiques Azito et Ciprel (650 MW) remplaceront les anciennes unités de production inefficaces et réduiront davantage les coûts énergétiques. Compte tenu des améliorations escomptées en matière d'efficacité énergétique, la nécessité d'augmenter considérablement la capacité générale de puissance thermique est limitée jusqu'en 2022-2023.

GRAPHIQUE 4.3 DISPONIBILITÉ EN EAU DOUCE, 2017

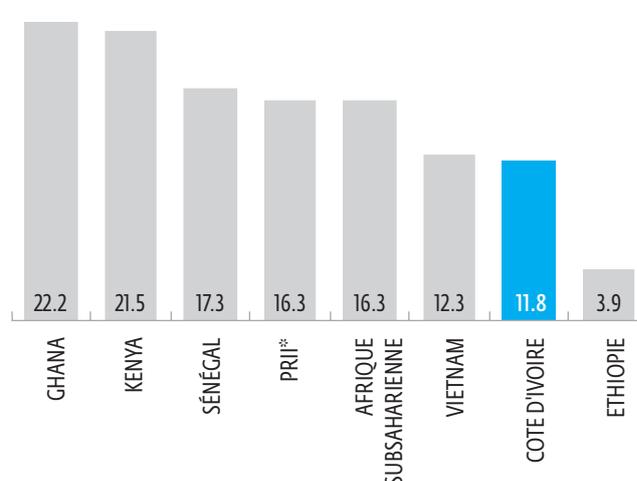
(mètres cubes par habitant)



Source : Indicateurs du développement dans le monde (Indicateurs du développement dans le monde).

GRAPHIQUE 4.4 PRIX DE L'ÉNERGIE, 2018

(dollars EU par kWh)



Source : Banque mondiale, « Doing Business ».

La prédominance du cacao dans le panier des exportations du pays accroît la vulnérabilité au changement climatique, soulignant la nécessité de diversifier la production agricole. Le cacao est l'une des principales causes de la déforestation en Côte d'Ivoire – 60 % des forêts ont disparu entre 1990 et 2015. La culture du cacao pourrait être vulnérable à l'aggravation des aléas climatiques, la hausse des températures menaçant de réduire la fertilité des sols dans les régions traditionnellement agricoles du Sud-Est (Sud-Comoé, Agneby, Comoé, Sud-Bandama, Fromager et Lagunes). Parmi les pistes à explorer afin de mitiger les effets de la déforestation, il conviendrait d'envisager : i) la recherche et la promotion de nouvelles techniques de production plus adaptées au changement climatique et respectueuses de l'environnement ; ii) la valorisation de niches d'exportation ; et (iii) le développement d'activités créatrices de valeurs ajoutées.

Alors que le cacao domine traditionnellement la production agricole, les efforts du gouvernement visant à promouvoir la transformation par le biais de subventions ont été coûteux et n'ont pas pleinement fait leur preuve en termes de création d'emplois. Néanmoins, le volume de cacao transformé est passé de 474 000 tonnes (campagne 2015-2016) à 577 000 tonnes (campagne 2016-2017), le pays a ainsi progressé dans la réalisation de son objectif consistant à augmenter le taux de transformation du cacao de 30 % en 2016 à au moins 50 % en 2020.

Avec la poudre et le beurre de cacao produits localement, la Côte d'Ivoire a désormais commencé à produire du chocolat (Encadré 4.1), et le subventionnement de la transformation primaire peut se justifier par le fait qu'il s'agit d'une voie d'entrée dans les chaînes de valeurs mondiales.

ENCADRÉ 4.1 PRODUCTION DE CHOCOLAT

La production compétitive de chocolat haut de gamme a toujours été un objectif difficile à atteindre pour la Côte d'Ivoire et le Ghana, notamment à cause de l'intensité capitalistique du processus, du besoin de compétences spécialisées, de l'absence de chaîne de valeur du lait et de l'indisponibilité du sucre. Toutefois, plus récemment, la faisabilité de la production de chocolat a été démontrée en Côte d'Ivoire et au Ghana du fait que certains producteurs ont pu développer à la fois les compétences nécessaires et une chaîne d'approvisionnement

du lait et du sucre. Un producteur émergent et solvable en Côte d'Ivoire produit 10 000 barres de chocolat par mois pour le marché intérieur et signale une demande de 20 000 barres. Pour lui, le coût élevé du lait en poudre importé est l'une des principales contraintes qui pourrait être réduite si les pays sahéliens produisaient du lait de qualité. Le manque d'accès au financement est une contrainte supplémentaire qui pourrait être atténuée et lui permettre de se développer de manière significative.

Face à la déforestation croissante et à la vulnérabilité au changement climatique⁶¹, la Côte d'Ivoire doit impérativement diversifier sa production agricole et s'orienter vers une transformation agro-alimentaire à plus forte valeur ajoutée et une industrie manufacturière connexe.

Contrairement au cacao, la transformation de la noix de cajou, du coton, du caoutchouc, de l'huile de palme et l'horticulture sont toutes des activités à forte intensité de main-d'œuvre. Par conséquent, la croissance de ces secteurs agricoles contribuera à une croissance significative des emplois en milieu rural et des exportations⁶². La transformation de 150 000 tonnes de noix de cajou devrait créer 50 000 emplois. En revanche, la transformation de 150 000 tonnes de cacao ne créerait qu'approximativement 400 emplois⁶³ (BIT, 2019).

En outre, ces produits pourraient constituer une base importante pour la diversification dans les produits dérivés associés. L'Encadré 4.2 examine les secteurs qui utilisent des produits agricoles transformés en tant qu'intrants pour lesquels la Côte d'Ivoire semble disposer d'un avantage comparatif, compte tenu de la dotation en facteurs de production et du développement favorable des premiers arrivants dans ces secteurs⁶⁴.

ENCADRÉ 4.2 COMPÉTITIVITÉ DES PRODUITS MANUFACTURÉS

Le Plan National de Développement de la Côte d'Ivoire (PND 2016-2020) considère l'industrie comme un pilier essentiel de la transformation structurelle de l'économie. Les secteurs suivants ont été identifiés comme des moteurs potentiels de la croissance du secteur manufacturier, tant dans le PND que dans une étude récente de l'USAID et de la Banque mondiale, en se basant sur la compétitivité, le potentiel d'exportation, les perspectives de la demande sur le marché mondial et la complexité relative du produit.

Produits cosmétiques : La Côte d'Ivoire fournit une grande partie de la matière première, telle que le beurre de cacao utilisée dans la fabrication de produits cosmétiques. Compte tenu de la disponibilité du beurre de cacao, la Côte d'Ivoire dispose d'un avantage comparatif considérable dans les soins pour la peau et les produits capillaires qui répondent aux besoins uniques du marché régional. Les produits cosmétiques ivoiriens sont largement exportés vers la région (85 % des exportations vers la CEDEAO), le marché étant réputé pour ses produits de bonne qualité et abordables. L'augmentation de la demande de produits de milieu à haut de gamme par une classe moyenne régionale en pleine expansion représente un potentiel de croissance pour le secteur, mais la R&D ainsi qu'une solide promotion et image de marque sont nécessaires pour que les cosmétiques ivoiriens puissent concurrencer les marques mondiales établies. Le secteur peut également chercher à accroître sa part de marché au sein de la diaspora africaine aux États-Unis et en Europe.

Caoutchouc : La Côte d'Ivoire est le premier producteur de caoutchouc naturel en Afrique, avec des rendements compétitifs par rapport aux meilleurs producteurs de caoutchouc d'Asie. Quatre sociétés fabriquent une gamme de produits en caoutchouc, tel que des gants, des joints d'étanchéité et des pneus, vendus principalement sur les marchés régionaux. Pour développer l'industrie de la fabrication d'articles en caoutchouc, la modernisation

de la technologie sera essentielle pour permettre à l'industrie locale d'améliorer sa productivité. Le manque de main-d'œuvre qualifiée est une contrainte majeure pour l'industrie du caoutchouc.

Produits pharmaceutiques : Le secteur naissant de la fabrication pharmaceutique en Côte d'Ivoire a enregistré récemment une forte augmentation de l'investissement direct étranger (IDE). Il est bien placé pour expérimenter la croissance, car de nombreuses entreprises respectent les normes des bonnes pratiques de fabrication (BPF). Les marchés locaux et régionaux se développent à un rythme significatif de 7 % par an, et cette tendance devrait se poursuivre. Le secteur exporte environ 30 % de ses produits. La Côte d'Ivoire a un taux relativement faible d'utilisation de médicaments génériques, ce qui représente une opportunité pour la croissance pour le secteur si elle est associée à une sensibilisation et une promotion accrues des médicaments génériques. En outre, le secteur pourrait se concentrer sur le développement de canaux d'exportation et de distribution directs sur le marché régional, en contournant le transit par les agrégateurs français, comme cela est actuellement le cas.

Textiles : La Côte d'Ivoire est l'un des deux seuls pays africains à produire du tissu imprimé à la cire, lequel est largement porté par les Africains et étroitement associé à l'identité et au patrimoine africains. Le tissu de cire ivoirien est vendu sur le marché intérieur et également exporté vers le marché régional. Malgré une pénétration croissante de la Chine, le tissu de cire fabriqué en Afrique n'a pas perdu de parts de marché, car il est considéré de meilleure qualité que les tissus chinois. L'augmentation du pouvoir d'achat ainsi que la montée de la classe moyenne pourraient entraîner une augmentation de la demande de tissus de cire africains de qualité. L'industrie peut accroître sa compétitivité en renforçant la reconnaissance de la marque, en améliorant la qualité et en augmentant le nombre de modèles pour barrer la route aux contrefaçons chinoises.

Les secteurs prioritaires pour la diversification et l'augmentation de la valeur ajoutée intérieure pourraient être : la noix de cajou, le coton, l'horticulture, le caoutchouc et l'huile de palme. Cette section analyse la position concurrentielle de la Côte d'Ivoire dans chacun de ces secteurs et examine les possibilités de transformation.

GRAPHIQUE 4.5 PART DU MARCHÉ MONDIAL DE L'EXPORTATION DES NOIX DE CAJOU BRUTES



Source : Carte du commerce du CCI.

Noix de cajou : Le sous-secteur de la noix de cajou ivoirienne a un fort potentiel de croissance, la Côte d'Ivoire étant le premier exportateur mondial de noix de cajou brute (NCB) (Graphique 4.5). La demande mondiale de noix de cajou a augmenté d'environ 7 % par an et la tendance devrait se poursuivre, bien que plus lentement. Les prix devraient rester élevés car la production n'a pas suivi le rythme soutenu de la demande. En outre, la baisse de la production au Vietnam et au Brésil pourrait permettre à la Côte d'Ivoire d'accroître encore sa part sur le marché mondial. La récolte et la transformation de la noix de cajou étant des activités à forte intensité de main-d'œuvre, la croissance du sous-secteur de la noix de cajou stimulera la création d'emplois et la croissance économique. De plus, la transformation primaire des noix de cajou est limitée : la Côte d'Ivoire exporte environ 95 % de ses NCB en coques en Asie, le reste étant transformé localement. Les NCB sont exportées à bas prix, tandis que les noix de cajou transformées sont vendues à un prix plus élevé. Une augmentation des installations de transformation permettra à la Côte d'Ivoire de capter la valeur ajoutée des noix de cajou transformées. La transformation locale réduit aussi considérablement les coûts de transport pour les consommateurs finaux aux États-Unis et en Europe et crée des chaînes de valeur plus courtes et plus traçables qui répondent à la demande croissante de traçabilité de l'exploitation à l'assiette.

De plus, les sous-produits transformés de la noix de cajou tels que le baume de cajou, la pomme de cajou et les peaux de noyaux, procurent des profits supplémentaires aux transformateurs : le baume de cajou ou CNSL⁶⁵, qui fait l'objet d'un commerce international, peut être utilisé pour une grande variété de produits tels que les revêtements de surface, les peintures et vernis, ainsi que la production de polymères. Il est également possible de produire de l'alcool à partir de pommes de cajou qui peut être utilisé dans diverses industries ivoiriennes, telles que l'industrie des boissons alcoolisées et les fournisseurs de produits pharmaceutiques, ou pour produire du carburant à l'éthanol. Les peaux de noyaux peuvent être transformées en agents de tannage pour l'industrie du cuir.

Les principales contraintes à la compétitivité de la chaîne de valeur de la noix de cajou en Côte d'Ivoire sont la disponibilité des compétences techniques et le financement. Les usines de traitement ont une taille réduite et de faibles capacités, ce qui est dû au faible accès au financement pour moderniser ou construire des installations modernes. Le manque d'accès au financement reflète également l'absence de financement en monnaie locale, comme indiqué dans la section sur l'accès au financement.

GRAPHIQUE 4.6 PRINCIPAUX FREINS À LA COMPÉTITIVITÉ DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE LA NOIX DE CAJOU



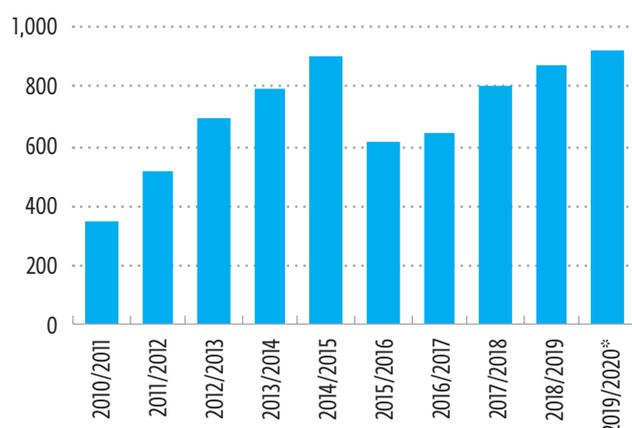
Source : adapté de Technoserve (2010).

Le coton : Le coton brut est l'un des principaux produits d'exportation de la Côte d'Ivoire. Il suit une courbe ascendante depuis 2015 et devrait atteindre le nombre record de 925 000 ballots en 2019-2020 (Graphiques 4.7 et 4.8)⁶⁶. La qualité du coton cultivé s'est améliorée et les rendements ont nettement augmenté par rapport à 2015. La majeure partie du coton ivoirien est récoltée à la main, ce qui en fait une industrie à forte intensité de main-d'œuvre. Le coton cueilli à la main produit des brins plus longs (pour un coton plus luxueux) et il est plus durable car plus propre, nécessitant moins de temps de traitement et moins d'énergie et, comparé au coton industriel, il ne nécessite pas de défoliants chimiques avant la récolte. Les champs de coton ivoirien ne requièrent pas de système d'irrigation et dépendent uniquement de l'eau de pluie. La Côte d'Ivoire peut continuer à développer ce secteur en commercialisant et en capitalisant sur les aspects durables du coton cueilli à la main plutôt que mécaniquement, lui permettant de capter la demande croissante de produits durables.

Ces avantages et dotations naturelles devraient permettre à la Côte d'Ivoire d'être plus compétitive dans le secteur du textile qui peine à rivaliser sur le marché mondial et souffre de sous-investissement significatifs dans les installations de transformation du coton. Des investissements dans l'industrie textile pour moderniser les installations existantes ou en créer de nouvelles stimuleraient la création d'emplois dans ce secteur à valeur ajoutée en Côte d'Ivoire, en tirant parti de l'abondance de l'offre intérieure de coton. La transformation du coton crée également des sous-produits tels que l'huile de graines de coton utilisée dans les cosmétiques, le savon et des produits alimentaires, ainsi que la bourre utilisée pour des fournitures médicales. Outre le Ghana, la Côte d'Ivoire est le seul pays africain à produire des tissus imprimés à la cire jouissant d'une réputation de qualité. Les investissements dans ce secteur, en vue d'améliorer la compétitivité des coûts, y compris des mesures pour réduire les coûts de la logistique, pourraient attirer davantage de producteurs de tissus imprimés à la cire en Côte d'Ivoire.

GRAPHIQUE 4.7 PRODUCTION DE COTON

(milliers de ballots 218 kg)



Note : 2019-2020 correspond aux prévisions.
Source : USDA.

GRAPHIQUE 4.8 PART DU MARCHÉ MONDIAL DE L'EXPORTATION DU COTON BRUT

(%)



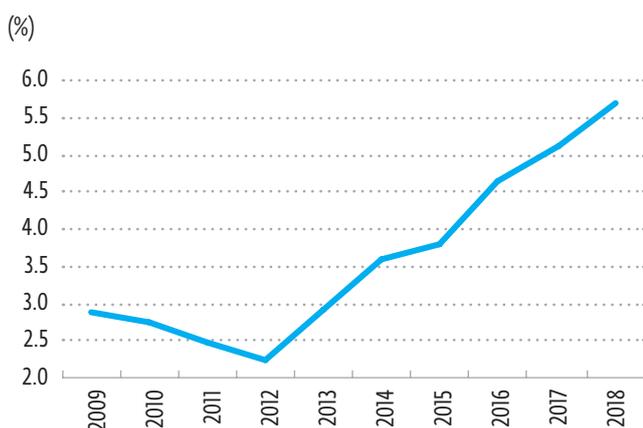
Source : Carte du commerce du CCI.

L'expansion de la production de coton et de noix de cajou est également prometteuse du point de vue de l'emploi. Les deux cultures sont largement cultivées dans le Nord, où les taux de pauvreté sont les plus élevés. La transformation croissante locale des noix de cajou (en particulier dans la région centrale autour de Bouaké) pourrait générer des emplois non agricoles dans les villes secondaires.

Le caoutchouc : La Côte d'Ivoire est le 7ème producteur mondial de caoutchouc naturel, avec des rendements compétitifs par rapport aux principaux producteurs mondiaux (Graphiques 4.9 et 4.10). La production de caoutchouc a fortement augmenté depuis 2012 et devrait atteindre 750 000 tonnes en 2020, résultat d'une politique volontariste des autorités, mais la capacité de traitement est de 460 000 tonnes. Étant donné que la production de caoutchouc a dépassé la capacité de traitement, la plupart des exportateurs sont obligés d'exporter du caoutchouc brut non transformé, ce qui se traduit par un manque à gagner sur la valeur ajoutée de la transformation. Les installations de traitement du caoutchouc en Côte d'Ivoire produisent principalement du caoutchouc techniquement spécifié pour l'exportation (TSR). La Côte d'Ivoire pourrait tirer parti de la diversification de sa production pour

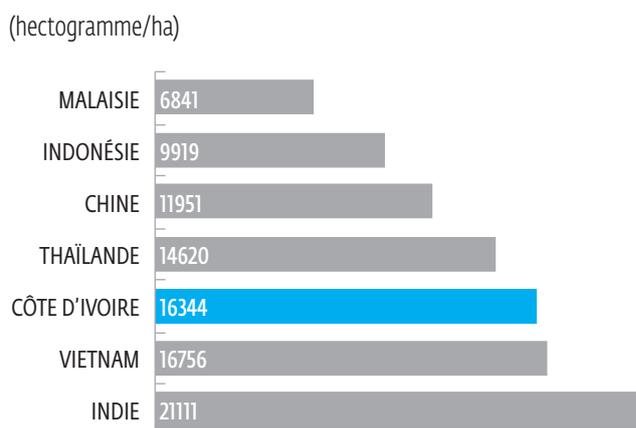
inclure les feuilles fumées nervurées (RSS) de meilleure qualité dont la production nécessite plus de main-d'œuvre et qui sont vendues à un prix supérieur de 10 % à celui du TSR. Le caoutchouc est principalement utilisé pour la fabrication de pneus, mais également par les industries automobiles, la construction, l'habillement et l'industrie pharmaceutique. En Côte d'Ivoire, quatre sociétés fabriquent une gamme de produits en caoutchouc tels que des joints d'étanchéité et des gants pour le marché local. Il existe un potentiel d'expansion de l'industrie des produits en caoutchouc, qui peut bénéficier de l'approvisionnement direct en caoutchouc local. Les contraintes de l'industrie du caoutchouc sont la dépendance à l'égard de matières premières importées telles que les polymères et les produits intermédiaires, qui sont soumises aux fluctuations des prix. Le coût élevé des machines, le manque d'accès au financement, ainsi que le manque de main-d'œuvre qualifiée sont également des défis auxquels le secteur est confronté.

GRAPHIQUE 4.9 PART DU MARCHÉ MONDIALE D'EXPORTATION DU CAOUTCHOUC NATUREL



Source : Carte du commerce du CCI.

GRAPHIQUE 4.10 RENDEMENT DES MEILLEURS PRODUCTEURS DE CAOUTCHOUC, 2017



Source : FAOSTAT.

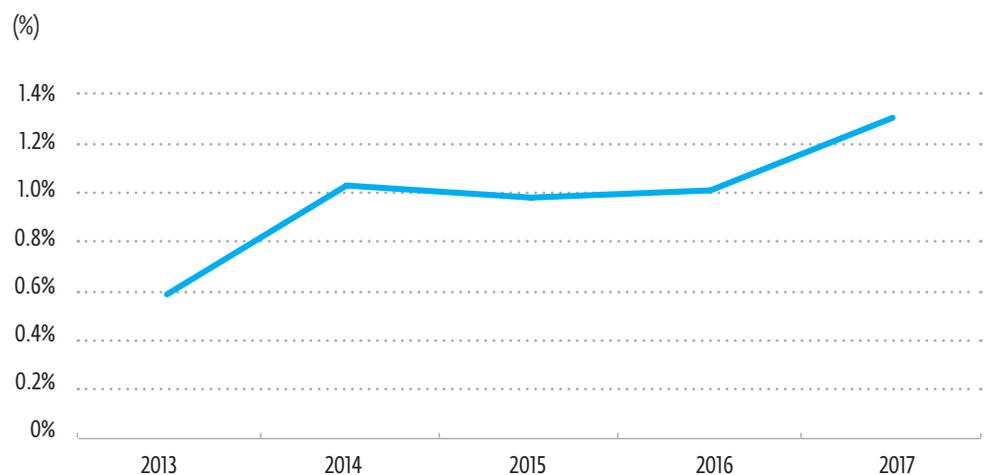
GRAPHIQUE 4.11 PART DU MARCHÉ MONDIAL D'EXPORTATION DE L'HUILE DE PALME BRUTE



Source : Carte du commerce du CCI.

L'huile de palme : Issue du palmier à huile originaire d'Afrique de l'Ouest, l'huile de palme est le produit agricole le plus polyvalent et le plus utilisé (Graphique 4.11). L'huile de palme ivoirienne est consommée à la fois localement (45 % de la production) et dans la sous-région (55 % de la production). Les pays voisins d'Afrique de l'Ouest font face à une pénurie d'oléagineux, créant une opportunité de marché pour l'huile de palme ivoirienne. Par ailleurs, la demande d'huile de palme continuant d'augmenter et les terres des principaux exportateurs tels que la Malaisie et l'Indonésie s'épuisant, les sociétés productrices d'huile de palme étendent leurs plantations en Afrique – ce qui n'est pas sans conséquence pour le processus de déforestation. Le secteur est largement dominé par les petits exploitants à faible rendement, le reste étant approvisionné par de grandes plantations. Les investissements dans l'industrie du palmier à huile peuvent augmenter les surfaces de plantations, accroître la productivité des exploitations existantes, et assurer une meilleure qualité des produits. En outre, il est possible d'agrandir les installations de transformation pour répondre à la forte demande des exportateurs et accroître la valeur ajoutée de la transformation. L'huile de palme étant un intrant dans de nombreuses industries, en particulier dans la fabrication de produits cosmétiques et ménagers, ces industries dérivées bénéficieraient d'une chaîne d'approvisionnement nationale en huile de palme.

GRAPHIQUE 4.12 PART DU MARCHÉ MONDIAL D'EXPORTATION DES FRUITS ET DES NOIX

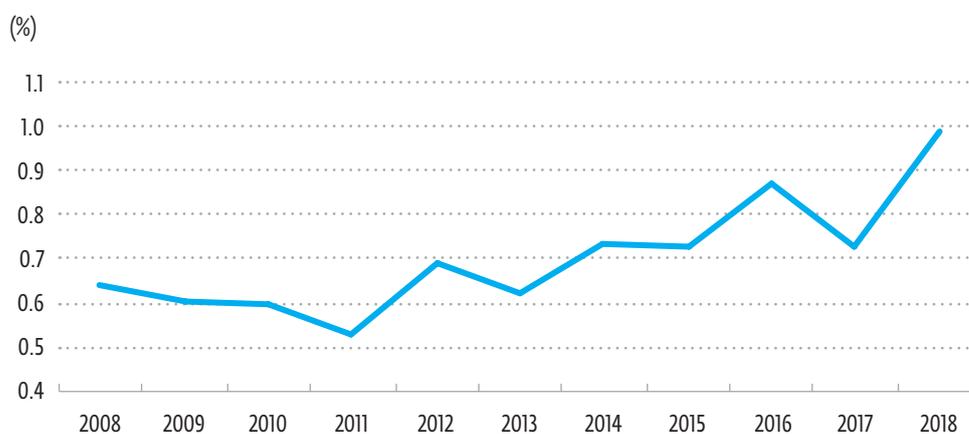


Source : Carte du commerce du CCI.

La production de fruits et légumes exige également une importante main-d'œuvre, mais son potentiel n'a pas encore été pleinement exploité (Graphique 4.12). Le secteur horticole ivoirien est important, le pays étant un grand exportateur de fruits, en particulier de bananes, de mangues et d'ananas. La part de marché de la Côte d'Ivoire dans les exportations de fruits et de noix a doublé depuis 2013. La demande de produits horticoles de valeur supérieure devrait s'accroître avec l'augmentation de la population mondiale et une hausse des revenus, à mesure que les régimes alimentaires se diversifient, passant des céréales à des fruits et légumes plus sains. De plus, la distance plus courte séparant la Côte d'Ivoire et l'Europe qu'avec l'Amérique latine, lui confère un avantage sur le marché européen. À l'heure actuelle, la Côte d'Ivoire ne dispose pas d'une logistique adaptée à la chaîne du froid et d'installations d'entreposage frigorifique pour l'exportation de fruits, ayant comme conséquence une durée de conservation faible et une hausse des pertes après récolte.

Ivorio, une entreprise prospère qui transforme des fruits en jus de fruits, a démontré le potentiel de valeur ajoutée dans le secteur de l'horticulture (Encadré 4.3).

GRAPHIQUE 4.13 PART DU MARCHÉ MONDIAL D'EXPORTATION DE LA MANGUE



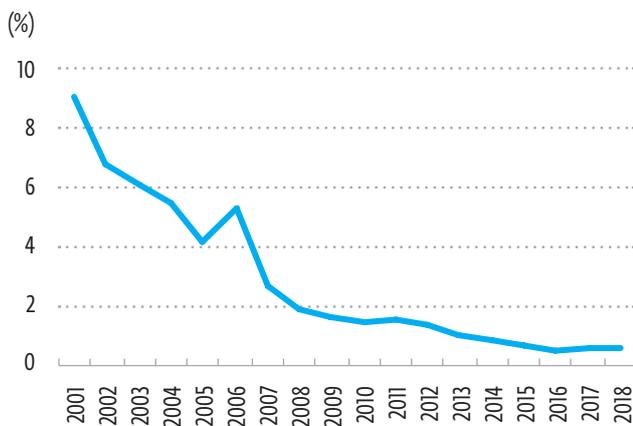
Source : Carte du commerce du CCI.

La mangue (Graphique 4.13) : Le traitement de la mangue se fait à petite échelle et se concentre principalement sur le séchage. La transformation peut être portée à une échelle industrielle, entraînant une augmentation de la production, des emplois et de la qualité. Les produits transformés à base de mangue peuvent être également plus nombreux et inclure des morceaux congelés, des jus et des concentrés. De plus, les mangues peuvent être transformées en intrants pour les cosmétiques, les produits pharmaceutiques et les biocarburants.

L'ananas : La production et les exportations d'ananas ont atteint leur maximum en 2000, mais ont considérablement diminué après l'introduction de la variété doublement sucrée, MD2, en Amérique latine (Graphique 4.14). Il existe un grand potentiel pour augmenter la part de marché de la Côte d'Ivoire sur le marché de l'exportation d'ananas en remplaçant les plantations d'ananas par la variété MD2. Les installations de transformation de la filière d'ananas constituent également une opportunité de croissance, en particulier pour les ananas de deuxième et troisième gamme. La transformation de l'ananas en petits morceaux coupés destinés à l'exportation vers la France a commencé à Grand-Bassam et peut être étendue avec un plus grand soutien.

La banane : Grâce à la demande croissante en produits biologiques (Graphique 4.15), l'augmentation de la production de bananes certifiées « biologiques », dont le prix est supérieur à celui des bananes conventionnelles, constitue un potentiel pour le principal secteur d'exportation de fruits de la Côte d'Ivoire. Il existe également un marché croissant pour la banane en poudre et les croustilles de banane en Europe et aux États-Unis alors qu'il n'existe actuellement aucune industrie de transformation de la banane en Côte d'Ivoire. Le secteur de l'horticulture a besoin de meilleures variétés pour progresser et être plus compétitif sur le plan international. Les semences utilisées actuellement dans le secteur horticole ivoirien sont principalement des variétés à pollinisation libre (VPO) qui sont fragiles, souvent infectées par des maladies et présentent un potentiel faible⁶⁷.

GRAPHIQUE 4.14 PART DU MARCHÉ MONDIAL D'EXPORTATION DE L'ANANAS



Source : Carte du commerce du CCI.

GRAPHIQUE 4.15 PART DU MARCHÉ MONDIAL D'EXPORTATION DE LA BANANE (%)



Source : Observatoire de la complexité économique.

ENCADRÉ 4.3 ATOU/IVORIO, UNE ENTREPRISE PROSPÈRE DANS LA TRANSFORMATION DE FRUITS ET LÉGUMES

ATOU est une entreprise agro-alimentaire ivoirienne spécialisée dans la transformation des fruits de Côte d'Ivoire. La production est passée de 1 million de conserves en 2012 à 10 millions en 2018, avec un objectif de 15 millions en 2020. Outre le marché local, la société exporte ses produits au Mali, au Sénégal, au Burkina Faso, au Niger et au Cameroun, sous la marque Ivorio. Le produit se trouve également sur le marché européen, par le biais des grossistes africains.

La société emploie directement ou indirectement 1000 personnes, dont 100 au sein de l'usine, les autres employés étant des agriculteurs. Si le jus d'ananas est le produit phare, la société produit également 12 autres variétés. La société produit des jus sans colorant, sans arôme artificiel ni conservateur. Pour gagner la confiance des agriculteurs, ATOU/Ivorio a conclu un partenariat avec 4000 producteurs d'ananas. Elle leur fournit une assistance technique afin qu'ils puissent se mettre en conformité avec les normes et les

règlements de l'usine. Elle leur fournit également un financement pour une période de 14 mois. ATOU vend également ses déchets de fruits à 'Green Countries', une entreprise spécialisée dans le recyclage. Celle-ci les transforme en compost organique utilisé par différentes plantations comme engrais. Pour poursuivre son expansion, la société a acquis un terrain de 1,8 ha dans la nouvelle zone industrielle PK24 de Bonoua (zone de production d'ananas) à 50 km d'Abidjan (sud-est). Le développement de la chaîne de valeur de l'ananas est l'un des facteurs de réussite de l'entreprise. Toutefois, en raison de la forte concurrence de l'ananas du Costa Rica (MD2), le secteur est en déclin depuis 2005.

Malgré cette forte croissance, la société doit encore relever plusieurs défis concernant : (i) l'emballage qui représente 45 % du coût de production ; et (ii) les coûts de transport importants pour sa matière première.

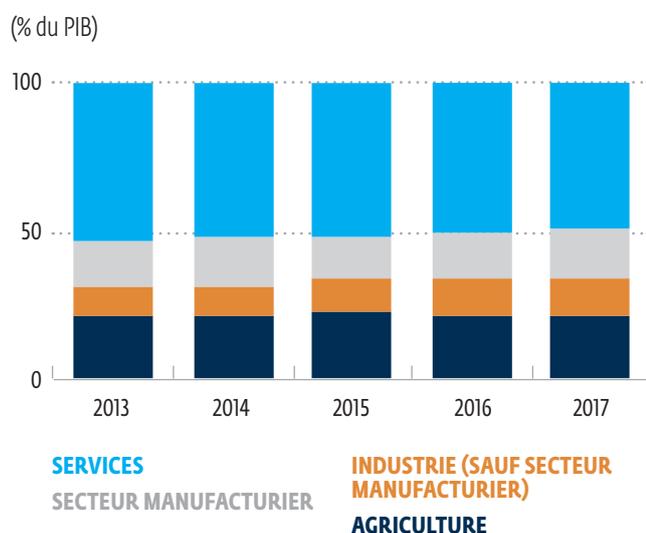
La Côte d'Ivoire peut devenir la plaque tournante régionale de la transformation du bétail. L'élevage joue un rôle-clé dans les économies de la région sahélienne. Celles-ci jouissent d'un avantage comparatif dans l'élevage de bovins et de petits ruminants, car la productivité de l'élevage transhumant est supérieure à celle de l'élevage en ranch comme aux États-Unis ou en Australie⁶⁸. La région du Sahel détient environ 25 % de bovins, 33 % de moutons, 40 % de chèvres et 20 % de chameaux de l'Afrique subsaharienne⁶⁹. Toutefois, ce potentiel de production animale est encore sous-exploité, notamment au vu du potentiel de création d'emplois de l'industrie de transformation du bétail. Le processus d'élevage peut créer des emplois dans la région centrale (à Bouaké et ses environs) où les taux de pauvreté sont plus élevés. Pour que la Côte d'Ivoire devienne un exportateur de produits d'élevage transformés, il faut davantage de soutien sous la forme d'investissements publics dans les infrastructures de transformation et de conditionnement, et de politiques visant à stimuler le commerce régional des produits animaux. La Côte d'Ivoire doit également augmenter le parc d'abattoirs pour l'abattage quotidien du bétail et investir dans des chaînes de froid. De plus, les chaînes d'approvisionnement traditionnelles pour le commerce des animaux vivants manquent de normes uniformes en matière de santé et de sécurité. Pour développer une chaîne de valeur durable pour les produits d'élevage transformés, la Côte d'Ivoire doit coordonner ses activités avec ses voisins de l'arrière-pays (le Burkina Faso et le Mali sont les principaux exportateurs de bétail vivant vers la Côte d'Ivoire) afin d'appliquer des normes de santé et de sécurité tout le long de la chaîne de valeur.

4.2.2 4Secteur manufacturier

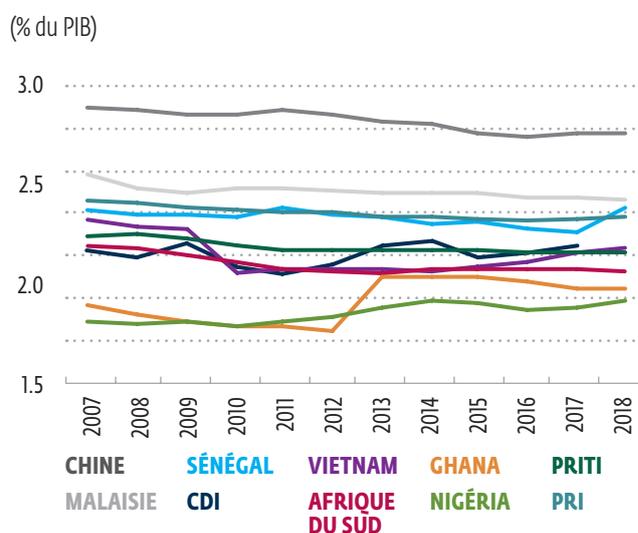
Tendances en matière de valeur ajoutée et exportations dans le secteur manufacturier

La part du secteur manufacturier ivoirien dans le PIB était en moyenne d'environ 20 % sur la période 2015-2018, ce qui en fait la deuxième part la plus importante d'Afrique de l'Ouest après le Sénégal (Graphique 4.16 et Graphique 4.17). De 2008 à 2018, la valeur ajoutée du secteur manufacturier a progressé de plus de 50 %, passant de 3,5 milliards de dollars EU en 2008 à 5,5 milliards de dollars EU en 2018.

Toutefois, les exportations de produits manufacturés sont restées faibles et ont diminué au fil du temps. Entre 2010 et 2017, la part des exportations de produits manufacturés représentaient en moyenne 14 % des exportations totales de marchandises – soit 3,5 fois inférieure à la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, et près de trois fois plus faible que celle du Sénégal, pays d'Afrique de l'Ouest comparable. Cette part était toutefois similaire à celle du Ghana et près de quatre fois supérieure à celle du Nigeria (Graphique 4.18). Après une croissance régulière de 1,2 milliard de dollars EU en 2007 à 3 milliards de dollars EU en 2013, la valeur agrégée des exportations de produits manufacturés a chuté de plus d'un tiers, atteignant 1,9 milliard de dollars EU en 2017, reflétant en grande partie la baisse des prix du cacao (Graphique 4.19). Toutefois, à un niveau désagrégé, les exportations de certains produits manufacturés, dont le papier, les équipements mécaniques, les pigments et le tissu, ont considérablement augmenté (Centre du Commerce International, 2015).

GRAPHIQUE 4.16 VALEUR AJOUTÉE PAR SECTEUR ÉTENDU EN CÔTE D'IVOIRE


Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (2018)

GRAPHIQUE 4.17 VALEUR AJOUTÉE DU SECTEUR MANUFACTURIER DANS CERTAINS PAYS


Source : Bureaux nationaux des statistiques et Indicateurs du développement dans le monde (totaux).

Structure et situation du secteur manufacturier en Côte d'Ivoire

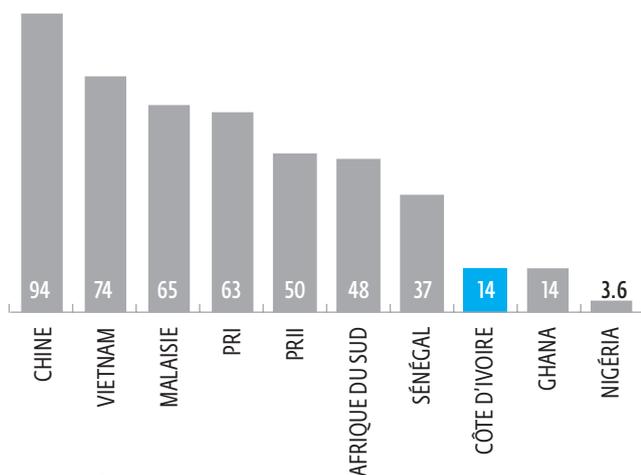
Les industries à faible technologie sont dominantes dans la valeur ajoutée du secteur manufacturier (Graphique 4.20). Elles comprennent l'agro-alimentaire (57 %), les industries du bois, du papier et de l'impression (8 %), du ciment (8 %), du plastique (7 %), des métaux (6 %) et du raffinage du pétrole (1 %). Les industries à moyenne et haute technologie comprennent essentiellement les produits chimiques (9 %) et les machines (2 %).

Le marché régional absorbe la plupart des exportations ivoiriennes. Les trois quarts des exportations de produits manufacturés sont destinés aux pays de la CEDEAO, soit 85 % (si l'on exclut les produits du bois et du papier).

Malgré cela, l'industrie manufacturière ivoirienne (à l'exception de l'agro-alimentaire) ne tire pas encore pleinement parti des marchés régional et mondial. La majorité des produits manufacturés sont destinés au marché intérieur (Graphique 4.21), en particulier le ciment, les métaux, les machines et l'habillement. Le plastique et les cosmétiques sont les industries qui exportent le plus et le secteur du textile exporte la moitié de sa production.

GRAPHIQUE 4.18 EXPORTATIONS IVOIRIENNES DE PRODUITS MANUFACTURÉS, MOYENNE 2010-2017

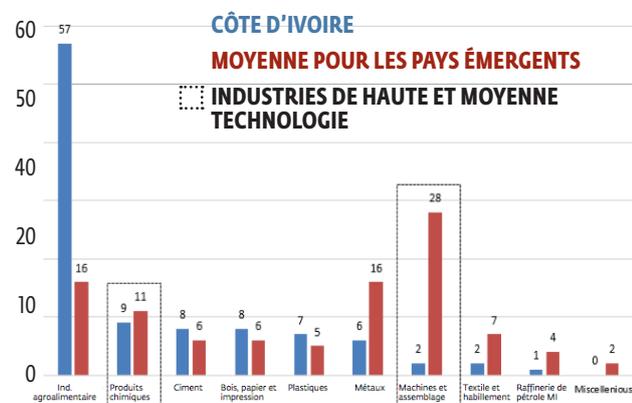
(% des exportations de marchandises)



Source : Indicateurs du développement dans le monde.

GRAPHIQUE 4.20 VALEUR AJOUTÉE DU SECTEUR MANUFACTURIER PAR GROUPE D'INDUSTRIES, 2017

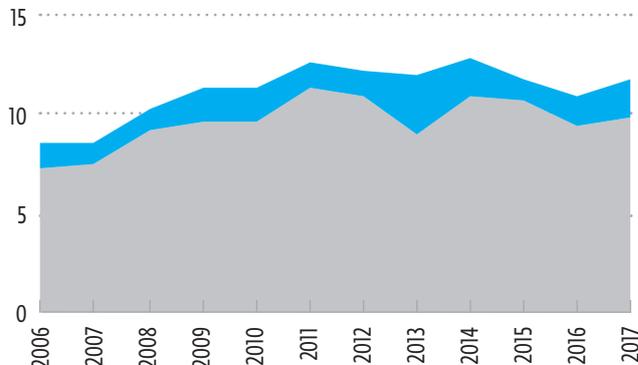
(% du secteur manufacturier total)



Source : Indicateurs du développement dans le monde.

GRAPHIQUE 4.19 EXPORTATIONS IVOIRIENNES DE MARCHANDISES, 2006-2017

(milliards de dollars EU)

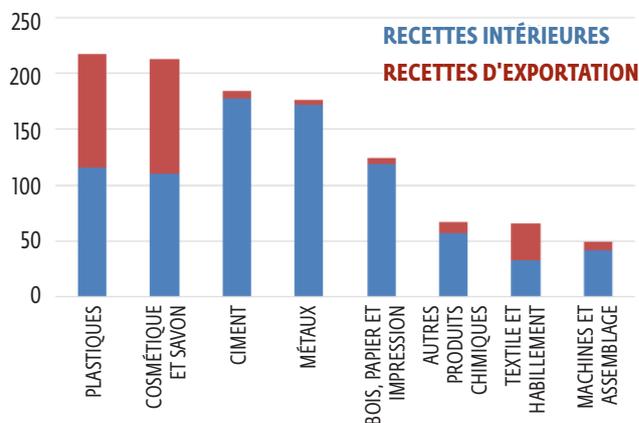


EXPORTATION DE PRODUITS MANUFACTURÉS
EXPORTATIONS DE PRODUITS NON MANUFACTURÉS

Source : Indicateurs du développement dans le monde.

GRAPHIQUE 4.21 INTENSITÉ DES EXPORTATIONS PAR GROUPE D'INDUSTRIES, 2017

(% des recettes des exportations par rapport aux recettes du groupe d'industries)



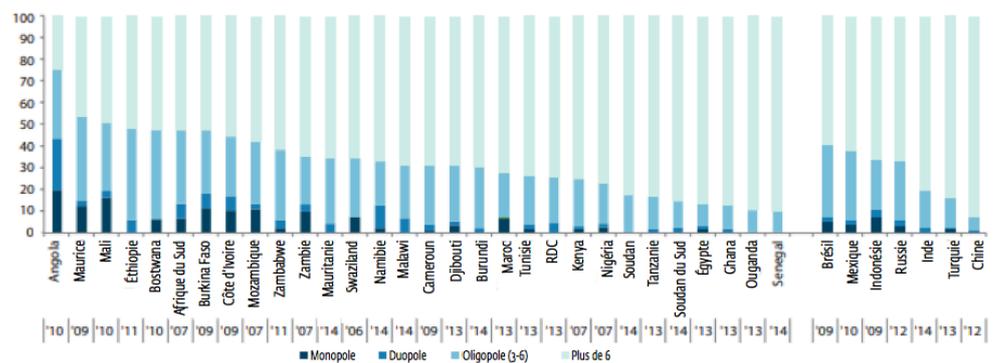
Source : Indicateurs du développement dans le monde.

Bien que la majorité des produits manufacturés (75 %) soit destinée à la région de la CEDEAO, ces exportations ne représentent qu'une très faible part des importations totales de la région. En 2015, les exportations de la Côte d'Ivoire vers la CEDEAO ne représentaient que 1,5 % des importations totales de la région, en partie en raison de leur faible valeur. Par exemple, bien qu'elles représentent 36 % du total des exportations ivoiriennes vers la région, le pays est en train d'acquérir de nouveaux marchés. Les exportations de bois, de savons et détergents et de chaussures représentent moins de 4 % des importations totales de la région. Les produits manufacturés orientés sur l'assemblage – 37 % des exportations vers la CEDEAO – ne représentent que 0,2 % de la part de marché.

Le secteur manufacturier ivoirien semble relativement concentré comparé à celui des pays pairs régionaux (Graphique 4.22). La Côte d’Ivoire se classe parmi les huit premiers pays africains en termes de concentration perçue du secteur manufacturier. Si l’on considère seulement les monopoles et les duopoles, la Côte d’Ivoire se classe parmi les quatre pays les plus concentrés.

GRAPHIQUE 4.22 STRUCTURES DU MARCHÉ DU SECTEUR MANUFACTURIER, AFRIQUE ET PAYS COMPARABLES

(% du nombre total d’entreprises fournissant une réponse)



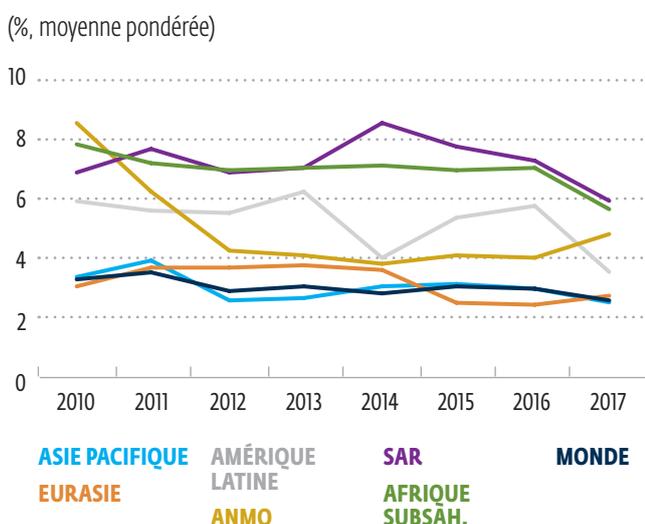
Remarque : Les chiffres de la Chine ne comprennent pas les entreprises publiques.
 Source : Groupe de la Banque mondiale, enquêtes auprès des entreprises (différentes années, comme indiqué).

Bâtir un secteur manufacturier durable après 2020 : où sont les opportunités ?

La Côte d’Ivoire pourrait développer son secteur manufacturier en exploitant les marchés régionaux, en particulier dans le cadre de l’Accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). Si la ZLECA est correctement mise en œuvre, le commerce intra-africain pourrait augmenter de 70 milliards de dollars EU par an comparé à un scénario sans la ZLECA⁷⁰. Ses bénéfices devraient se concentrer de manière significative sur le développement manufacturier et industriel et sur le tourisme⁷¹. Les dépenses inter-entreprises du secteur manufacturier en Afrique devraient atteindre 666,3 milliards de dollars EU d’ici 2030, contre 201,3 milliards de dollars EU en 2015⁷².

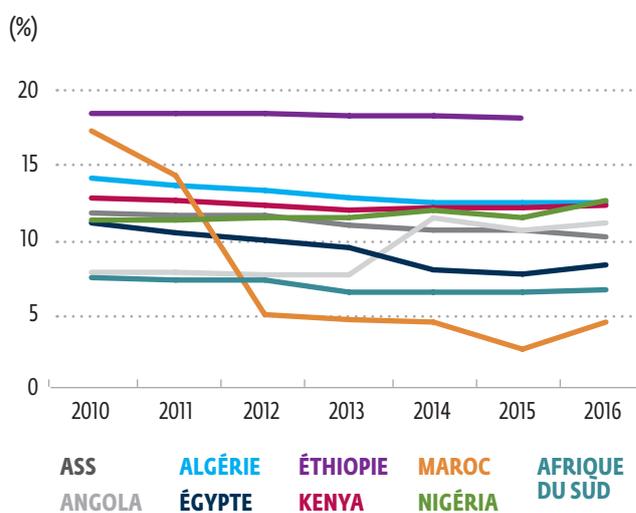
À long terme, la ZLECA devrait générer des opportunités pour le secteur manufacturier grâce à la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires. Malgré une tendance à la baisse ces dernières années, les droits de douane appliqués en Afrique subsaharienne demeurent élevés, mais plus faibles que ceux appliqués en Asie du Sud (Graphique 4.23). Les droits de douane varient fortement d’un pays à l’autre : parmi les huit plus grandes économies africaines – avec un PIB combiné représentant près d’un tiers de celui du continent et une population égale à 41 % des Africains –, cinq d’entre elles appliquent des droits de douane supérieurs à la moyenne de l’Afrique subsaharienne et trois appliquent des droits de douane inférieurs (Graphique 4.24)⁷³. En visant une réduction tarifaire sur 80 % de l’ensemble des biens régionaux, et en mettant en œuvre d’autres mesures visant à réduire les barrières non tarifaires, la ZLECA créera des opportunités.

GRAPHIQUE 4.23 DROITS DE DOUANE APPLIQUÉS À TOUS LES BIENS



Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (2018)

GRAPHIQUE 4.24 DROITS DE DOUANE APPLIQUÉS DANS CERTAINS PAYS AFRICAINS



Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (2018)

Une analyse « SWOT » (forces, faiblesses, opportunités et menaces, ou « MOFF ») menée par la Banque mondiale et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) sur les industries de produits manufacturés ivoiriennes a révélé que les secteurs du plastique, des cosmétiques et du caoutchouc affichent le potentiel le plus élevé⁷⁴. Une analyse SWOT a été réalisée sur les six principales industries manufacturières ivoiriennes : les cosmétiques, le fer et l'acier, les produits pharmaceutiques, le plastique, le caoutchouc et les textiles et l'habillement (Graphique 4.2). La hiérarchisation a été réalisée au moyen : (i) d'une analyse quantitative fondée sur les opportunités (en ce qui concerne l'impact sur l'emploi et l'inclusion, la croissance économique, la compétitivité, l'intégration et la connectivité, la résilience et la stabilité et la durabilité environnementale) et la faisabilité (en ce qui concerne la demande potentielle, la disponibilité et les coûts potentiels des facteurs de production et des intrants-clés, et des institutions, c'est-à-dire les obstacles réglementaires, l'État de droit et les droits de propriété, la stabilité macro-économique et politique et la concurrence) ; et (ii) d'une analyse qualitative, par l'intermédiaire d'un processus consultatif en deux étapes, en commençant par un dialogue entre les secteurs public et privé impliquant les principales parties prenantes, et une consultation plus soutenue avec le Ministère de l'Industrie et des Mines, une association du secteur privé, la société civile et des bailleurs de fonds. En plus de donner la priorité au caoutchouc et aux plastiques en tant que projets centraux du secteur, d'autres options ont été convenues pour étudier les futures initiatives dans les secteurs cosmétiques et textiles.

Par exemple, une ZLECA efficace pourrait permettre à l'industrie de cosmétiques ivoirienne de bénéficier d'un accès aux grands marchés au-delà de la CEDEAO. Si la mise en œuvre d'une ZLECA se traduit par une réduction des barrières tarifaires et non tarifaires, la Côte d'Ivoire serait susceptible de bénéficier de l'accès aux marchés sud-africain, éthiopien, kenyan et angolais. Ces bénéfices pourraient être renforcés si les industries cosmétiques ivoiriennes favorisent la recherche et le développement pour concevoir de nouveaux produits ; investissent dans l'amélioration de la commercialisation ; et améliorent la qualité en renforçant l'image de marque du pays et le cadre institutionnel pour lutter contre les produits de contrefaçon et dangereux.

Toutefois, il convient de noter que la libéralisation du commerce (par le biais de la ZLECA) est une condition nécessaire mais non suffisante au développement du secteur manufacturier. Pour générer un dividende plus important, elle devrait s'accompagner de mesures visant à améliorer l'environnement des affaires, notamment en réduisant le déficit d'infrastructures et en mettant en œuvre des réformes pour le commerce transfrontalier. Cela pourrait inclure, sans s'y limiter, l'amélioration des infrastructures de transport du continent, notamment les routes, les chemins de fer, les ports et les liaisons aériennes reliant les pays à leurs marchés (voir discussion sur la logistique ci-dessous).

Le déficit de compétences constitue un autre domaine prioritaire. Le secteur manufacturier peut exiger un profil de compétences différent de celui des autres secteurs, y compris des compétences telles que l'ingénierie. Cela nécessitera de poursuivre les travaux destinés à renforcer le rôle du secteur privé dans l'enseignement supérieur (voir discussion ci-dessous).

4.3 CONTRAINTES PRINCIPALES - COMPARAISON AVEC DES « PAYS PAIRS »

Les contraintes transversales peuvent être identifiées et classées en comparant l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire à celui de pays leaders dans des secteurs où la Côte d'Ivoire est compétitive. Les principaux pays de comparaison identifiés sont le Vietnam et le Maroc (voir Encadré 2.1). Avec une croissance du PIB par habitant de 6 % en 2018 (contre 4,7 % en Côte d'Ivoire) et un taux de croissance moyen d'environ 7 % environ au cours des deux dernières décennies, le Vietnam a été un modèle de réussite en matière de développement. La Côte d'Ivoire et le Vietnam bénéficient de ressources particulièrement bien adaptées au secteur de l'agro-alimentaire, comme l'eau en abondance, des sols fertiles et des conditions agro-climatiques variées. Outre son succès dans le secteur manufacturier, le Vietnam a réussi à diversifier ses exportations agricoles et à moderniser son secteur agro-alimentaire pour une plus forte valeur ajoutée. Les exportations vietnamiennes de produits agricoles et agro-alimentaires ont augmenté de 180 % en 10 ans, passant de 10,7 milliards de dollars EU en 2007 à 30,3 milliards de dollars EU en 2017, menés par les fils et textiles (+ 756 %), les produits en caoutchouc (+ 740 %) et les fruits et noix (+ 687 %). Le Maroc, quoique beaucoup plus riche que la Côte d'Ivoire (avec un revenu par habitant de 3240 dollars EU), a réussi à se diversifier dans le secteur manufacturier, en particulier dans l'automobile (les exportations marocaines de véhicules ont été multipliées par 20 au cours des dix dernières années, pour atteindre 3,4 milliards de dollars EU en 2017) et les équipements automobiles annexes, dans l'aérospatiale et les produits agricoles et agro-alimentaires à plus forte valeur ajoutée (Tableau 4.2).

Ce rapport examinera les contraintes qui affectent le classement de la Côte d'Ivoire comparé aux pays de comparaison, mais qui jouent un rôle essentiel pour les secteurs prioritaires.

TABLEAU 4.2 EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES, 2007 VS 2017

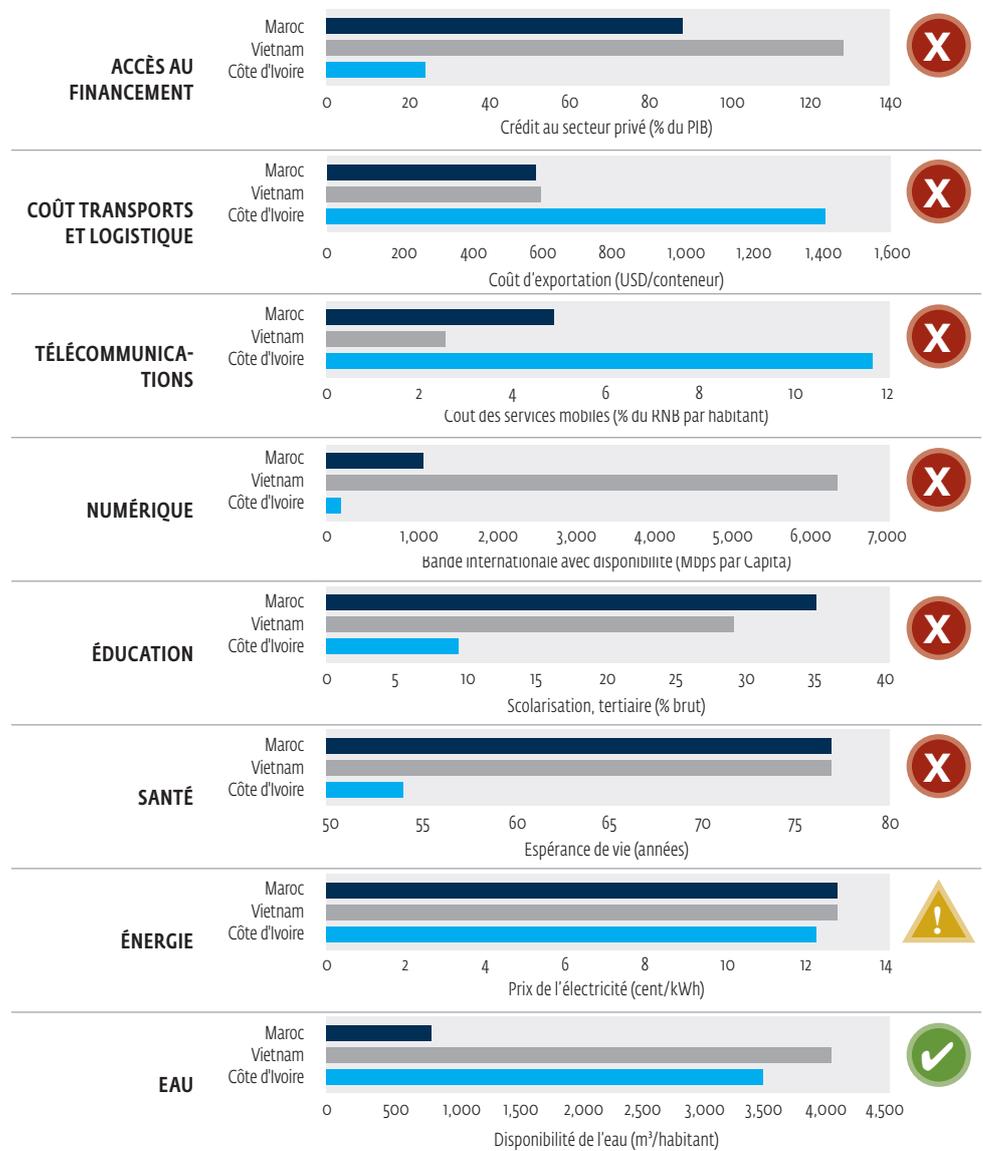
(millions de dollars EU)

CÔTE D'IVOIRE				VIETNAM			
	2007	2017	CROIS-SANCE (%)		2007	2017	CROIS-SANCE (%)
Cacao	2 131	4 825	126	Poissons	3 758	8 285	120
Fruits et noix (y compris noix de cajou)	287	1 423	396	Fruits et noix (y compris noix de cajou)	755	5 946	687
Parfums et cosmétiques	133	216	63	Café	1 927	3 501	82
Coton	99	205	108	Fil textile	414	3 544	756
Graisse végétale fixe, huiles, autres	92	188	105	Riz	1 490	2 635	77
Café et substituts de café	252	130	-49	Caoutchouc (y compris synthétique)	1 365	2 229	63
Chocolat, autres préparations à base de cacao	73	128	74	Produits en caoutchouc	168	1 407	738
Savons, produits nettoyants et cires	83	103	23	Épices	300	1 295	331
Bois	211	77	-64	Légumes	245	576	135
Tabac	36	77	114	Cuir	107	433	304
Papier, carton, etc.	41	70	69	Thé	133	227	70
TOTAL	3 538	7 504	112	Sucre et miel	31	104	236
				TOTAL	10 748	30 324	182

Source : Données Comtrade ONU.

Le Graphique 4.25 présente les contraintes qui semblent particulièrement pertinentes pour la Côte d'Ivoire, sachant qu'elle occupe dans ces classements un rang inférieur aux pays de comparaison.

GRAPHIQUE 4.25 CONTRAINTES SUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE EN CÔTE D'IVOIRE



5. CINQ CONTRAINTES TRANSVERSALES AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

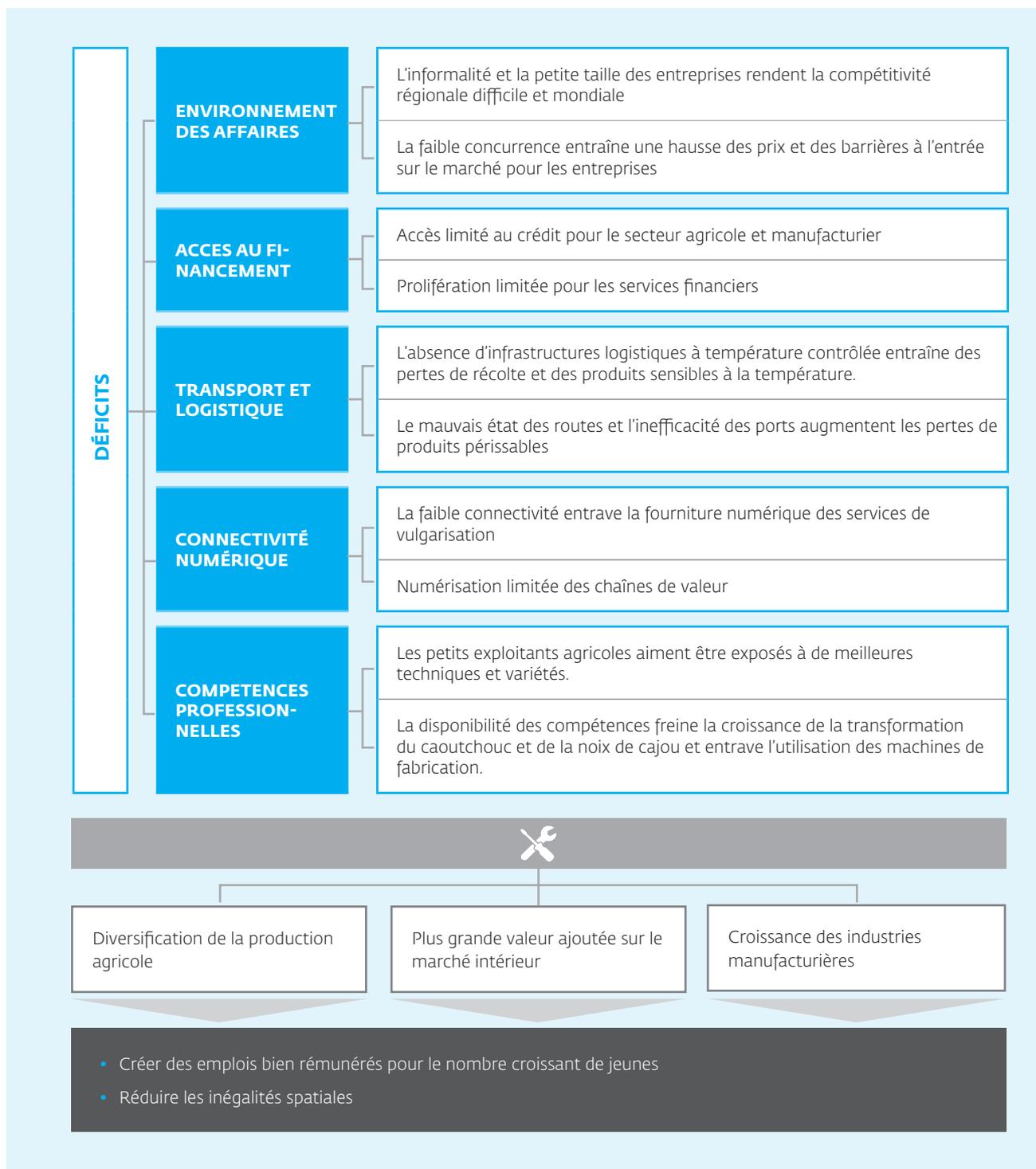
De façon générale, l'analyse de l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire comparée aux pays de comparaison met en évidence les déficits suivants : (i) l'accès au financement ; (ii) les transports et la logistique ; (iii) la connectivité numérique ; et (iv) les compétences. De plus, les enquêtes menées auprès des entreprises montrent que d'autres aspects de l'environnement des affaires, en particulier l'absence d'une politique efficace de la concurrence, contribuent également à la faiblesse de l'investissement privé (encadré 5.1).

L'objectif primordial de la Côte d'Ivoire est de créer des emplois de qualité pour une population croissante de jeunes et de réduire les inégalités territoriales. Comme dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne, la croissance démographique créera en Côte d'Ivoire une explosion importante de la jeunesse. Au cours des deux prochaines décennies, entre 350 000 et 400 000 jeunes rejoindront chaque année la population en âge de travailler. La part de la population en âge de travailler (15 à 64 ans) passera d'environ 58 % en 2019 à près de 65 % en 2040. L'autre défi consiste à réduire les disparités régionales.

La voie la plus prometteuse est la promotion de l'agriculture, l'agro-alimentaire et les industries manufacturières connexes. Cette présente section examine plus en détail en quoi ces cinq défis transversaux identifiés entravent la capacité de la Côte d'Ivoire à réaliser ses avantages comparatifs potentiels, en mettant l'accent sur les obstacles les plus contraignants pour l'agriculture, l'agro-alimentaire et les industries connexes.

ENCADRÉ 5.1 COMMENT LES CINQ CONTRAINTES TRANSVERSALES ENTRAVENT-ELLES LE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS PRIORITAIRES ?

- **L'environnement des affaires.** Parmi les freins à la formalisation des entreprises figure l'impôt synthétique, impliquant que les plus petites entreprises ont une charge fiscale beaucoup plus faible que les grandes entreprises. De plus, les inspections fréquentes effectuées par les organismes gouvernementaux augmentent le coût des affaires. Enfin, la faible concurrence dans plusieurs secteurs crée des conditions de marché inégales et des barrières à l'entrée.
- **Déficit d'accès au financement.** L'accès au crédit est insuffisant pour les petits agriculteurs en raison de la présence limitée de structures de financement telles que les institutions de microfinance et les banques en milieu rural. La faible prolifération des services financiers numériques freine également l'informatisation de la chaîne de valeur agricole, empêchant les petits exploitants agricoles de créer un historique de crédit susceptible d'améliorer leur accès au système bancaire ou à des produits d'assurance innovants. Le manque d'accès au financement limite également la capacité du secteur manufacturier à croître et à devenir compétitif à l'échelle régionale et mondiale.
- **Déficit en matière de transports et de logistique.** Améliorer la connectivité est essentiel pour s'intégrer aux chaînes de valeur mondiales et évoluer vers des produits à plus forte valeur ajoutée, en particulier dans les industries agroalimentaires et manufacturières. Les coûts de transport élevés entravent la compétitivité des exportations de la Côte d'Ivoire. En particulier, l'absence de moyens logistiques de réfrigération adaptés entraîne une plus grande dégradation des denrées périssables avant qu'elles n'atteignent les consommateurs locaux et mondiaux.
- **Déficit de connectivité numérique.** Les écarts de connectivité sont plus importants dans les régions les plus pauvres du Nord et du centre du pays. En améliorant la connectivité numérique, les petits exploitants pourraient bénéficier de services de vulgarisation électronique afin de renforcer leur productivité. L'extension de la connectivité accélérerait l'informatisation des chaînes de valeur agricoles, et permettraient aux petits exploitants agricoles et aux PME d'établir un historique des transactions et d'améliorer leur profil de crédit.
- **Déficit de compétences professionnelles.** Les petits exploitants agricoles manquent aujourd'hui d'information et de connaissances sur les meilleures techniques et variétés, l'utilisation d'intrants techniques tels que les engrais et insecticides, et n'ont pas les compétences nécessaires pour utiliser des machines, d'où une faible productivité. Le faible niveau de compétences numériques et les lacunes en matière de connectivité Internet ne permettent pas aux agriculteurs d'exploiter Internet et d'accéder aux informations disponibles en temps réel sur les précipitations et les prix



5.1. L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

L'économie ivoirienne se caractérise par un niveau élevé d'informalité et un manque de concurrence dans plusieurs secteurs. Cette section traite des principaux facteurs qui expliquent cette situation et comment ceux-ci peuvent freiner l'investissement privé.

Poids du secteur informel

La formalisation des entreprises constitue un réel défi en raison de la lourdeur des procédures relative aux licences commerciales. L'étendue du secteur informel peut s'expliquer par une combinaison de facteurs directement contrôlés par le gouvernement, notamment les procédures pour les licences commerciales et la fiscalité, ainsi que les quatre défis décrits ci-dessous – l'accès au financement, les transports et la logistique, l'économie numérique et la qualification de la main-d'œuvre – que les grandes entreprises peuvent plus facilement surmonter. Alors qu'il s'est développé en Côte d'Ivoire pendant les années de crise, le secteur informel est en grande partie structurel et regroupe un grand nombre d'entreprises assez anciennes⁷⁵. L'informalité a un coût et on estime qu'une augmentation d'un écart-type de la taille du secteur informel entraîne une baisse d'un à deux points de pourcentage du taux de croissance du PIB par habitant⁷⁶. En effet, le secteur informel échappe à l'impôt, réduit la probabilité d'investissements en capital et peut fonctionner en-deçà de sa capacité optimale. Les procédures fastidieuses et les coûts informels liés à l'obtention d'une licence commerciale multiplient les obstacles à surmonter par les entreprises.

L'impôt synthétique incite les entreprises assujetties, du fait de l'effet de seuil de franchissement, à rester petites et informelles. L'impôt synthétique a été institué pour faire entrer les petits opérateurs du secteur informel dans le réseau fiscal grâce à un impôt unique (se substituant à la TVA, à l'impôt sur le revenu et aux droits sur les brevets). Toutefois, en plus de ces faiblesses, le régime actuel d'impôt synthétique⁷⁷ incite les entreprises à rester petites, les impôts étant nettement supérieurs lorsque les entreprises sont officielles⁷⁸. En conséquence, de nombreuses entreprises choisissent de scinder leurs activités en plusieurs petites entités et de rester en dessous du seuil. Les entreprises soumises à l'impôt synthétique représentent la moitié des contribuables mais ne paient que 1 % des impôts. Privilégier la simplicité pour les bases taxables des petites entreprises, notamment en définissant des seuils, bases et taux uniques, inciterait celles-ci à s'enregistrer comme entreprises formelles (FMI, 2018).

Le poids du secteur informel affecte également le développement de la chaîne d'approvisionnement du secteur agro-alimentaire. À ce jour, de nombreux agriculteurs ne sont pas organisés sous forme coopérative et doivent encore professionnaliser leurs activités, ce qui nuit à la qualité des produits et à la productivité. La « Coop Academy » de Cargill destinée aux coopératives de cacao est une initiative du secteur privé qui aide les agriculteurs à se formaliser et qui pourrait être reproduite avec d'autres commerçants intéressés, tels qu'Olam.

La nature dualiste de l'économie ivoirienne, caractérisée par un vaste secteur informel non réglementé et non imposé et une poignée de grandes entreprises, est un obstacle à une croissance durable. Selon l'Enquête auprès des entreprises en 2016, 75,6 % d'entre elles déclarent être en concurrence avec des entreprises informelles ou non immatriculées. Ces chiffres sont nettement supérieurs à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne et des pays à faible revenu, respectivement 67,1 % et 53,2 % des entreprises déclarent être en concurrence avec des entreprises informelles.

Niveau de la concurrence

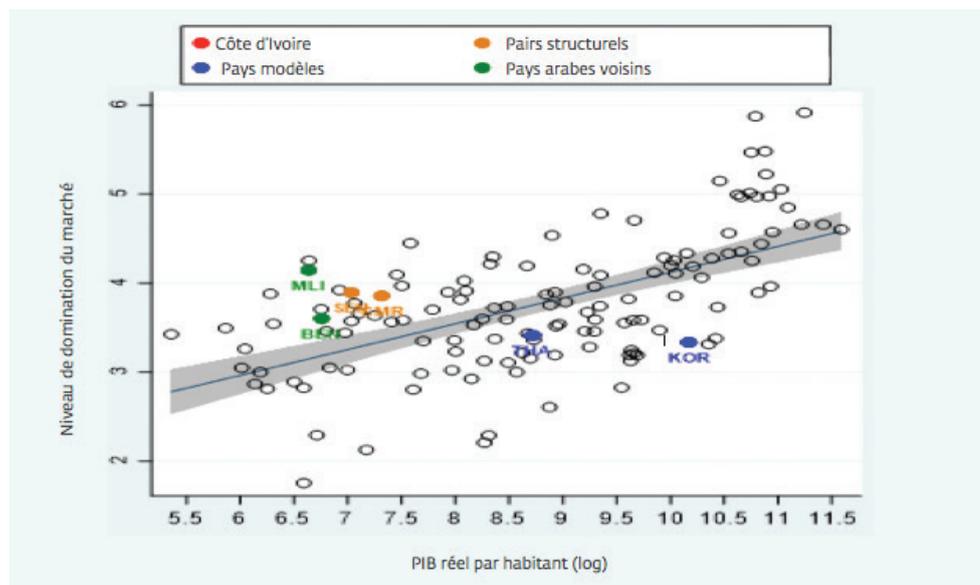
Bien que l'application de la loi sur la concurrence se soit améliorée, le niveau de la concurrence est encore insuffisant dans plusieurs secteurs, notamment l'immobilier et l'importation de produits raffinés. Cette situation favorise une augmentation des prix par rapport à un équilibre concurrentiel et crée pour les nouvelles entreprises des barrières à l'entrée sur le marché (Graphique 5.1).

La politique de la concurrence est scindée en deux niveaux : régional et national.

Lors de l'entrée en vigueur en 2003 de la législation sur la concurrence de l'UEMOA, les pays de l'Union ont perdu leur pouvoir exécutif en la matière au profit de la Commission de l'UEMOA. Les agences nationales de la concurrence ne mènent que des enquêtes préliminaires et des analyses de marché conformément aux instructions de la Commission de l'UEMOA. Celle-ci dispose d'une compétence exclusive pour enquêter sur : (i) les aides de l'État ; (ii) les pratiques anticoncurrentielles des États ; et (iii) les pratiques anticoncurrentielles aux conséquences transfrontalières. Avant de se prononcer sur une pratique anticoncurrentielle, la Commission de l'UEMOA doit au préalable obtenir un avis non contraignant du Comité consultatif, composé de deux membres désignés par chaque État membre. Les autorités nationales de la concurrence jouent un rôle secondaire dans l'application des règles de concurrence de l'UEMOA. Leur rôle se limite à un contrôle permanent des marchés nationaux afin d'identifier les défaillances résultant de pratiques anticoncurrentielles et de coopérer avec la Commission de l'UEMOA au cours de la phase d'enquête.

Des secteurs importants pour l'environnement des affaires, tels que les transports ou les télécommunications, sont caractérisés par des situations de monopole ou d'oligopole constituant autant de barrières à l'entrée. Bien qu'il soit difficile d'obtenir des données exactes, la concurrence limitée augmente considérablement le coût des affaires et nuit à la compétitivité. Comparée à des pays pairs structurels et des pays de l'UEMOA (Mali, Burkina Faso, Sénégal et Cameroun), la Côte d'Ivoire semble présenter un niveau de domination du marché trop élevé pour son revenu par habitant.

GRAPHIQUE 5.1 ÉVALUATION DE LA CONCURRENCE PAR RAPPORT AU PIB RÉEL, 2015



Source : Indice de compétitivité mondiale 2015 et calculs du personnel.

Présence des entreprises publiques dans certains secteurs

Le gouvernement ivoirien détient des parts importantes dans le capital de nombreuses entreprises, telles que la Société ivoirienne de raffinage (SIR) (49 %), l'entreprise de transport public (60 %), la télévision nationale RTI (98 %), la loterie nationale (80 %), la compagnie aérienne nationale Air Côte d'Ivoire (58 %) et l'agence de gestion foncière AGEF (35 %). Ces entreprises détenues ou contrôlées par l'État sont soumises aux lois et au Code des impôts et disposent d'un conseil d'administration indépendant. Le gouvernement ivoirien détient également des parts importantes dans les banques, l'agro-alimentaire, les mines et les télécommunications. À titre de comparaison, les entreprises publiques (environ 725 entités, dont 210 établissements de statut public) réalisent environ la moitié des investissements totaux effectués au Maroc⁷⁹. En revanche, au Vietnam, les 2486 entreprises publiques ne représentaient que 0,4 % des firmes immatriculées en 2018 (contre 1,2 % en 2010), et n'employaient plus que 8,3 % de la population active – mais continuent de générer près de 30 % du PIB vietnamien⁸⁰.

La présence d'entreprises publiques dans de nombreux secteurs économiques est susceptible d'entraîner une certaine distorsion de la concurrence : à l'exemple de la Société ivoirienne de raffinage (SIR) qui détient le monopole de l'importation des produits raffinés. Le poids important des entreprises publiques dans certains secteurs de l'économie ivoirienne ainsi que le traitement préférentiel dont elles peuvent bénéficier (accès privilégié aux infrastructures, au foncier, aux subventions et marchés publics), créent des distorsions de concurrence qui tendent à étouffer l'initiative privée, notamment dans les secteurs productifs. C'est pourquoi le gouvernement ivoirien a entamé un processus de cession de certaines entreprises publiques.

Aucune loi ou réglementation n'offre de traitement préférentiel aux entreprises d'État. Comme les sociétés privées, elles sont soumises aux politiques et règles fiscales, bien qu'elles puissent parfois enregistrer d'importants arriérés sur des postes tels que les factures d'électricité. La gouvernance des entreprises publiques ivoiriennes ne satisfait pas aux normes de l'OCDE, mais le gouvernement a fait des efforts pour l'améliorer, y compris la création d'une nouvelle catégorie d'entreprises publiques pour mettre en cohérence la législation de la Côte d'Ivoire avec les réglementations de l'UEMOA. Les entreprises privées et publiques sont en concurrence selon les mêmes termes et conditions.

Réglementation des affaires

Une grande majorité des entreprises (86 %), notamment dans les transports, le commerce et le tourisme, se plaignent du nombre excessif d'inspections effectuées par de nombreux organismes gouvernementaux. L'efficacité et la justification de ces inspections, tout comme leur courte durée (< 30 minutes) laissent douter de leur utilité et de leurs véritables objectifs.

La complexité des procédures décourage la formalisation. Des processus complexes et le manque d'approbations simplifiées ont découragé la formalisation des entreprises dans des secteurs-clés tels que l'éducation, la santé et le tourisme, incitant les entreprises à rester informelles ou à ne pas augmenter leur taille. Par exemple, l'absence de processus d'approbation simplifié a conduit à la construction informelle d'hôtels non respectueux des normes de qualité. Dans le secteur de l'éducation, la création d'un nouvel établissement d'enseignement nécessite de nombreuses démarches longues et redondantes, contrairement au Sénégal où le gouvernement a simplifié les processus et augmenté le nombre de fonctionnaires chargés d'évaluer les demandes du secteur

privé afin de faciliter l'entrée sur le marché. C'est pourquoi en Côte d'Ivoire beaucoup d'écoles choisissent de ne pas s'officialiser et de rester petites.

ENCADRÉ 5.2 ZONES INDUSTRIELLES ET « PÔLES DE CROISSANCE »

Dans l'objectif de hisser le secteur de l'industrie de 25 % à 40 % du PIB, les autorités ivoiriennes ont lancé dès 2012 un programme de développement de nouvelles zones industrielles destinées à désengorger celles déjà existantes, concentrées autour d'Abidjan. Une série de mesures ont été adoptées, comme la création de l'Agence de gestion et de développement des infrastructures industrielles (AGEDI) dont les objectifs sont de : i) procéder à l'aménagement et à l'équipement des zones à vocation industrielle (notamment tous travaux d'infrastructures reliant ces zones aux réseaux principaux) ; ii) assurer la mise en œuvre des nouvelles procédures d'acquisition de terrains industriels ; iii) instruire les dossiers de demande de terrains à usage industriel; et de iv) veiller à la mise en valeur, par les bénéficiaires, des terrains attribués.

Pour l'heure, les efforts de développement des ZES se sont concentrés sur trois « pôles de croissance » destinées à catalyser l'investissement et la création d'emplois dans des secteurs cibles :

- **Yopougon et PK24 (Abidjan)** : Autour du principal bassin industriel, poumon économique du pays, se profile depuis 2015 le réaménagement de l'ancienne zone industrielle de Yopougon et d'une nouvelle zone économique spéciale baptisée « PK24 » sur l'Autoroute du Nord. Yopougon, qui abrite près de 80 % de l'activité industrielle du pays sur une superficie de 645 ha, souffre de sous-investissements et de congestion, d'où un chantier de modernisation des infrastructures (voirie, raccordement à l'eau, à l'électricité et à la fibre optique) et de travaux de désengorgement (avec l'établissement d'un nouveau centre logistique pour poids lourds). Les travaux d'aménagement de la nouvelle zone « PK24 », sur une superficie totale de 940 ha, ont été attribués à la « *China Harbour Engineering Company* » avec l'appui de financements internationaux¹. Des géants de la cimenterie (Limak) et de l'agro-alimentaire (Brassivoire) s'y sont d'ores et déjà implantés.

- **Bouaké** : Il est envisagé de développer dans cette ville de l'intérieur du pays, au carrefour entre le Nord et le Sud, un écosystème visant à faciliter l'investissement dans l'agriculture (bétail), l'agro-industrie (noix de cajou, autres) et le secteur manufacturier léger (textile).
- **San Pedro** : Le port de San Pedro, situé sur le littoral ouest du pays, vise quant à lui les potentialités du secteur minier (avec un débouché portuaire naturel) ainsi que dans les secteurs agricole (cacao) et du tourisme.

Lancée le 14 mai 2018 autour des villes de Sikasso (Mali), de Bobo Dioulasso (Burkina Faso) et de Korhogo (Côte d'Ivoire), le **Triangle de SiKoBo** figure parmi les dernières initiatives « transfrontalières » d'aménagement du territoire. Il s'agit de la première zone économique transfrontalière africaine, lancée à l'initiative de la CEDEAO et s'appuyant sur des relations intercommunautaires historiques. Le cadre juridique prévoit une série d'avantages fiscaux visant à inciter les entreprises à s'y implanter et promouvoir l'intégration économique régionale. Les secteurs-cibles sont l'agriculture et l'agro-industrie, et le secteur minier.

Le succès de ces nouveaux projets de développement industriel, à l'échelle des « pôles de croissance », dépendra de facteurs-clés résumés dans le tableau ci-dessous. Les parcs industriels et autres ZES visent à rendre un territoire attrayant pour les investisseurs sur la base d'infrastructures et de services de qualité, tels que la fourniture d'énergie fiable et à bas prix, une logistique efficace et un accès privilégié aux marchés-cibles. Le recours aux exonérations fiscales « générales » doit en revanche être évité car celles-ci conduisent à exercer une pression fiscale déséquilibrée sur le secteur privé. En revanche, l'octroi d'avantages fiscaux ciblés, destinés à soutenir le développement de chaînes de valeur à fort potentiel, doit s'accompagner de mécanismes d'évaluation au cas par cas.

PHASES DE DÉVELOPPEMENT	FACTEURS DE SUCCÈS
Conception	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les ZES dans une stratégie nationale de développement, tenant compte des avantages comparatifs du pays. • Prendre en compte les défis et opportunités du climat des affaires et les capacités institutionnelles locales. • Garantir un financement durable et la soutenabilité financière des projets.
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer les fondamentaux: facilitation des affaires, accès aux infrastructures de base et à la main d'œuvre. • Déployer une approche concertée des activités de promotion des investissements (ex: marketing). • Promouvoir les liens amont/aval en nouant des partenariats entre investisseurs d'ancrage et fournisseurs/sous-traitants locaux.
Suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Définir des objectifs clairs et des indicateurs de performance. • Etablir des mécanismes robustes de supervision, d'évaluation et de responsabilisation des opérateurs. • Maximiser les synergies entre institutions et niveaux de gouvernance (local, régional, national).

¹ En juillet 2016, les autorités ivoiriennes ont annoncé un prêt conjoint de l'Afreximbank et de l'Export-Import Bank of China dans le cadre d'un vaste de programme de soutien aux 2000 ha de zones industrielles en Afrique.

Sources : AGEDI ; Projet CIIP et Banque mondiale (2017), « Pôles de croissance, compétitivité et emploi » ; UNCTAD (2019), *World Investment Report : Special Economic Zones*.

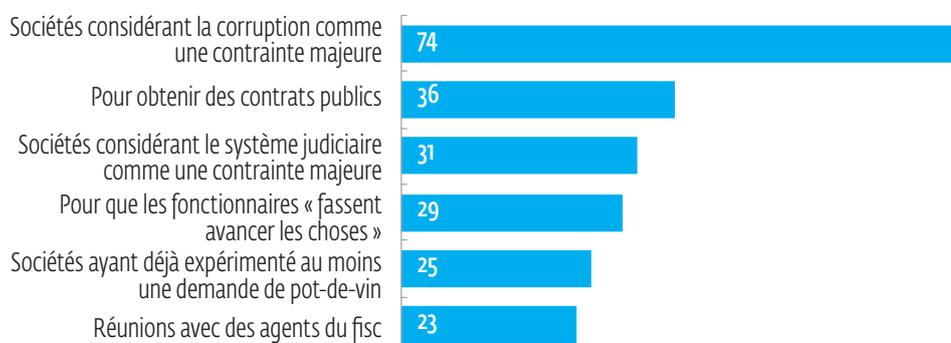
Gouvernance et intégrité dans les affaires

Les investisseurs attendent les résultats des élections présidentielles d'octobre 2019 et la future direction politique et économique du pays. Cet attentisme ralentit la concrétisation des investissements potentiels. L'Enquête auprès des entreprises réalisée par la Banque mondiale et l'Enquête auprès des chefs d'entreprises du Forum économique mondial indiquent que l'instabilité politique est une préoccupation majeure pour l'ensemble des entreprises, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité, à l'exception dans une moindre mesure, des grandes entreprises mieux établies.

Par ailleurs, le niveau de perception de la corruption constitue un frein pour l'investissement privé, alors que certaines lourdeurs dans la mise en œuvre du cadre institutionnel et réglementaire ne contribuent pas à la réduction du secteur informel. (Graphique 5.3). Les résultats de l'Enquête auprès des entreprises de la Banque mondiale (2016) indiquent qu'un quart des entreprises ivoiriennes ont été victimes d'au moins un cas de corruption, tandis que près d'un tiers d'entre elles pensent qu'elles doivent généralement offrir des « cadeaux » pour « faire avancer les choses »⁸¹. Ces résultats sont légèrement supérieurs aux moyennes de l'ASS, respectivement 23,7 % et 27 %.

GRAPHIQUE 5.2 SERVICES PUBLICS ET CORRUPTION

(% d'entreprises censées offrir des « cadeaux »)



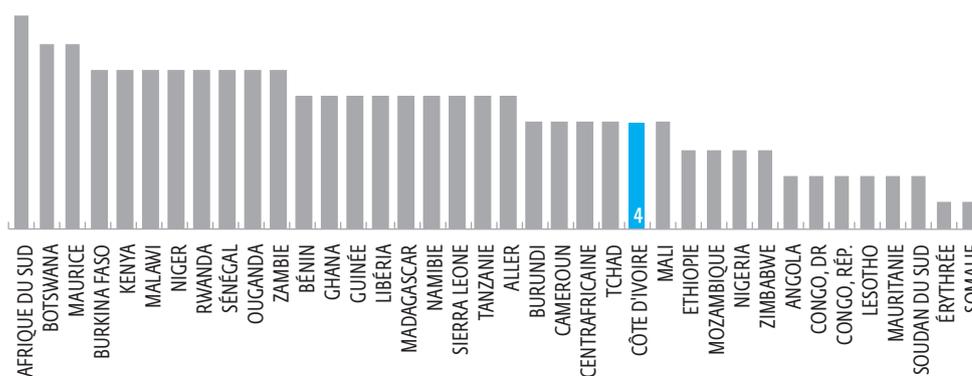
Source : Enquêtes auprès des entreprises de la Banque mondiale (2016).

Contraintes

L'application effective de la loi sur la concurrence au sein de l'UEMOA est limitée par la faiblesse de la coordination et des ressources limitées. La Commission de l'UEMOA dispose de ressources trop limitées pour réaliser des enquêtes et statuer en matière de concurrence. De plus, la collaboration de facto entre les agences nationales de la concurrence et la Commission de l'UEMOA est faible. De ce fait, l'efficacité de l'application de la loi sur la concurrence est limitée.

Le champ d'application de la législation sur la concurrence est limité et sa mise en œuvre est faible. Le décret d'application n° 2017-411 de l'ordonnance sur la concurrence n° 2013-662 a été publié en juin 2017. Les membres de la Commission de la concurrence n'ont été nommés qu'en mars 2018. Cependant, selon le BTI (Indice de transformation de la Fondation Bertelsmann fondé sur les évaluations d'experts), la Côte d'Ivoire se situe à la 25e place des pays d'Afrique subsaharienne dans l'application de mesures légales ou politiques visant à prévenir les pratiques anticoncurrentielles et les fusions susceptibles de porter atteinte à la concurrence (Graphique 5.4).

GRAPHIQUE 5.3 POLITIQUE ANTI-TRUST ET POLITIQUE DE LA CONCURRENCE



Note : Mesuré sur une échelle de 1 à 10, où 1 indique l'existence de lois générales sur la concurrence strictement appliquées. Détermine s'il existe des lois antitrust ou sur la concurrence et si elles sont appliquées à l'encontre de structures monopolistiques ou de cartels.

Source : Indice de transformation de la Fondation Bertelsmann, 2018.

L'Autorité nationale de la concurrence ne dispose pas de financements ni de capacités suffisantes pour s'acquitter du mandat confié par l'UEMOA en matière d'enquêtes préliminaires et d'analyses du marché. L'Autorité nationale de la concurrence ne dispose pas du personnel technique et administratif nécessaire pour effectuer les études de marché requises par la loi sur la concurrence de l'UEMOA.

Recommandations stratégiques

Impôt synthétique

- Adopter un nouveau régime d'*impôt synthétique* pour augmenter la pression fiscale sur le secteur informel visant à réduire le manque d'incitations à la formalisation.

Politique de la concurrence

- Multiplier les efforts au sein de l'UEMOA afin d'approuver une législation déléguant aux autorités nationales de la concurrence des pouvoirs d'enquête et de décision en matière de pratiques anticoncurrentielles exercées sur le territoire national et sans conséquences transfrontalières. Des règles destinées à encadrer et à améliorer la coopération entre la Commission de l'UEMOA et les autorités nationales de la concurrence devraient être définies en matière de pratiques anticoncurrentielles aux conséquences transfrontalières.
- Renforcer les ressources de la Commission de l'UEMOA et de la Commission nationale de la concurrence pour améliorer le respect du droit de la concurrence, y compris en recrutant du personnel technique qualifié et en déléguant à ladite Commission des pouvoirs d'enquête et de décision en matière de pratiques anticoncurrentielles.
- Examiner le rôle des entreprises publiques dans les secteurs où un rôle important du secteur public n'est peut-être pas nécessaire.

Inspections

- Adopter un mécanisme fondé sur les risques pour sélectionner les entreprises à inspecter et définir un protocole clair pour les objectifs et les sanctions applicables lors des inspections.

Aménagement des zones industrielles (Encadré 5.2)

- Intégrer le développement des zones industrielles et nouvelles « zones économiques spéciales » dans une vision dynamique du développement territorial et industriel, y compris par le raccordement aux infrastructures de base (transports, énergie et communications) et la mobilisation des ressources suffisantes.
- Mobiliser le foncier nécessaire à l'aménagement des terrains à vocation industrielle et assurer la pérennité financière des projets – si possible sous forme de « PPP » avec la participation de grands investisseurs-phares.

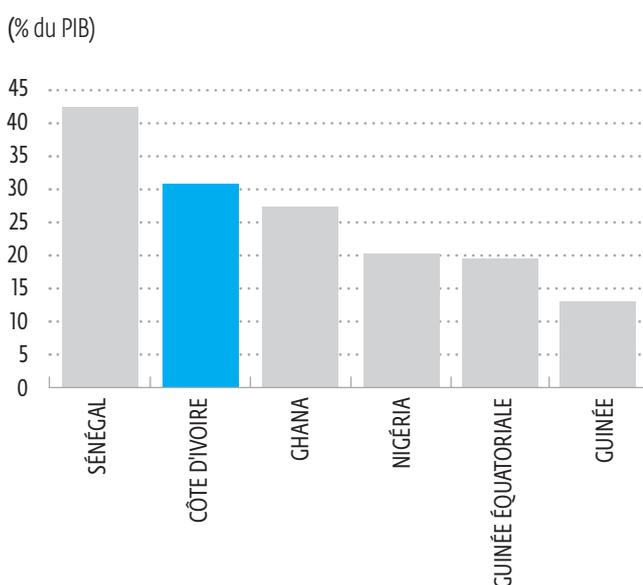
Intégrité dans les affaires

Continuer à renforcer les capacités de l'Agence nationale de lutte contre la corruption et des institutions judiciaires dans l'identification des cas de corruption et leur poursuite en justice.

5.2 ACCÈS AU FINANCEMENT

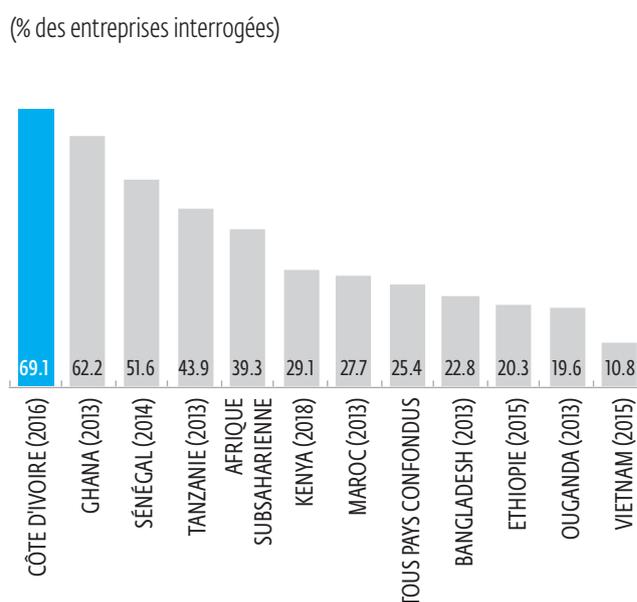
À la fin de 2018, la Côte d'Ivoire possédait l'un des secteurs financiers les plus développés de la région de la CEDEAO, avec 30 banques actives (Graphique 5.5). Ces dernières années, le secteur s'est rapidement développé sous l'impulsion d'une classe moyenne émergente, de programmes d'investissement public et du retour des investisseurs privés. En outre, l'arrivée des institutions de microfinance et de l'argent mobile s'est traduite par une augmentation du volume des prêts et une amélioration de l'accès aux services bancaires.

GRAPHIQUE 5.4 ACTIFS DES BANQUES DE DÉPÔT, 2016



Source : Banque mondiale, base de données *Global Financial Development*.

GRAPHIQUE 5.5 ENTREPRISES CITANT L'ACCÈS AU FINANCEMENT COMME CONTRAINTE MAJEURE



Source : Enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises.

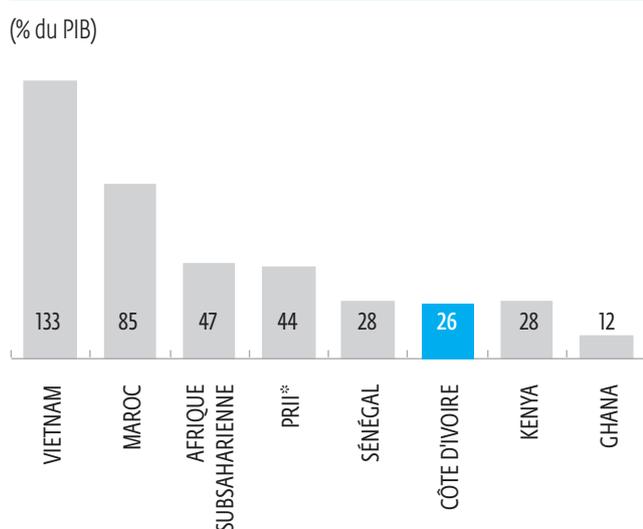
La croissance du crédit a été forte : Après avoir augmenté de plus de 200 % entre 2012 et 2018, le crédit total à l'économie devrait continuer à croître de plus de 12 % par an au cours des cinq prochaines années⁸². Toutefois, le secteur reste concentré, un tiers des institutions détenant près de 80 % du marché du crédit. Les prêts bancaires sont également relativement concentrés sur les prêts à quelques gros clients. Malgré la prolifération relativement élevée de banques et de guichets automatiques, le taux de bancarisation reste faible et seuls 21,6 % des adultes détenaient un compte dans une institution financière formelle en 2018. L'activité sur le marché des capitaux reste limitée, le marché des titres à revenu fixe étant dominé par les obligations d'État et le marché régional des actions étant étroit et illiquide.

Mais le crédit reste concentré : près de 70 % des entreprises ivoiriennes considèrent l'accès au financement comme une contrainte majeure, bien plus importante que pour les autres pays de la région et les pays comparateurs (Graphique 5.6). La Côte d'Ivoire se distingue notamment par la faible part du crédit au secteur privé, exprimée en pourcentage du PIB, qui demeure parmi les plus faibles comparé aux pays pairs structurels et aspirationnels. Avec 27 % du PIB en 2017, le crédit au secteur privé, en pourcentage du PIB, reste largement inférieur à la moyenne régionale (47 %) et à la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (44 %) (Graphique

5.7). Le pourcentage d'entreprises ivoiriennes ayant recours aux banques pour financer leurs investissements (24 %) est inférieur à celui des pays de comparaison (35 % au Maroc et 30 % au Vietnam).

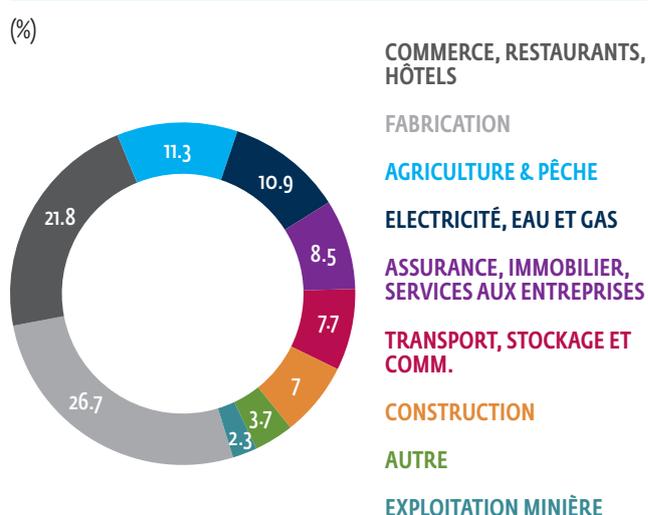
Le faible développement du crédit s'explique aussi par le fait que les banques commerciales peuvent être rentables en investissant dans des obligations d'État très lucratives.

GRAPHIQUE 5.6 CRÉDIT AU SECTEUR PRIVÉ, 2017



Source : Indicateurs du développement dans le monde.

GRAPHIQUE 5.7 CRÉDIT BANCAIRE PAR SECTEUR, 2017



Source : Côte d'Ivoire, rapport des services du FMI au titre de l'article IV, 2018.

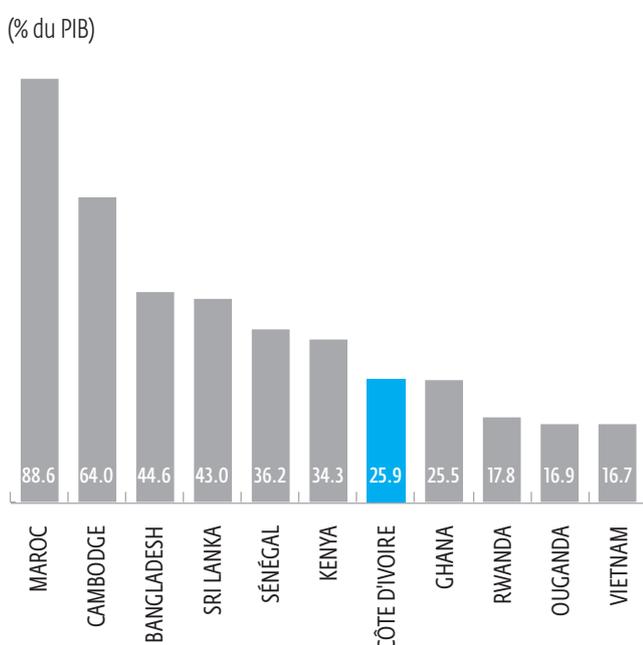
L'accès au crédit des petites entreprises et du secteur agricole est particulièrement limité. L'accès au crédit des petits exploitants agricoles est limité en raison de l'absence de structures de financement rurales telles que des institutions de microfinance et des banques rurales. L'agriculture emploie 46 % de la population et contribue à environ 23,4 % du PIB, et à environ 10 % des prêts bancaires (Graphique 5.8). Les banques privées sont peu disposées à accorder des prêts aux petits exploitants agricoles en zone rurale, jugeant le risque trop élevé pour diverses raisons : faible niveau de capitalisation, flux de revenus instables, absence d'historique de crédit formel, difficulté à évaluer la capacité de remboursement des petits exploitants, absence de garanties comme des titres de propriété, influence de facteurs exogènes tels que les conditions météorologiques, et faibles possibilités de recours juridiques pour faire respecter les contrats⁸³. L'accès au crédit est également resté particulièrement difficile pour les PME : le déficit de financement des MPME était estimé à 2,4 milliards de dollars EU en 2017⁸⁴. Les conditions de crédit imposent souvent des taux d'intérêt supérieurs au taux de rentabilité moyen des investissements et des garanties importantes, ce qui se révèle prohibitif pour la plupart des agriculteurs et des PME.

Parmi les principaux obstacles au développement du secteur financier figure : (i) la faible mobilisation des dépôts ; (ii) la faible inclusion financière ; (iii) l'absence d'infrastructure d'information sur la solvabilité ; (iv) l'absence de développement des marchés des capitaux entraînant un manque de financement en devises locales ; et (v) la disponibilité limitée de services financiers numériques.

Faible mobilisation des dépôts

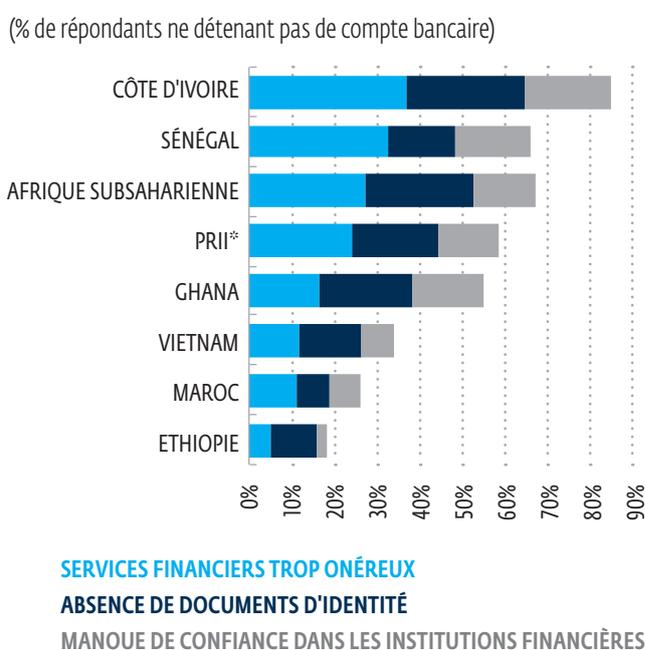
Alors que le taux d'épargne est relativement élevé — environ 19,7 % du PIB contre 17,1 % en moyenne pour l'Afrique subsaharienne — l'épargne ne se retrouve pas dans le système bancaire (Graphiques 5.9-5.12)⁸⁵. La part des dépôts du PIB de la Côte d'Ivoire est inférieure à celle des pays pairs régionaux plus pauvres comme le Sénégal, le Togo, le Burkina Faso et le Bénin. L'incapacité des banques à mobiliser les dépôts est principalement liée au coût élevé des services financiers, au manque de documentation et à la méfiance du public à l'égard des institutions financières. Parmi les non-détenteurs de compte bancaire, 32 % affirment être dissuadés par les coûts (contre 19 % pour l'Afrique subsaharienne) et 24 % par le manque des documents requis (contre 18 % en Afrique subsaharienne).

GRAPHIQUE 5.8 DÉPÔTS DANS LE SYSTÈME FINANCIER, MOYENNE 2014-2016



Source : Indicateurs de développement financier de la Banque mondiale.

GRAPHIQUE 5.9 OBSTACLES À LA DÉTENTION D'UN COMPTE BANCAIRE

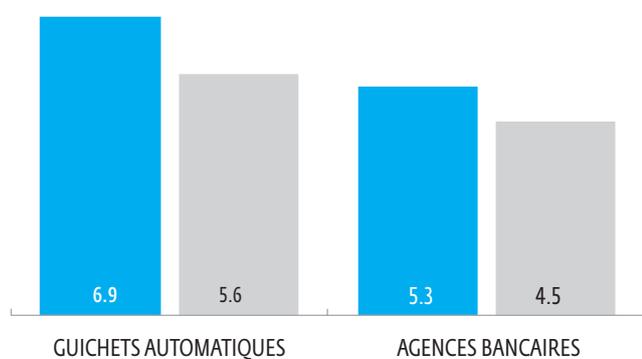


Source : Banque mondiale, Findex (2017).

L'insuffisante capacité des banques à mobiliser les dépôts est liée à la faible inclusion financière : malgré un réseau d'agences bancaires et de guichets automatiques plus dense qu'ailleurs en Afrique subsaharienne, la part de la population ivoirienne détenant un compte dans une institution financière est relativement faible.

GRAPHIQUE 5.10 AGENCES BANCAIRES ET GUICHETS AUTOMATIQUES, 2016

(pour 100 000 adultes)



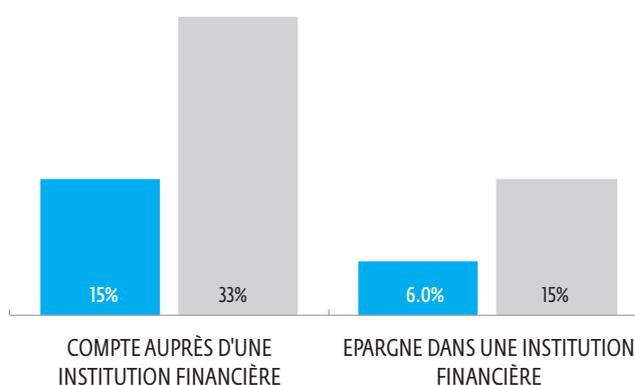
CÔTE D'IVOIRE

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Source : Banque mondiale, Findex, Indicateurs du développement dans le monde.

GRAPHIQUE 5.11 INCLUSION FINANCIÈRE, 2016

(part de la population de 15 ans et plus)



CÔTE D'IVOIRE

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Source : Banque mondiale, Findex.

Faible infrastructure de crédit

La faiblesse de l'infrastructure de crédit réduit la capacité des banques à financer les petites entreprises et le secteur agricole. La concentration de crédit est élevée, cinq emprunteurs représentant un tiers du total des crédits octroyés par les banques. Les projets incomplets ou peu attrayants et le manque d'informations financières sur les emprunteurs comptent parmi les raisons invoquées par les banquiers pour expliquer la faible pénétration du crédit. La Côte d'Ivoire manque également de registre des garanties⁸⁶. Les biens mobiliers constituent la principale garantie des PME en Afrique pour l'obtention d'un financement bancaire. Cependant, les banques hésitent à accepter ces biens mobiliers comme garantie en raison d'un environnement juridique et réglementaire inadapté. Les registres de garanties, qui renforcent la transparence du système de crédit, peuvent considérer les biens mobiliers comme du « capital dormant ». Bien que l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) ait adopté une nouvelle loi sur l'insolvabilité en 2015, le régime d'insolvabilité reste faible : les coûts et le délai de règlement d'une faillite sont relativement élevés⁸⁷. Si la Côte d'Ivoire devait atteindre un niveau de développement financier comparable à celui de la Namibie ou du Cap-Vert, le taux de croissance de son PIB augmenterait de 2 % supplémentaires par an⁸⁸.

Financement du secteur agricole. Les banques privées sont peu disposées à accorder des prêts aux petits exploitants agricoles en zone rurale, jugeant le risque trop élevé pour les raisons suivantes : faible capitalisation, flux de revenus instables, absence d'historique en matière de crédit formel, difficulté à évaluer la capacité de remboursement des petits exploitants, absence de garanties telles que des titres de propriété, influence de facteurs exogènes comme les conditions météorologiques, et possibilités de recours juridiques limitées pour faire respecter les contrats⁸⁹. Dix à 15 % seulement de la chaîne de valeur du cacao sont numérisés, tandis que le taux de numérisation des autres chaînes de valeur (en particulier les cultures et les matières premières non destinées à l'exportation) est minime.⁹⁰ De nombreux agriculteurs ne disposent pas non plus de moyens d'identification appropriés.

Manque de terrains pourvus de titres fonciers. La sécurisation foncière et la formalisation des droits sur la terre restent un défi. L'ambiguïté du cadre juridique, notamment la valeur légale du certificat foncier par opposition au titre foncier ainsi que la complexité et le coût des procédures foncières, sont un frein à la clarification et à une reconnaissance officielle des droits sur les terres rurales. Par ailleurs, la délimitation des territoires villageois — préalable nécessaire pour faciliter la reconnaissance des droits fonciers — reste d'une portée limitée en raison de procédures relativement lourdes et de la complexité des négociations entre villages. Néanmoins, la prise en charge récente de ces activités de délimitation par la nouvelle Agence Foncière Rurale (AFOR) présente des résultats aujourd'hui significatifs avec des opérations en cours dans 7000 villages (sur 8600). L'amélioration du régime foncier urbain par l'attribution d'identifiant unique aux parcelles urbaines fait partie des actions qui seront envisagées avec l'aide de la Banque mondiale.

La disponibilité du crédit à long terme est insuffisante. Les données de la BCEAO de 2018 indiquent que seuls 3 à 4 % des crédits octroyés par les banques commerciales couvrent une période supérieure à cinq ans.

Des marchés de capitaux peu développés

Bien que les marchés financiers ivoiriens figurent parmi les plus développés de l'UEMOA, avec une Bourse des valeurs régionale installée à Abidjan (BRVM), ces derniers demeurent peu liquides et insuffisamment développés. Les transactions sur les marchés de capitaux jouent pourtant un rôle essentiel dans la croissance économique, et la Bourse régionale a récemment créé un nouveau compartiment réservé aux PME afin de leur offrir un meilleur accès au financement via les marchés de capitaux. Les efforts visant à diversifier la base des investisseurs, améliorer l'environnement des affaires et réduire le coût des transactions financières doivent être poursuivis. L'absence d'un marché interbancaire fonctionnel et l'absence d'un segment long fiable pour la courbe de rendement constituent également un obstacle au bon fonctionnement des marchés. Dans ce contexte, il serait souhaitable de développer davantage l'émission d'obligations en monnaie locale, en s'appuyant sur l'investissement-phare dans les obligations non-souveraines à 12 et 15 ans émises par la Caisse régionale de refinancement hypothécaire (CRRH) en décembre 2017 et février 2019, qui a permis par la suite aux banques d'étendre la maturité offerte des prêts hypothécaires.

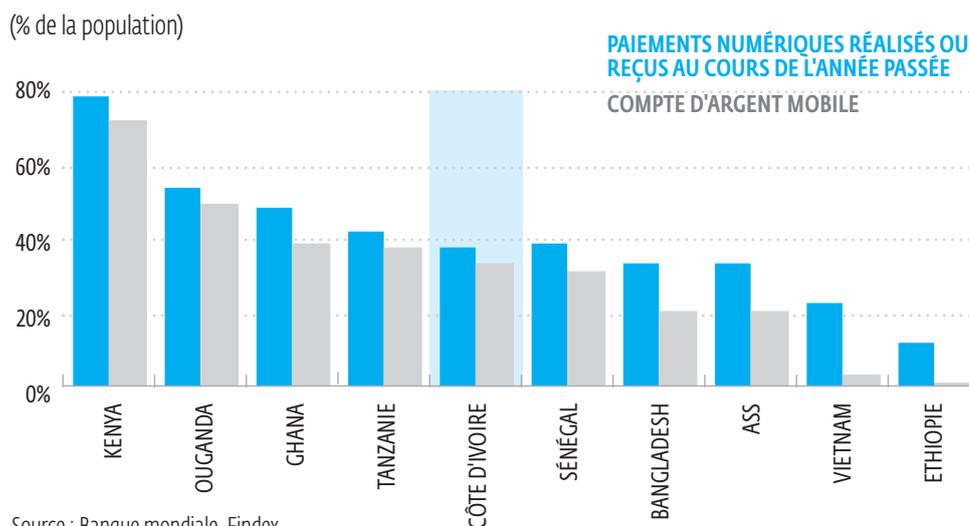
La capacité des marchés de capitaux à offrir une source de financement à long terme serait renforcée si tant est que soient améliorées les règles de répartition des actifs et renforcée l'expertise des investisseurs institutionnels comme des régulateurs. Les fonds de pension ivoiriens comptent en effet une base de jeunes souscripteurs susceptibles d'être attirés par des titres à revenu fixe à long terme. Or les investisseurs institutionnels investissent peu dans les titres et les actions d'entreprises à revenu fixe ; leurs portefeuilles de placements sont dominés par les titres de dette souveraine, les placements liquides à court terme (dépôts bancaires à terme, titres à court terme) et les actifs fonciers et immobiliers plus spéculatifs. Leur stratégie de répartition des actifs reflète en partie les règles restrictives imposées par les instances de régulation, mais aussi le manque d'expertise sur les marchés des capitaux et les techniques de gestion des risques.

Des difficultés à obtenir l'autorisation de la BCEAO pour la détention d'un compte off-shore ont récemment entaché certains projets d'infrastructures. Ces comptes sont pourtant essentiels pour permettre aux investisseurs de réaliser des transactions financières en devises étrangères (ex. : service de la dette et achat de matériels) étant

donné que la BCEAO ne met pas systématiquement à leur disposition des devises étrangères, malgré la pleine convertibilité du franc CFA. Un accès insuffisant aux instruments de couverture du risque de change est généralement cité par les acteurs de marché comme une contrainte importante au développement du secteur privé.

Des services financiers numériques limités

GRAPHIQUE 5.12 COMPTES D'ARGENT MOBILE ET DE PAIEMENTS NUMÉRIQUES, 2017



Le recours aux services bancaires par téléphonie mobile (« argent mobile ») est encore peu développé en Côte d'Ivoire (Graphique 5.2). Alors que le pays a progressé en termes d'inclusion financière grâce aux comptes d'argent mobile, il est en retard par rapport à des pays pairs très performants dans le domaine tels que le Ghana, le Kenya ou l'Ouganda en Afrique de l'Est (Graphique 5.13). En outre, près de 50 % de tous les comptes d'argent mobile en Côte d'Ivoire sont inactifs (contre 42 % en Afrique subsaharienne). Les frais liés aux comptes d'argent mobile sont bien plus élevés en Côte d'Ivoire que dans les autres pays africains : deux fournisseurs de services financiers numériques en Côte d'Ivoire se classaient au quatrième rang des 15 fournisseurs les plus chers sur certains marchés africains et asiatiques, en partie en raison des taxes élevées.⁹¹ La prolifération croissante des comptes bancaires mobiles ne s'est pas encore traduite par l'utilisation de produits formels d'épargne, de crédit et d'assurance. L'écosystème de financement par capital-risque n'est pas encore propice à l'émergence des sociétés de paiement.

Recommandations stratégiques

Mobilisation des dépôts

- **Cadre réglementaire pour les agences de services bancaires.** La confiance du public dans les institutions financières est faible⁹² (parmi les plus faibles par rapport aux pays pairs structurels ou comparateurs), ce qui explique la difficulté des banques à mobiliser l'épargne malgré un réseau d'agences relativement dense. En raison de l'absence de cadre réglementaire — défini par la BCEAO — pour les agences intermédiaires, les banques et les institutions de microfinance hésitent à recourir à des agents⁹³.

Déploiement des services financiers numériques

- **Numérisation des paiements du gouvernement.** La plupart des paiements du gouvernement continuent d'être réalisés en espèces, ce qui affecte les salaires et le paiement des prestations et provoque des retards pour les citoyens. Le Programme pour les Résultats (PforR), conclu avec la Banque mondiale et visant à renforcer l'efficacité des pouvoirs publics pour de meilleurs services publics, soutient également la numérisation de certains paiements, notamment le règlement des bourses d'études et des frais de mission des fonctionnaires⁹⁴. Le passage du paiement en espèces et sur papier à un mécanisme de paiement électronique pour la plupart des transactions gouvernementales augmenterait le nombre de comptes bancaires et renforcerait le système national de paiement de détail.

Développement de l'infrastructure d'information sur la solvabilité et du crédit aux secteurs agricole et agro-alimentaire

- **Remplacer la myriade de systèmes de gestion de la connaissance client par un système clair fondé sur les risques.** Près de 50 % des agriculteurs ne disposent pas de carte d'identité, ce qui freine leur accès aux services financiers numériques. La directive 2015 de l'UEMOA sur les LBC/FT ne prévoit aucune exception pour les clients sans documents d'identité officiels. De ce fait, les transactions électroniques moins importantes ne sont pas traitées via un système de gestion de la connaissance client plus léger. Les nouveaux systèmes de gestion de la connaissance client fondés sur les risques devraient fournir une couverture complète des services financiers, y compris des services financiers numériques, et prévoir des exceptions aux critères plus susceptibles d'exclure les groupes traditionnellement non bancarisés, comme les populations pauvres et rurales.
- **Numérisation des chaînes de valeur agricoles.** La faible inclusion financière et la prédominance des transactions en espèces dans les chaînes de valeur agricoles limitent l'accès des agriculteurs au financement. L'absence d'historique bancaire décourage également les banques d'octroyer des crédits aux petits exploitants agricoles. En matière de numérisation des paiements versés aux agriculteurs, l'expérience de la SFI avec des acteurs du secteur agro-alimentaire tels que Cargill et Olam suggère que la numérisation des chaînes de valeur agricoles pourrait accroître l'accès des agriculteurs au crédit en améliorant la transparence des transactions, car elle peut servir d'indicateur pour les antécédents de crédit et la solvabilité des agriculteurs⁹⁵.
- **Renforcer le cadre juridique pour utiliser le foncier comme garantie.** Dans ce contexte, il s'agit de clarifier la possibilité d'utiliser le certificat foncier comme garantie bancaire et de renforcer les dispositions actuellement prises par l'AFOR pour simplifier et réduire les coûts des procédures foncières. Il convient par ailleurs de poursuivre l'effort actuel de délimitation des territoires villageois engagé par l'AFOR. Enfin, il s'agit aussi d'améliorer le régime foncier urbain en attribuant des identifiants uniques aux parcelles urbaines.
- **Sensibiliser les agriculteurs à la littératie financière pour les familiariser à l'accès aux prêts, aux produits et aux coûts de prêt ainsi qu'à la gestion des risques.** Le Groupe Banque mondiale soutient l'amélioration du niveau des connaissances financières chez les adultes dans le cadre de ses efforts visant à renforcer l'inclusion financière. Cependant, considérant le faible niveau de connaissances financières et du fait que les exigences varient selon les fournisseurs, l'amélioration des connaissances financières améliorera l'accès des agriculteurs au financement. De plus, le développement des

connaissances financières améliore également l'inclusion financière en encourageant les agriculteurs à ouvrir un compte d'épargne pour établir un historique bancaire afin de pouvoir obtenir in fine des prêts auprès des banques.

Promotion du crédit-bail

- **Créer un cadre réglementaire pour développer le marché du crédit-bail pour l'achat d'équipement.** Le crédit-bail pour l'achat d'équipement peut être une alternative pour les PME sans historique de crédit étendu ou dont les garanties sont insuffisantes pour accéder à un financement. Pour les coopératives d'agriculteurs, le crédit-bail pourrait également constituer un moyen d'obtenir un financement – il existe des programmes de crédit-bail pour les coopératives de cacao (comprenant environ 75 000 agriculteurs). Pour soutenir la croissance du marché du crédit-bail pour l'acquisition d'équipement, les autorités pourraient envisager : (i) d'améliorer la mise en œuvre du seuil de crédit-bail en accélérant le délai de restitution à environ deux mois via une sensibilisation du système judiciaire ; (ii) la neutralité de la TVA pour le crédit-bail, celui-ci étant un instrument de crédit (semblable à un prêt) et non un achat d'équipement ; et (iii) un traitement comptable du crédit-bail conforme à la norme IFRS 16, ce qui améliorerait la transparence du marché du crédit-bail pour l'acquisition d'équipement.

Développement des marchés de capitaux

- **Activer le marché interbancaire régional, promouvoir le développement de la courbe de rendement et réduire la fragmentation du marché de la dette souveraine.** Parmi les options à explorer figure l'élaboration d'une courbe de rendement de référence, la mise au point de mécanismes garantissant que les émissions de dette souveraine enregistrées auprès du dépositaire central de la bourse régionale soient également éligibles en garantie auprès de la banque centrale, et la diversification des sources de revenus de la bourse régionale avec de nouvelles sociétés cotées et de nouveaux placements de produits.
- **Appuyer les réformes structurelles en faveur des marchés de capitaux :** renforcer la divulgation d'informations sur les entreprises conformément aux bonnes pratiques internationales, élargir la gamme de produits financiers régionaux disponibles tels que les fonds de placement ou capital-investissement, les fonds immobiliers ou les obligations vertes ou sociales, améliorer l'éducation financière des investisseurs et renforcer le cadre de protection des investisseurs particuliers, renforcer la surveillance du marché et améliorer la qualité et l'accessibilité de l'information relative aux sociétés cotées.
- **Encourager les décideurs à définir des règles adéquates de répartition des actifs pour les investisseurs institutionnels,** y compris les fonds de pension et les sociétés d'assurances. C'est particulièrement nécessaire en Côte d'Ivoire où les fonds de pension et leurs jeunes souscripteurs pourraient devenir des acheteurs naturels d'obligations souveraines à long terme et d'obligations de sociétés très bien cotées. Toutefois, la répartition actuelle des actifs des fonds de pension est biaisée en faveur de la dette souveraine locale et des investissements immobiliers hautement spéculatifs. L'instance de régulation des fonds de pension peut limiter les placements dans l'immobilier et les dépôts à terme afin que l'argent soit investi dans des titres de dette à plus long terme. En outre, l'instance de régulation des assurances, la CIMA, impose des restrictions en matière d'alternatives de placement pour les assureurs : augmenter la part des titres négociables très bien cotés dans les réserves pourrait contribuer à élargir le nombre d'investisseurs dans les titres de dette à long terme.

- **Renforcer l'expertise et les capacités des régulateurs et de leurs membres.** Les modifications des règles d'allocation d'actifs devraient s'accompagner de mesures de renforcement des capacités des investisseurs institutionnels et des instances de régulation (CREPMF, CIMA, CIPRES, BCEAO).
- **Renforcer la transparence et l'efficacité dans l'ouverture et la détention de comptes « off-shore » :** L'absence d'un cadre transparent régissant l'autorisation accordée par la BCEAO pour détenir un compte « off-shore » génère une incertitude sur la mise en œuvre des projets d'infrastructure, et plus généralement sur l'environnement des affaires. Il serait souhaitable que la BCEAO élabore un cadre d'autorisation transparent et clair.

5.3 TRANSPORT ET LOGISTIQUE

Le secteur des transports ivoirien est l'un des plus développés d'Afrique de l'Ouest. Son parc d'actifs comprend : (a) un réseau routier de 82 000 km, dont 6500 km revêtus et 272 km pourvus de croisements dénivelés ; b) 1238 km (y compris en tronçons urbains) de ligne de chemin de fer à voie métrique entre Abidjan et Ouagadougou ; c) deux aéroports internationaux à Abidjan et Bouaké et cinq aéroports nationaux ; et d) deux ports internationaux à Abidjan et à San Pedro. Les routes sont une composante essentielle de l'infrastructure de transport ivoirienne, avec plus de 99 % du total des mouvements de fret intérieurs. La Côte d'Ivoire a été l'un des premiers pays d'Afrique de l'Ouest à utiliser efficacement les PPP dans le secteur des transports avec la concession d'infrastructures de chemins de fer, d'aéroports et de ponts. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement et le secteur privé ont investi plus de 2 milliards de dollars EU pour améliorer/rénover les infrastructures de transport, après plus d'une décennie de sous-investissement dû à la crise politique prolongée.

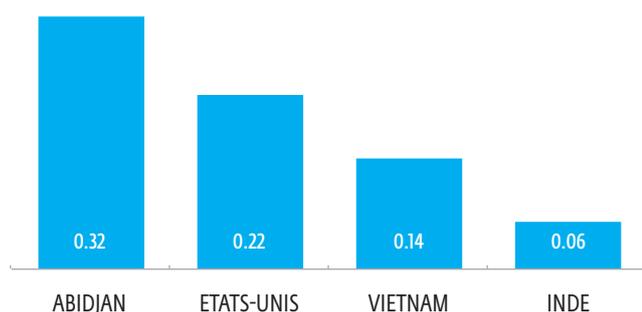
La Côte d'Ivoire peut devenir une plaque tournante du transport et du commerce en Afrique de l'Ouest. Les infrastructures de transport ivoiriennes sont particulièrement importantes pour les pays voisins enclavés, comme le Mali et le Burkina Faso, qui y font transiter leurs importations et leurs exportations. Le corridor de transport Abidjan-Ouagadougou est devenu un axe essentiel reliant le Burkina Faso à la côte atlantique africaine. Il est très probable que la part de marché du corridor Abidjan-Ouagadougou augmente à mesure que la Côte d'Ivoire retrouve sa place dominante sur ce corridor de transit utilisé par le Burkina Faso et, dans une moindre mesure, le Mali et le Niger⁹⁶. Le corridor côtier Abidjan-Lagos, de près de 1000 km, relie certaines des villes les plus importantes et dynamiques sur le plan économique en Afrique (Lagos, Accra et Abidjan). C'est également un bassin de vie pour plus de 35 millions de personnes. Il dessert les passagers qui font des échanges transfrontaliers informels : près des deux tiers du trafic total proviennent ou sont à destination du pays voisin.

La Côte d'Ivoire est classée largement en dessous du Vietnam pour le coût et la qualité de la logistique (Graphiques 5.3). Il est essentiel d'améliorer la connectivité pour intégrer les chaînes de valeur mondiales et opérer une transition vers des produits à plus forte valeur ajoutée, en particulier pour les produits agricoles pour lesquels la Côte d'Ivoire détient un avantage comparatif⁹⁷. Les tendances mondiales indiquent qu'il est plus important d'améliorer la facilitation des échanges (dont la logistique) que de réduire les droits de douane : les exportateurs qui supportent des coûts d'expédition inférieurs de 1 point de pourcentage à leurs concurrents pourraient bénéficier d'une part de marché supérieure de 5 % à 8 %⁹⁸. Améliorant constamment ses résultats

en matière de logistique, le Vietnam a gagné 14 places sur l'indice de performance logistique (IPL) et s'est hissé du 53^{ème} rang en 2007 au 39^{ème} rang en 2017. Il a enregistré une forte croissance de ses exportations agricoles et s'est largement diversifié dans les exportations de produits manufacturés à plus forte valeur ajoutée, notamment les produits associés à l'agriculture comme les fils textiles, les produits en caoutchouc et le sucre (Graphique 5.4).

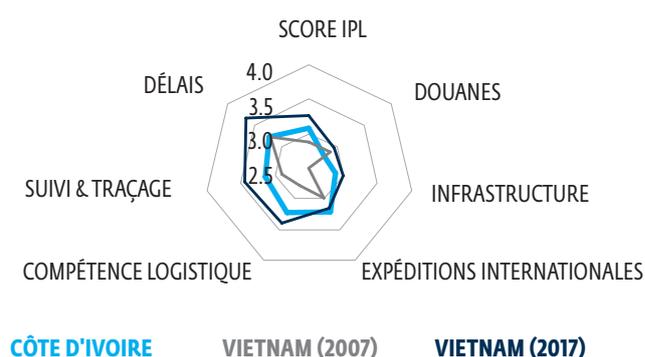
GRAPHIQUE 5.13 COÛT DU TRANSPORT DE CONTENEURS⁹⁹

(centimes par tonne-kilomètre)



Source : Projet d'intégration Port Ville du Grand Abidjan, (rapport de la Banque mondiale n° PAD2771).

GRAPHIQUE 5.14 INDICE DE PERFORMANCE DE LA LOGISTIQUE, 2017

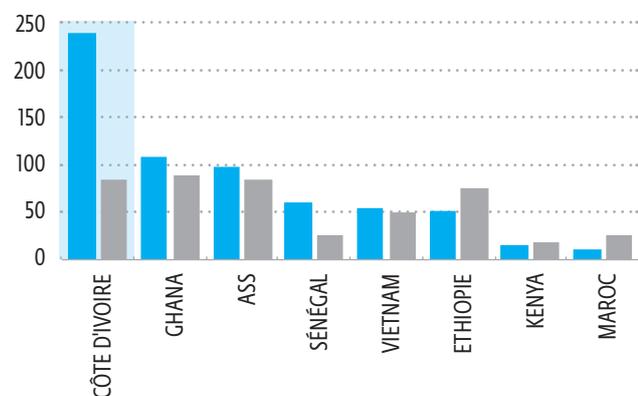


Source : Banque mondiale, IPL (données 2017 pour la Côte d'Ivoire)

Une connectivité efficace grâce à des coûts de transport réduits pourrait renforcer les liens entre la production nationale et les marchés internationaux. Les inefficacités du secteur des transports entravent les exportations de produits agricoles, et les formalités douanières en Côte d'Ivoire sont bien plus chronophages que dans les pays pairs régionaux et aspirationnels (Graphique 5.5 et Encadré 5.2). En plus, les coûts de transport de la Côte d'Ivoire sont beaucoup plus élevés que dans les pays pairs régionaux : les coûts de transport d'un conteneur destiné à être exporté du centre du pays au port sont beaucoup plus élevés en Côte d'Ivoire que chez son voisin ghanéen (Graphique 5.6). La proportion de personnes interrogées dans le cadre de l'Enquête auprès des entreprises de 2016 ayant déclaré que le transport était une contrainte majeure pour leur activité est passée de 38 % en 2009 à 53,8 % en 2016.

GRAPHIQUE 5.15 TEMPS NÉCESSAIRE À L'EXPORTATION

(heures)



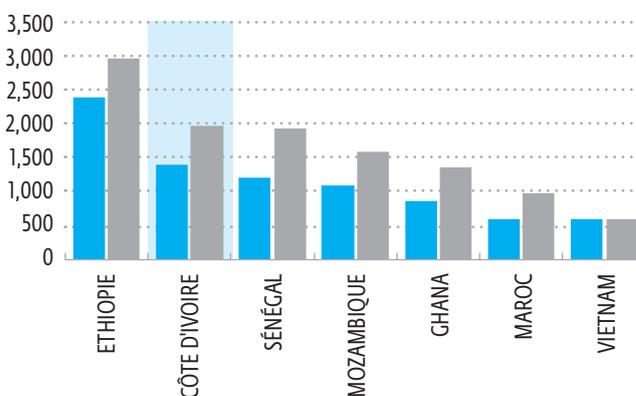
CONFORMITÉ DOUANIÈRE

CONFORMITÉ DOCUMENTAIRE

Source : Banque mondiale, rapport « Doing Business » 2019.

GRAPHIQUE 5.16 COÛT DE L'EXPORTATION PAR CONTENEURS

(dollars EU par conteneur de 20 tonnes)



CONFORMITÉ DOUANIÈRE

CONFORMITÉ DOCUMENTAIRE

Note : L'Éthiopie est un pays enclavé.

Source : Banque mondiale, rapport « Doing Business » 2019.

ENCADRÉ 5.3 PROBLÈME DE LOGISTIQUE : LE CAS DE LA MANGUE

En 2017, des conteneurs de mangues ont subi des retards prolongés dans le port d'Abidjan, car seuls deux portiques de manutention étaient opérationnels en pleine saison des mangues. Les navires ont par conséquent évité Abidjan à cause des longs délais d'attente, ce qui a entraîné une pénurie de conteneurs réfrigérés vides pour l'exportation.

Les conteneurs pleins à l'arrivée ne pouvaient être branchés sur une prise de courant, ce qui a considérablement raccourci la durée de conservation des fruits. De nombreuses mangues ont été perdues, entraînant des difficultés financières pour plusieurs exportateurs de mangues¹⁰⁰.

Des coûts de transport moins élevés peuvent contribuer à réduire les inégalités territoriales. Si la croissance économique de la Côte d'Ivoire a progressé d'environ 8 % depuis 2012, les retombées positives n'ont pas été proportionnellement réparties, particulièrement pour les populations rurales, périurbaines et isolées situées en dehors des grandes zones urbaines. Plusieurs produits, comme la noix de cajou, le maïs et la tomate, sont cultivés dans les régions septentrionales alors que les principaux débouchés se trouvent dans les régions méridionales, notamment le port d'Abidjan pour les exportations. Un réseau de transport plus efficace est nécessaire dans tout le pays pour relier les zones de production aux marchés urbains du sud du pays et au port d'Abidjan pour les exportations.

Du fait d'investissements et d'entretien insuffisants, le réseau routier ivoirien est endommagé; des efforts de réhabilitation ont cependant porté leurs fruits depuis 2013. La recrudescence du nombre de poids lourds sur les routes n'a fait qu'aggraver le phénomène. D'importantes dépenses comprises dans le Plan national de développement 2016-2020 ont permis de rénover près de 4000 km de routes interurbaines et d'aménager certaines sections autoroutières, notamment autour d'Abidjan.

Le transport routier est dominé par de petits opérateurs du secteur informel. Les petits opérateurs du secteur informel sont des transporteurs inefficaces qui s'appuient sur des intermédiaires et des organisateurs de marché pour trouver du fret, occasionnant des coûts plus élevés.

Port : Avec 80 % du trafic, le Port Autonome d'Abidjan (PAA) est le plus grand port de Côte d'Ivoire. Ses liaisons directes vers l'Europe, l'Asie et les Amériques en font à la fois une plaque tournante de transbordement et une passerelle maritime desservant les pays voisins. Le PAA fait également partie intégrante de l'économie de l'Afrique de l'Ouest puisqu'il constitue une porte d'entrée pour le Burkina Faso, le Mali et le Niger, trois pays enclavés. Le PAA étant de plus en plus saturé, un deuxième terminal est en cours de construction pour renforcer encore sa capacité de traitement et la porter de 1,2 à 2,8 millions EVP. De plus, le deuxième port de la Côte d'Ivoire, le Port Autonome de San Pedro, est stratégiquement situé pour desservir les marchés du Liberia, de la Guinée et du Mali voisins.

Le PAA étant situé au centre d'Abidjan, une ville majeure, les marchandises doivent transiter par la ville pour pouvoir accéder au port ou en sortir. Les embouteillages dans le port et aux alentours sont un facteur important de ralentissement des formalités douanières effectuées par le PAA, qui nécessitent en moyenne cinq fois plus de temps que dans les principaux ports asiatiques¹⁰¹. En outre, le débit actuel du PAA est d'environ la moitié de sa capacité, soit 650 000 EVP, en raison de l'inefficacité opérationnelle du port. Le manque d'efficacité du port est encore aggravé par la lourdeur des procédures douanières et l'absence d'infrastructures associées comme des entrepôts, ce qui porte le temps moyen de traitement des marchandises à l'exportation à 10 jours, contre 2 au Vietnam¹⁰². Bien que le score global attribué au PAA¹⁹ soit supérieur à celui de ses voisins, ces derniers — en particulier le Nigeria et le Ghana — disposent d'un débit de conteneurs plus élevé que la Côte d'Ivoire.

Aéroport : Depuis la fin de la crise politique en 2011, le trafic de passagers à l'aéroport Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan a augmenté de près de 16 % par an, ce qui en fait le troisième aéroport le plus important d'Afrique de l'Ouest avec 1,8 million de passagers en 2016. Toutefois, certaines de ses infrastructures sont inadaptées et l'aéroport est saturé aux périodes de pointe. À l'exception de l'Afrique de l'Ouest, toutes les autres régions du continent ont développé des plateformes aéroportuaires et des corridors aériens, ce qui a eu un impact bénéfique sur leur croissance économique¹⁰³. Bien que tous les pays d'Afrique de l'Ouest aient attribué le droit de « cinquième liberté aérienne »¹⁰⁴ aux compagnies aériennes extérieures, la connectivité entre ces pays pourrait être améliorée.

Parmi les principaux leviers de l'accroissement des investissements du secteur privé figurent : l'efficacité opérationnelle au niveau du Port Autonome d'Abidjan ; l'entretien et la qualité du réseau routier ; la concurrence et les coûts du transport routier ; et les barrages routiers. En outre, si la Côte d'Ivoire a réussi à mettre en œuvre un certain nombre de PPP, le cadre réglementaire de ces derniers pourrait nécessiter des clarifications supplémentaires.¹⁰⁵

- **Les défis opérationnels au niveau du port d'Abidjan accroissent les coûts.**¹⁰⁶ En raison des retards de chargement et de déchargement des navires, et de la longueur des procédures portuaires (le délai de dédouanement des importations et des exportations est parmi les plus élevés de la région), il faut en moyenne 10 jours pour que les conteneurs quittent le port. L'incertitude quant au temps nécessaire pour charger la cargaison sur le navire ou sortir du port crée également un environnement

commercial difficile pour les transporteurs. Cette situation reflète en partie le manque de zones de stockage gratuites dans le port, de sorte que les principales zones de manutention y sont utilisées comme zones d'entreposage (stockage), ralentissant les opérations de chargement et de déchargement des navires et accroît de manière excessive les temps d'attente pour accoster au port (le temps d'arrêt des navires est souvent d'environ 20 jours¹⁰⁷). Le nombre élevé de poids lourds (surtout en haute saison) sur les principales routes d'accès au port et le manque d'espaces de stationnement pour poids lourds (200 places contre une demande d'environ 1200, ce qui conduit les chauffeurs routiers à stationner sur les principales routes d'accès au port) accentuent les embouteillages et génèrent de l'incertitude sur les temps de trajet des chauffeurs routiers¹⁰⁸.

- Les distorsions existantes sur le marché du transport routier et l'absence de formalisation accroissent les coûts et découragent la conteneurisation : Les syndicats de chauffeurs routiers et « coxeurs » (intermédiaires entre le transporteur et l'expéditeur) perçoivent une rente considérable lorsqu'ils attribuent des marchandises à des chauffeurs routiers, dont la plupart se livrent à de petites activités dans le secteur informel. En conséquence, les chauffeurs routiers opérant dans le secteur informel adoptent un comportement visant à maximiser les profits à court terme en surchargeant leur camion au-delà de la charge par essieu. La surcharge décourage la conteneurisation, car les conteneurs occupent généralement plus de place que les cargaisons démontées et que deux conteneurs ou plus peuvent être déballés et chargés dans un seul camion : le taux de conteneurisation sur le corridor Abidjan-Ouagadougou est d'environ 20 % pour les marchandises en transit se dirigeant vers l'intérieur des terres, l'un des taux le plus faibles au monde¹⁰⁹. En Côte d'Ivoire, 95 % des poids lourds ont effectué 12 voyages ou moins, un chiffre inférieur au taux d'utilisation à partir duquel un camion est financièrement viable¹¹⁰. L'équilibre coût élevé/faible qualité — motivé par la recherche de rente — décourage toute formalisation dans le secteur du transport routier, car dans le système actuel, la plupart des chauffeurs routiers ne sont pas suffisamment rentables pour respecter les normes professionnelles. À long terme, la conteneurisation augmenterait l'efficacité des ports et réduirait les dommages aux routes. Cependant, de nombreux emplois dans le port d'Abidjan consistent à décharger des conteneurs et à réemballer leur contenu dans des camions. Il existe donc de solides intérêts établis contre les réformes.
- **Les nombreux barrages routiers mis en place par les forces de l'ordre, destinés officiellement à faire appliquer la réglementation sur la charge par essieu, accroissent la durée et les coûts de transport¹¹¹.** Ils constituent effectivement un risque de corruption/pots-de-vin pour les chauffeurs routiers,¹¹² provoquent des retards supplémentaires et augmentent les temps de rotation.

Les défis observés dans le secteur des transports ont un impact négatif sur la compétitivité des filières agro-alimentaires :

- **l'absence de logistique du froid entraîne des pertes de récolte.** Il n'existe pas actuellement en Côte d'Ivoire de logistique du froid adaptée permettant de préserver la qualité des cultures avant exportation ou jusqu'à ce qu'elles parviennent aux consommateurs locaux. Cet aspect est important compte tenu de l'inefficacité du transport et des retards fréquents dans les ports. En moyenne, environ 40 à 50 % des récoltes sont perdues. Il est également nécessaire d'accroître la capacité d'entreposage des matières premières comme les noix de cajou, le cacao et le café. Ces produits nécessitent davantage de stockage à sec et d'installations à humidité contrôlée.

- **L'inefficacité et les coûts élevés de transport et de logistique allongent les délais d'acheminement des produits agricoles.** L'absence de routes accessibles augmente les temps de trajet, les coûts de transport et contribue à la perte de produits périssables. En outre, les coûts liés au transport sont élevés en raison des retards dans les opérations de dédouanement des marchandises au port, de la lourdeur des procédures douanières et de transit et des difficultés rencontrées pour trouver du fret de retour depuis le port.

Recommandations stratégiques

Formalisation du transport routier

- **Réglementation accrue pour l'entrée et la sortie dans le secteur du transport routier.** Afin d'accroître la formalisation du secteur du transport routier, des mesures devraient être prises pour réglementer l'entrée et renforcer le système de formation des chauffeurs routiers, tout en indemnisant ceux qui ne sont pas en mesure de respecter les normes professionnelles. De plus, le poids et la charge par essieu devraient être réglementés via un système de pesée et l'imposition de sanctions en cas de non-conformité. Le projet PAMOSSET d'appui à la modernisation du secteur des transports et de facilitation du commerce et du corridor routier de la Banque mondiale (PAOMOSSET) soutiennent le renforcement des capacités des associations professionnelles des transports via des actions de formation¹¹³.

Renouvellement de la flotte

- **Renouvellement de la flotte grâce à des programmes de mise à la casse et des mécanismes de financement pour l'achat de nouveaux camions.** 85 % des camions ont plus de 10 ans, incitant les chauffeurs routiers à adopter des comportements visant à maximiser les profits à court terme, comme enlever les marchandises d'un conteneur pour les charger ensuite dans des camions surchargés. Ce fait reflète la faible rentabilité des petits chauffeurs routiers opérant dans le secteur informel, en partie à cause de la lenteur des temps de rotation. Les décideurs devraient envisager de lancer un programme de mise à la casse des vieux camions. Le projet PAMOSSET de la Banque mondiale soutient un mécanisme de financement du renouvellement de la flotte de poids lourds longue distance. Le projet de mobilité urbaine à Abidjan de la Banque mondiale soutient le renouvellement de la flotte de petits véhicules de transport urbain, notamment via un financement de la mise à la casse et un système de partage des risques¹¹⁴. De plus, des institutions telles que la SFI peuvent mettre en place un mécanisme de partage des risques avec des institutions financières afin de financer l'achat de nouveaux camions par les transporteurs. Le renouvellement de la flotte contribuerait également à la formalisation du secteur du transport routier. Le renouvellement de la flotte de poids lourds permettrait de réduire les dommages causés aux routes par les vieux camions.
- **Libéraliser la livraison des conteneurs à Abidjan.** Les sociétés de manutention présentes dans le port ont le monopole des livraisons par route dans la région métropolitaine d'Abidjan¹¹⁵. En conséquence, les sociétés de transport routier les plus importantes en Côte d'Ivoire sont également les entreprises de manutention présentes dans le port, ce qui entraîne des coûts de transport très élevés à Abidjan¹¹⁶. La libéralisation du marché pour la livraison des conteneurs, y compris par le biais de l'accréditation, sera essentielle.

- **Système d'échange de fret.** Créer des bourses de fret fondées sur l'offre et la demande pour éliminer les intermédiaires et les courtiers inutiles qui augmentent les coûts et génèrent de l'incertitude. Un marché du fret transparent, par exemple en éliminant les intermédiaires, entraînerait une réduction de 0,13 dollar EU par kilomètre des coûts de transport sur la section ivoirienne du corridor Abidjan-Ouagadougou¹¹⁷. La bourse de fret récemment mise en place par Kobo au Kenya (Encadré 5.3) en est un exemple.

ENCADRÉ 5.4 KOB0360, UNE SOLUTION DE PLATEFORME E-LOGISTIQUE LONGUE DISTANCE

La start-up nigériane Kobo360, spécialisée dans le transport routier, a mis en place une application de type Uber pour connecter les chauffeurs routiers, les propriétaires de marchandises et les destinataires de marchandises, créant un cadre efficace pour la chaîne d'approvisionnement. Grâce à cette plateforme, l'accès aux services de fret routier longues distances pour les grandes et les petites entreprises de divers secteurs a été amélioré en adaptant de manière optimale la demande à l'offre de poids lourds, et en favorisant

la prévisibilité, la fiabilité, la transparence des prix et une meilleure utilisation des poids lourds, qui seraient à l'arrêt dans le marché très fragmenté du transport routier. La plateforme permet également de réduire les frictions logistiques grâce à un meilleur partage des informations, pour une plus grande efficacité et une réduction des coûts de la chaîne d'approvisionnement. La start-up Kobo360 a déjà été lancée au Nigeria et au Togo, qui abrite à Lomé le plus grand port d'Afrique de l'Ouest, et se développe également au Ghana et au Kenya.

Efficacité opérationnelle du port

L'automatisation totale des opérations de dédouanement des marchandises transitant par rail et par route réduira les incertitudes quant au temps nécessaire pour que les marchandises quittent le port. Les autorités devraient mettre en place un mécanisme de contrôle aléatoire des cargaisons sous douane, à l'instar de ceux appliqués en Europe et aux États-Unis. Les réformes douanières pourraient également réduire la nécessité des postes de contrôle routiers — le corridor d'Abidjan et de Ouagadougou compte 31 postes fixes et mobiles — et le temps de rotation des camions. Une plus grande efficacité dans les ports réduira également les temps élevés d'immobilisation à quai des navires. L'amélioration des opérations de dédouanement nécessite également la mise en place de guichets uniques et de portails d'informations commerciales. Le Projet d'intégration Port Ville du Grand Abidjan facilite la construction d'infrastructures — routes d'accès et aires de stationnement —, qui réduiront les contraintes physiques¹¹⁸. Grâce à des mesures susceptibles d'accélérer les opérations de dédouanement, les autorités peuvent réduire davantage le temps et l'incertitude liés au transport de marchandises.

5.4 CONNECTIVITÉ NUMÉRIQUE

Le secteur des TIC en Côte d'Ivoire atteint un niveau relativement développé et les indicateurs disponibles suggèrent une amélioration substantielle des conditions. Représentant 8 % du PIB (contre 3,3 % du PIB au Sénégal), ce dernier a connu une croissance constante au cours des dernières années, et créé environ 5400 emplois directs. Le secteur croît de 9 % par an, grâce à des investissements publics et privés combinés estimés à 200 millions de dollars américains au cours des cinq dernières années. Il existe trois principaux opérateurs de téléphonie mobile dans le pays (Orange, MTN et Moov)¹¹⁹ et la pénétration de la téléphonie mobile (nombre de cartes SIM divisées par la taille de la population) a atteint 139,1 % en juin 2019, avec une croissance trimestrielle de 4,4 %¹²⁰. Le nombre d'abonnés aux services d'argent mobile a atteint 14,7 millions en juin 2019, avec une croissance trimestrielle de 5 %.

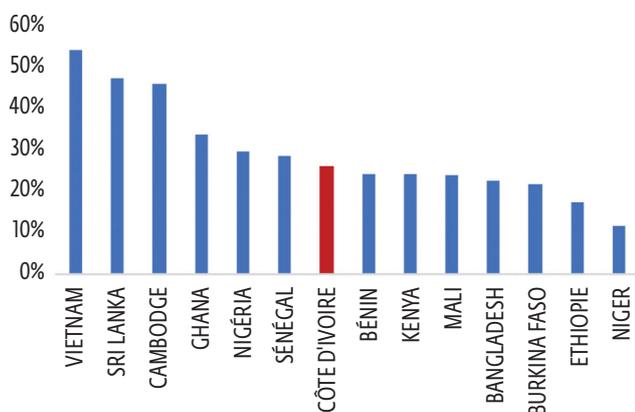
Les acteurs du secteur privé sont de plus en plus engagés dans la promotion de l'économie numérique. La Chambre de Commerce et d'Industrie prend une part active aux campagnes de promotion et de mise en réseau afin d'encourager l'adoption par ses membres de solutions numériques. Concernant les opérateurs, il existe 300 entreprises de haute technologie, dont 50 start-up, opérant principalement dans les agences de e-marketing et le développement d'applications¹²¹, ainsi que plusieurs espaces de coworking et incubateurs comprenant Abobo (Babi Lab), Cocody (Orange Fab, Akendewa), Plateau (DNA Factory), Marcory (O'Village), la ville de Grand-Bassam située à environ 30 km d'Abidjan et qui abrite le siège de VITIB, la Zone franche ivoirienne dédiée aux TIC et aux biotechnologies.

Cependant, des marges de progrès existent en matière de connectivité numérique, notamment en termes d'accès à l'Internet fixe et mobile (Graphiques 5.7 et 5.8). Le taux de pénétration de la téléphonie mobile est en partie lié à la souscription de plusieurs cartes SIM par un seul abonné, souvent pour tirer parti d'offres promotionnelles périodiques proposées par les principaux opérateurs de téléphonie mobile. Selon les estimations de la GSMA, le taux de pénétration des abonnés uniques en 2018 pourrait être d'environ 50 % pour la téléphonie mobile et de 25 % pour l'Internet mobile, derrière des pays pairs régionaux comme le Sénégal (28 %), le Nigeria (29 %) et le Ghana (33 %). De plus, le taux de pénétration du haut débit fixe (nombre d'abonnés au haut débit fixe divisé par le nombre de ménages) a atteint 4 % en 2018, soit un niveau inférieur au Sénégal (7 %) ou à celui de pays pairs comparateurs comme le Sri Lanka (26 %) et le Vietnam (48 %).

La « fracture numérique » est plus prononcée dans les zones rurales. L'utilisation d'Internet - principalement via le haut débit mobile, la connectivité du haut débit fixe étant marginale - se concentre dans les foyers de population urbains plus aisés et instruits : 16 % des ménages en zone urbaine ont accès à Internet, contre 2 % seulement en zone rurale. Environ la moitié des 8518 localités, qui représentent 23 % de la population en Côte d'Ivoire, ne sont desservies par aucun service mobile.

GRAPHIQUE 5.17 ABONNÉS UNIQUES À L'INTERNET MOBILE, 2018

(% de la population)

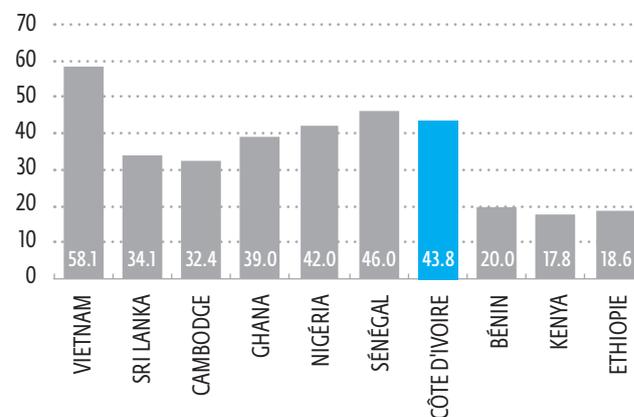


Nombre estimé de cartes SIM par abonné unique : 2,55 en Côte d'Ivoire, contre une moyenne de 1,83 en Afrique de l'Ouest. .

Source : GSMA Intelligence.

GRAPHIQUE 5.18 ABONNÉS UNIQUES AU HAUT DÉBIT FIXE, 2018

(% des ménages)



Le nombre de ménages utilisés est conforme aux chiffres publiés par l'ARTCI, l'autorité de régulation nationale.

Source : GSMA Intelligence.

Il est avéré qu'un meilleur accès au numérique améliore la productivité des entreprises, y compris la productivité agricole, ainsi que l'accès au financement pour les exploitants agricoles. Les entreprises ivoiriennes, en particulier les PME, pourraient bénéficier d'un accès accru au haut débit fixe grâce à l'adoption des services d'hébergement informatique (« Cloud computing ») et de progiciels de gestion intégrés. Grâce à l'amélioration de la connectivité numérique, les petits exploitants agricoles peuvent bénéficier des conseils opportuns en temps réel sur l'ensemble des aspects de la chaîne de valeur agricole, depuis la sélection des semences jusqu'aux marchés, ce qui est susceptible d'améliorer l'usage de ressources telles que l'eau, les engrais et les pesticides et se traduirait par une plus grande fertilité des sols et un calendrier plus adapté à la récolte et la commercialisation des produits. Des services de vulgarisation et de conseil agricoles peuvent également être fournis plus fréquemment et à moindre coût dans la mesure où les agents peuvent contacter les agriculteurs via téléphone, texto, vidéo et Internet au lieu de se déplacer physiquement de manière traditionnelle. De même, des vidéos de formation, des photos de cultures endommagées et des conseils sur les traitements appropriés peuvent être partagés en temps réel. Le renforcement de la connectivité pourrait accélérer la numérisation des chaînes de valeur agricoles, ce qui permettrait aux petits producteurs et aux PME d'établir un historique des transactions et d'améliorer leur profil de crédit.

L'accès au numérique permettrait par ailleurs de pallier à la couverture limitée des systèmes d'identification nationaux. En Côte d'Ivoire, seulement 55 % de la population (de plus de 5 ans) sont inscrits sur les registres d'état civil, mais un extrait d'acte de naissance doit être produit pour pouvoir être scolarisé. La création d'un système d'identification de base dans le cadre du projet WURI de l'Association internationale de développement (AID) facilitera les transactions et l'authentification pour la fourniture de services numériques. En Côte d'Ivoire, seuls 45 % des citoyens disposent d'une carte nationale d'identité et le projet WURI devrait étendre l'identification des personnes à 80 % d'ici 2020. Avec sa législation et son agence de protection des données, la Côte d'Ivoire dispose d'un cadre juridique et institutionnel pour la mise en place d'un système d'identification national performant. L'interopérabilité régionale des

cartes d'identité est particulièrement utile en Côte d'Ivoire, le pays accueillant plus de 2,3 millions de non-ivoiriens sur son territoire, venant principalement d'autres États de la CEDEAO¹²² (OCDE, 2018).

Parmi les principaux obstacles à un meilleur accès au numérique figurent : des services peu abordables et de qualité insuffisante - en raison d'un niveau de concurrence limité sur le marché de détail, un excès de coûts en amont et d'interventions publiques (droits de licence et fiscalité) – ainsi qu'un niveau limité de « littératie » numérique.

Des services numériques peu abordables

Malgré les progrès importants réalisés ces dernières années, l'accès au numérique en Côte d'Ivoire reste peu abordable. Selon les données de l'Autorité de régulation des TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI), entre le premier trimestre 2017 et le premier trimestre 2019, les prix unitaires ont baissé de 23 % pour les appels mobiles, de 32 % pour l'Internet mobile et de 49 % pour le haut débit fixe. Si ces tendances reflètent une utilisation accrue des services numériques par les abonnés, elles sont moins représentatives du coût réel supporté par un nouvel abonné, en particulier dans un contexte où plus de la moitié de la population n'est toujours pas connectée. Une mesure alternative proposée par l'UIT indique que le coût de la formule d'abonnement représentatif la moins coûteuse représenterait 11 % du revenu par habitant pour la téléphonie mobile (Graphique 5.9) et 25 % pour le haut débit fixe¹²³. Le coût de la téléphonie mobile, en particulier, est supérieur au niveau observé dans des pays pairs de comparaison comme le Cambodge (6,7 %) et le Vietnam (2,5 %), ainsi que chez des pairs régionaux comme le Nigeria (4,9 %) et le Ghana (2 %). Ce manque d'accessibilité financière découle de plusieurs facteurs, notamment une concurrence tarifaire limitée sur le marché de détail pour les lignes fixe et mobile, des coûts de gros importants et le poids de la fiscalité sectorielle.

Reflet du niveau limité de la concurrence sur les prix, le marché du numérique fixe ou mobile de détail reste concentré et potentiellement onéreux : les deux plus grands opérateurs de réseau mobile détiennent 75 % des abonnés de la téléphonie mobile et 82 % des abonnés de l'Internet mobile, tandis que le plus grand fournisseur de haut débit fixe possède 99 % de parts de marché. De plus, le regroupement des services de connectivité numérique et des services d'argent mobile tend à renforcer l'immobilisme des consommateurs et contribue à maintenir le niveau actuel de concentration du marché. Les données de l'ARTCI suggèrent une corrélation positive forte entre les parts de marché de la téléphonie mobile et les parts de marché de l'argent mobile. Enfin, il n'existe toujours pas d'opérateur mobile de vente au détail (MVNO) actif sur le marché.

Compte tenu des coûts en amont importants, notamment du coût réglementé de l'interconnexion des réseaux, le marché des infrastructures de haut débit mobile est dominé par un grand opérateur historique et le marché de gros de la transmission est peu développé : le prix de gros de la terminaison d'appel sur le réseau mobile en Côte d'Ivoire est presque trois fois plus élevé qu'au Sénégal¹²⁴. En outre, le prix de terminaison est symétrique - identique pour tous les réseaux, ce qui ne favorise pas les opérateurs de réseau mobile (MNO) dont les parts de marché sont faibles. Certains MNO partagent des pylônes par l'intermédiaire d'une seule entreprise indépendante (IHS)¹²⁵. Alors que le secteur des tours est réglementé en Côte d'Ivoire, des pays comparateurs comme le Ghana et le Kenya comptent eux au moins deux sociétés de tours, ce qui encourage la concurrence sur les prix de la location à bail et crée une demande pour les infrastructures mobiles.

La fiscalité pesant sur les services financiers numériques est appliquée de manière inégale entre banques et opérateurs des télécommunications, créant ainsi des conditions de concurrence inégales. Les banques sont actuellement exemptées de la taxe sur les services numériques de 0,72 %, tandis que les émetteurs de monnaie électronique (EMI) sont obligés de la payer.

Une qualité de service insuffisante

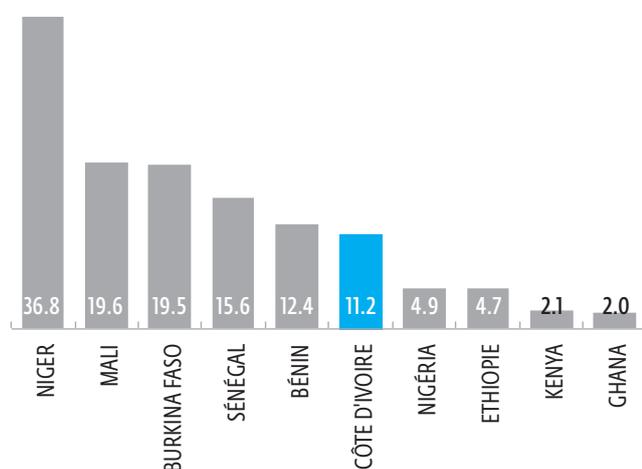
Malgré les investissements colossaux du secteur privé et des pouvoirs publics, la qualité des services numériques en Côte d'Ivoire reste limitée. Les opérateurs de télécommunications investissent chaque année des sommes considérables dans la mise à niveau et l'entretien de leur réseau. Le gouvernement déploie 7000 km de fibre optique pour soutenir davantage le réseau de base national. Cependant, la vitesse moyenne de téléchargement disponible aux utilisateurs est inférieure à celle des marchés comme le Vietnam, le Kenya et le Ghana (Graphique 5.10), probablement en raison de la concurrence limitée sur la qualité et des droits de licence élevés.

Reflet d'une concurrence limitée en matière de qualité des services, le réseau mobile semble encombré et le haut débit fixe est principalement fourni à l'aide d'une technologie ancienne. Les données de TowerXchange indiquent que la Côte d'Ivoire compte 8000 clients par tour, contre 5403 en moyenne en Afrique subsaharienne, 4101 dans les pays à revenu intermédiaire et 1500 à 2000 clients par tour au Ghana. Ces lacunes dans les infrastructures se comprennent à la lumière de la taille du marché ivoirien. Les dépenses moyennes en capital mobile sont de 7,3 dollars EU par abonné, ce qui est nettement inférieur à la moyenne en Afrique subsaharienne (14,6 dollars EU) et à la moyenne des pays à revenu intermédiaire (17,4 dollars EU). Cette lacune pourrait résulter de l'état encore précoce du secteur ivoirien des pylônes. Une densification importante du réseau mobile à travers le renforcement de l'infrastructure des tours serait nécessaire pour rattraper le niveau du Ghana. En outre, environ 95 % des utilisateurs de haut débit fixe utilisent l'ADSL, une technologie ancienne offrant un débit inférieur à celui de la fibre optique, reflétant ainsi la situation de quasi-monopole dans laquelle se trouve le marché du haut débit fixe.

Reflet des droits de licence importants, les conditions d'octroi de la dernière licence 4G se sont durcies. Lors de la dernière attribution, le prix des droits de licence a plus que doublé et la durée des concessions a été réduite de cinq ans. Ces conditions ne semblent pas propices aux investissements dans la qualité du réseau.

GRAPHIQUE 5.19 COÛT DES SERVICES DE TÉLÉPHONIE MOBILE, 2017

(% du RNB par habitant)

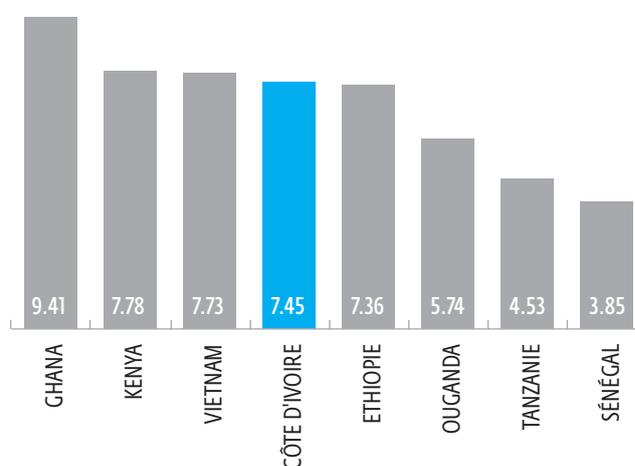


Source : Union internationale des télécommunications.

Le panier de téléphonie mobile comprend 30 appels sortants par mois (en réseau / hors réseau vers une ligne fixe et pour les heures pleines et creuses) selon des ratios prédéterminés, plus 100 messages SMS.

GRAPHIQUE 5.20 VITESSES DE TÉLÉCHARGEMENT MOBILES, 2016

(Mbps)



Source : Speedtest Intelligence d'OOKLA, dans l'indice de connectivité mobile de la GSMA.

Un niveau insuffisant de littératie numérique

Les écarts de connectivité numérique, ou « fracture numérique », sont plus ou moins prononcés selon le niveau d'éducation et le sexe. Seul 1 % des personnes ayant terminé au mieux l'école primaire utilise Internet chaque semaine, contre 19 % de personnes ayant atteint au moins le niveau secondaire. Une étude des consommateurs de la GSMA Intelligence révèle qu'en Côte d'Ivoire, les femmes sont 9 % moins susceptibles que les hommes de posséder un téléphone portable et 48 % moins susceptibles d'utiliser Internet¹²⁶. Ce défi touche plus largement aux questions d'éducation et d'acquisition des compétences.

Recommandations stratégiques

Les options suivantes pourraient être explorées en vue d'accroître la participation du secteur privé dans le secteur numérique en Côte d'Ivoire.

Promouvoir la concurrence sur le marché de détail du haut débit mobile

- Réserver de la bande passante à un nouvel entrant potentiel ou encourager activement l'entrée d'opérateurs de réseau mobile virtuel (MVNO) en promulguant un décret précisant les conditions et les droits de licence.
- Soutenir l'interopérabilité des services auxiliaires tels que l'argent mobile.
- Fournir un soutien financier aux nouveaux opérateurs des pylônes de télécommunication afin de permettre le partage d'infrastructures mobiles à des prix plus compétitifs.

Promouvoir la concurrence sur le marché de détail du haut débit fixe

- Prioriser la mise en œuvre des dispositions de partage de réseau dans le décret de 2013 sur la mutualisation des réseaux. À l'heure actuelle, la plupart des opérateurs déploient leur propre réseau, ce qui crée potentiellement une duplication inutile.
- Appliquer les solutions sur le marché de gros telles que le dégroupage de la boucle locale (tel que défini dans le décret 2013-300) et le flux binaire.
- Envisager la mise en œuvre de solutions d'accès de nouvelle génération, tels que le Virtual Unbundled Local Access (VULA) pour la fibre.

Réduire les coûts en amont tout en renforçant l'obligation de couverture territoriale

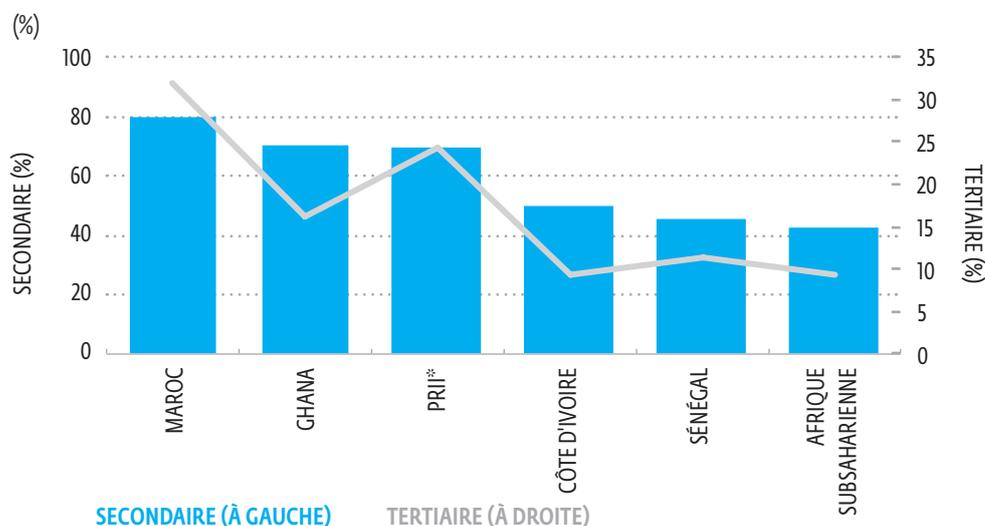
- Aligner les tarifs de terminaison d'appel mobile sur les niveaux régionaux en modifiant l'approche de la modélisation des coûts (par exemple, en considérant un coût incrémental à long terme pur).
- Envisager le déploiement aérien du réseau à large bande par fibre optique du dernier kilomètre, le cas échéant.
- Aligner progressivement la fiscalité du secteur des télécommunications sur les autres secteurs de l'économie.
- Trouver un équilibre entre les conditions futures de licence et l'incitation des opérateurs à investir dans la qualité du réseau.
- Envisager de faire respecter les obligations de couverture territoriale avec des objectifs de couverture au niveau régional et/ou départemental plutôt qu'au seul niveau national.

Renforcer l'écosystème numérique

- Améliorer l'écosystème du capital-risque, qui demeure embryonnaire en Côte d'Ivoire (surtout par rapport à l'Afrique de l'Est) avec un financement perçu par les start-up locales en 2018 d'environ 2 millions de dollars EU. L'absence d'un environnement de financement propice freine l'émergence d'acteurs locaux, tels que les opérateurs de paiement indépendants, susceptibles de pallier au défi de l'accès au numérique.
- Renforcer l'acquisition des compétences numériques, en particulier pour les femmes.

5.5 COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Le secteur de l'éducation ne s'est pas encore pleinement remis de la crise. L'éducation a été perturbée dans tout le pays pendant la crise politique de 2002-2011, empêchant de nombreux enfants et jeunes d'aller à l'école. Les taux de scolarisation restent faibles au-delà du premier cycle du secondaire (Graphique 5.11). Aujourd'hui, les enfants qui commencent l'école à l'âge de 4 ans ne peuvent espérer terminer leur septième année d'études qu'à l'âge de 18 ans, une performance en deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Alors que le taux brut de scolarisation dans le primaire (TBS) était de 99 % en 2017, en hausse par rapport aux 68 % enregistrés en 2006, les faibles taux de transition se traduisent par un TBS global de 50 % pour le secondaire, avec une forte baisse des inscriptions dans le deuxième cycle du secondaire (EdStats). Dans l'ensemble, les niveaux d'alphabétisation des jeunes n'ont pas varié depuis des décennies, oscillant autour de 50 %. L'éducation supérieure a aussi été touchée par la crise : le taux brut de scolarisation dans le supérieur est passé de 9,3 % en 2005 à 8,3 % en 2016, contre 24,4 % en moyenne dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

GRAPHIQUE 5.21 TAUX BRUT DE SCOLARISATION DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

Source : Indicateurs du développement dans le monde.

Depuis 2012, le gouvernement a beaucoup investi dans la réhabilitation de l'éducation fondamentale en construisant de nouvelles salles de classe et en recrutant des enseignants. De plus, l'amélioration des résultats éducatifs a été considérée comme une priorité stratégique dans ses plans nationaux de développement. En 2015, l'éducation est devenue obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans. À partir de 2011, le gouvernement a décidé d'augmenter de 7,5 % par an le budget total de l'éducation. En 2015, conformément aux normes internationales, le gouvernement a consacré un quart de son budget à l'éducation, soit près de 5 % du PIB. Par conséquent, l'accès scolaire s'améliore rapidement, comme le prouvent les taux de scolarisation en hausse depuis 2015 à tous les niveaux (avec des pressions structurelles aux niveaux plus élevés). Cependant, il faudra encore plusieurs années pour que le « flux » de la maternelle à la terminale soit proche de celui des pays de comparaison. L'amélioration de la qualité de l'apprentissage sera probablement le plus difficile à court terme.

Les acquis scolaires sont insuffisants à tous les niveaux d'études. Une évaluation nationale de la troisième année d'études réalisée en 2016 a révélé que 77 % et 81 % des élèves avaient un niveau de compétences faible ou très faible en français et en mathématiques, respectivement. L'évaluation PASEC 2014 a montré que les élèves ivoiriens de la 6ème année ont, non seulement obtenu des résultats inférieurs à la moyenne en français et très faibles en mathématiques, mais aussi inférieurs à ceux de la génération ivoirienne de 1996¹²⁷.

Le système éducatif ivoirien n'est pas suffisamment doté pour préparer à l'emploi les jeunes actuellement scolarisés et ceux qui ne le sont pas. Outre les compétences de base, les jeunes manquent souvent des compétences spécifiques nécessaires pour être productifs au travail, y compris en tant que travailleurs indépendants (compétences « générales » et « techniques »). Par exemple, les petits exploitants agricoles ne peuvent pas accéder aux meilleures techniques et variétés de cultures et ne maîtrisent pas l'utilisation d'intrants tels que les engrais et les insecticides. Ils n'ont pas non plus les compétences requises pour utiliser les machines agricoles, ce qui réduit considérablement leur productivité. De plus, le manque de compétences numériques

et de connectivité empêche les agriculteurs de tirer profit d'Internet pour accroître leurs connaissances et accéder à des informations en temps réel sur les conditions météorologiques, les précipitations et les prix. Ce manque de compétences numériques empêche également les agriculteurs d'améliorer leur accès aux marchés via l'économie numérique. La croissance dans le secteur manufacturier et l'agro-transformation se heurte à des obstacles liés au manque de main-d'œuvre qualifiée en Côte d'Ivoire. En particulier, le manque de compétences limite la capacité de l'industrie de la transformation de la noix de cajou et du caoutchouc à croître plus rapidement. Ceux qui exercent ou souhaitent exercer une activité indépendante manquent souvent du financement et des connaissances « commerciales » nécessaires pour créer et gérer une entreprise productive et prospère.

L'enseignement supérieur ainsi que l'enseignement technique et la formation professionnelle constituent les maillons faibles du système éducatif ivoirien. Alors que l'accès à l'enseignement reste un défi, le nombre de bacheliers devrait tripler d'ici 2030 et la plupart d'entre eux sont admissibles dans l'enseignement supérieur gratuit. Cependant, la qualité et la pertinence des programmes posent des problèmes encore plus graves. Les diplômés de l'enseignement supérieur ont beaucoup de mal à trouver un emploi, les employeurs doutant de la qualité de programmes tels que les brevets de technicien supérieur (BTS, programme professionnel sur deux ans). Le nombre de titulaires de BTS est plus important parmi les diplômés sans emploi, même si dans la plupart des pays, les diplômés de programmes professionnels plus courts comme le BTS sont plus recherchés que les titulaires d'un diplôme de Licence. De plus, les données suggèrent que 40 % des étudiants inscrits dans les universités publiques ont fréquenté le système universitaire pendant plus de dix ans. Par ailleurs, une écrasante majorité d'élèves s'éloignent des filières STEM à partir du secondaire.

Malgré les efforts concertés déployés pour combler les inégalités territoriales dans l'éducation fondamentale, il existe peu de programmes globaux ciblant des populations spécifiques. Le gouvernement a adopté une approche uniforme de l'éducation. Il serait cependant judicieux d'analyser les défis auxquels sont confrontées les jeunes filles et les facteurs qui les poussent plus à abandonner l'école que les garçons, pourquoi les programmes d'apprentissage ne donnent pas les résultats escomptés dans les régions rurales, ou pourquoi les populations les plus pauvres ne sont pas inscrites à des cours d'alphabétisation.

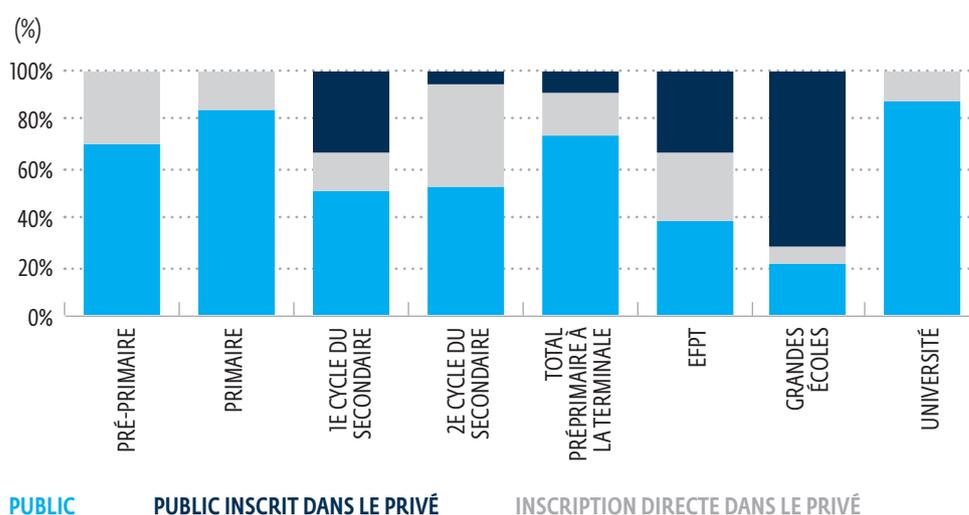
Le financement de l'éducation repose essentiellement sur l'engagement des pouvoirs publics à assurer la gratuité de l'enseignement dans les classes obligatoires (primaire et premier cycle du secondaire), et dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers. Le second cycle du secondaire n'est pas un enseignement obligatoire, mais le gouvernement finance les écoles publiques, où certains frais sont facturés. Toutefois, les parents et les élèves peuvent choisir de suivre à leurs frais les classes obligatoires dans des écoles privées. Comme nous le verrons plus loin, le gouvernement place parfois des étudiants dans des établissements secondaires ou supérieurs privés par manque de place dans les établissements publics.

Participation du secteur privé à l'éducation

Les prestataires privés jouent un rôle de plus en plus important dans le secteur de l'éducation, en particulier dans les zones urbaines (Graphique 5.12). En 2016, les prestataires privés ont formé 30 % de l'ensemble des élèves, de la maternelle au secondaire. Dans l'enseignement secondaire technique et professionnel, 65 000 élèves

(61 %) étaient inscrits dans des programmes privés. Alors que les écoles privées obtiennent de meilleurs résultats sur certains indicateurs, y compris les résultats du PASEC, la qualité de l'offre varie considérablement. Manifestant une ouverture à l'égard du secteur privé, le gouvernement subventionne des étudiants dans des établissements privés pour alléger les effectifs des établissements publics secondaires et supérieurs et permettre à tous les bacheliers d'accéder à un programme d'enseignement ou de formation supérieure, comme le requiert la loi (l'inscription dans un établissement public est garantie aux meilleurs élèves). Dès lors qu'ils sont autorisés par l'État à recevoir des étudiants du public, les prestataires privés reçoivent un montant forfaitaire par étudiant inscrit. En 2017, près de 600 000 étudiants ont été placés ainsi dans des établissements secondaires privés, 35 000 dans la formation techniques et professionnels et près de 70 000 ont reçu une subvention pour un programme BTS de deux ans (seul programme éligible à la subvention) dans des établissements privés. En 2018, 75 % de tous les bacheliers étaient placés dans des établissements privés¹²⁸.

GRAPHIQUE 5.22 SCOLARISATION DANS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS, 2014-2015



Source : Banque mondiale (2017). Revue des dépenses publiques en Côte d'Ivoire : « Analyse de l'efficience, de l'efficacité et de l'équité des dépenses publiques ».

Il existe *de facto* quatre marchés superposés dans l'enseignement privé en Côte d'Ivoire, chacun présentant son propre ensemble de contraintes et de particularités :

- **Le marché haut de gamme de l'enseignement général**, qui s'adresse aux segments les plus riches de la société et concerne principalement le primaire et le secondaire, et certaines écoles professionnelles de l'enseignement supérieur. Ce secteur offre des rendements potentiellement élevés aux investisseurs privés, mais supporte également des coûts plus élevés. Cela explique pourquoi les programmes d'enseignement supérieur privés sont pour la plupart dispensés dans des écoles de commerce, et qu'il n'y a pas d'écoles de médecine ou d'ingénieur privées sur le marché. Alors que la croissance économique devrait se maintenir à 7 % environ dans les prochaines années, les opportunités d'expansion des services haut de gamme devraient se poursuivre à tous les niveaux, y compris en maternelle, où les taux d'inscription sont encore très faibles. Signe du potentiel du marché, la Côte d'Ivoire a déjà suscité l'intérêt de plusieurs fonds exclusivement focalisés sur le secteur de l'éducation, notamment Comoé Capital et Oasis Capital.

- **Le marché de la remise à niveau des compétences**, qui comprend principalement des formations courtes avec certification (langues, informatique, compétences culinaires, travailleurs agréés, compétences administratives, etc.) dispensées par des prétendus « cabinets ». Ces programmes professionnels généralement non reconnus sont en pleine expansion, avec une supervision limitée, et semblent attirer de plus en plus de jeunes hors des principales filières académiques (Banque mondiale, 2019b).
- **Le marché subventionné** se concentre dans le premier cycle du secondaire et dans le supérieur (programmes de BTS) où le gouvernement subventionne les étudiants orientés vers le privé en raison de la croissance rapide de la demande. La conception actuelle du système de subventions offre peu de transparence et ne donne pas le choix aux parents. De ce fait, une proportion importante d'élèves placés dans le privé n'ont pas la possibilité d'étudier dans le public. Le système de subventions, théoriquement méritocratique, mais non fondé sur les besoins, finit par privilégier les ménages les moins défavorisés. Les subventions sont plafonnées à un montant souvent inférieur au coût réel de la formation ou des frais de scolarité, et les étudiants sont souvent tenus de déboursier les coûts supplémentaires, y compris les frais d'inscription et de fournitures scolaires. Cela constitue un élément dissuasif supplémentaire pour les familles les moins aisées. De nombreux témoignages indiquent une corruption dans le système au niveau de l'obtention des licences, du nombre d'étudiants inscrits, etc., ce qui n'incite pas les établissements hauts de gamme à accueillir ces étudiants subventionnés.
- **Le marché des jeunes non scolarisés** qui comprend un large éventail de formations dispensées par des ONG, des projets d'emploi pour les jeunes et des apprentissages traditionnels. Ceux-ci s'adressent essentiellement aux adultes peu scolarisés (principalement les jeunes) et visent à les aider à entrer dans un secteur informel particulier et/ou à créer leur propre entreprise. Les meilleurs programmes sur ce marché associent une formation technique et commerciale, une formation financière et du coaching. Les interventions ciblant spécifiquement les filles et les jeunes femmes se sont révélées particulièrement fructueuses. La demande de ce type d'interventions est importante, mais les programmes sont généralement de petite envergure, manquent de coordination et sont financés par des canaux discrets (partenaires, programmes spéciaux).

Obstacles à la croissance

Parmi les principaux obstacles à une plus grande participation du privé dans le secteur éducatif figurent : le besoin d'affiner la vision stratégique du gouvernement sur la manière d'impliquer le secteur privé ; les barrières à l'entrée des établissements d'enseignement privés dans le secteur de l'éducation ; des programmes de subventions qui ne favorisent pas la responsabilisation des acteurs et qui conduisent à des performances insuffisantes en termes d'acquis de l'apprentissage ; un manque d'enseignants qualifiés et un faible accès au financement.

Le secteur pourrait bénéficier d'une stratégie plus claire du gouvernement comprenant un ensemble cohérent de mesures incitatives pour faire de l'enseignement privé un complément à l'enseignement public secondaire et supérieur. Le gouvernement considère son programme de subventions comme une mesure temporaire, et il serait souhaitable d'établir un cadre de partenariat public-privé pour encourager les investissements privés dans l'éducation. En outre, les réglementations peuvent être appliquées de façon incohérente : les prestataires privés observent une politique

du « deux poids deux mesures » et se plaignent du manque de transparence dans l'application des réglementations, y compris pour l'assurance qualité. Ces incohérences et manquements constituent des obstacles majeurs au bon fonctionnement de leurs opérations.

Les nouveaux venus sur le marché de l'enseignement haut de gamme se heurtent à des obstacles importants. La création d'une école privée nécessite plusieurs procédures longues et redondantes, ce qui n'est pas le cas au Sénégal où le gouvernement a simplifié le processus et renforcé le personnel chargé d'évaluer les demandes de création d'écoles privées. Au niveau de l'enseignement supérieur, par exemple, un nouveau prestataire a besoin de quatre approbations différentes pour démarrer ses activités et faire reconnaître ses diplômés : i) une approbation pour devenir une personne morale, et pour être une entité académique légale ; ii) une autre pour lancer son université ; iii) une approbation pour valider des filières spécifiques (limitées à 4 au début) ; et iv) une approbation pour que ses diplômés soient reconnus par l'État.

Le programme de subventions en place a des effets négatifs sur la concurrence entre acteurs et la qualité des prestations fournies. Si les fonds publics ont effectivement contribué à augmenter le taux de scolarisation et à allouer une part importante des revenus du secteur privé aux classes du secondaire et du supérieur, ces subventions sont gérées de manière centralisée, et indépendamment du rendement du programme. Par ailleurs, les subventions sont souvent versées avec du retard. Alors que 80 % des inscriptions privées dans l'enseignement supérieur et 60 % dans le premier cycle du secondaire sont subventionnées, de nombreux établissements privés ne sont pas suffisamment incités à investir pour améliorer les résultats de l'apprentissage.

Les prestataires privés sont également confrontés à un manque d'enseignants qualifiés, l'État détenant le monopole de la formation et de la certification des enseignants. Les prestataires privés de l'enseignement secondaire doivent embaucher et former leurs propres enseignants avec un contrôle qualité limité. Au niveau de l'enseignement supérieur en particulier, les formateurs qualifiés répartissent souvent leur temps entre les établissements privés et publics, là encore avec des mécanismes d'assurance qualité médiocres en place pour garantir des normes de qualité minimales dans l'enseignement.

Recommandations stratégiques

Vision pour un secteur public-privé

La mise en place d'un cadre clairement défini accompagné d'incitations est nécessaire pour favoriser un marché de l'éducation dynamique et améliorer les résultats de l'apprentissage. Un cadre précis de partenariat public-privé axé sur la qualité est nécessaire pour encourager la participation du secteur privé. Cela peut comprendre des partenariats public-privé axés sur les compétences requises sur le marché du travail (par exemple, le projet de création de deux instituts supérieurs de formation professionnelle et technique avec le soutien de la Banque mondiale). Les procédures de création d'un nouvel établissement d'enseignement devraient être rationalisées à tous les niveaux et plus transparentes, afin de faciliter l'entrée sur le marché et la formalisation de petits prestataires. Au niveau de l'enseignement supérieur, la création d'une agence indépendante d'assurance qualité pour les prestataires publics et privés, comme au Sénégal, permettrait d'uniformiser les règles en apportant plus de transparence dans les processus de validation et de reconnaissance des diplômés (la Banque mondiale soutient également la création de cette agence d'assurance qualité dans le cadre du Projet d'appui au développement de l'enseignement supérieur).

Améliorer l'administration des subventions et des incitations financières pour encourager les investissements dans l'enseignement privé tout en garantissant l'équité et la pertinence.

L'amélioration de l'efficacité du système de subventions contribuerait à encourager la recherche de la qualité dans le secteur privé. Dans le cadre du financement du troisième crédit d'appui aux réformes sur la gestion budgétaire, l'éducation, l'énergie et le secteur du cacao, le gouvernement améliore les résultats de l'apprentissage en intégrant la performance des écoles privées comme critère pour bénéficier de l'aide financière publique et en publiant les résultats obtenus par chaque école¹²⁹. D'autres interventions peuvent également favoriser une plus grande responsabilisation du système, en veillant par exemple à ce que les enseignants répondent à des normes professionnelles minimales et en introduisant des contrats fondés sur les performances ou un système d'acquisition concurrentiel pour les écoles recevant des étudiants subventionnés. Au niveau du secondaire, le projet du gouvernement visant à piloter un système biométrique pourrait engendrer des gains d'efficacité importants en éliminant les paiements à des étudiants « fantômes ». Au niveau de l'enseignement supérieur et de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP), les incitations financières pourraient être liées aux taux de placement des étudiants dans le marché de l'emploi et/ou de l'augmentation des recettes, lorsque des données sont disponibles.

Des paiements rapides aux écoles peuvent inciter les investissements privés. Les paiements aux établissements privés sont retardés de plusieurs mois, laissant les écoles privées combler elles-mêmes leur déficit de trésorerie. Des paiements rapides inciteraient davantage de prestataires à entrer dans le marché de l'enseignement privé.

Des incitations financières (via un partage des risques ou des garanties) sur le marché financier institutionnel milieu de gamme sont également nécessaires. Les grandes banques sont peu disposées à financer l'éducation (tant les étudiants que les institutions), et il est peu probable que la situation change sans incitations gouvernementales, malgré que l'éducation constitue une opportunité de marché considérable¹³⁰. L'expérience du Ghana avec le programme *Rising Schools* de la fondation IDP (fonds d'impact) ou le programme Ghana Schools de la SFI (partage des risques) peut également offrir des alternatives utiles pour financer l'expansion des écoles privées tout en offrant des possibilités de renforcement des capacités.

Le financement et la gestion de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) exigent des réformes fondamentales conférant un rôle plus important du secteur privé, tant du côté de l'offre que de la demande.

Le système de subvention de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) devrait être réformé pour élargir la couverture et inclure les autorités multipartites (par exemple, le gouvernement, des industries et des syndicats), comme c'est le cas de systèmes mis en place dans de nombreux pays d'Amérique latine. Du côté de la demande, le secteur privé (employeurs, associations professionnelles et coopératives) doit être davantage impliqué dans la supervision et la stratégie pour garantir la pertinence de la formation technique et professionnelle. Le projet d'appui au développement de l'enseignement supérieur de la Banque mondiale aide le gouvernement à améliorer la qualité et les acquis de l'apprentissage des instituts de BTS où sont inscrits la plupart des étudiants de l'enseignement supérieur, afin d'augmenter leurs taux de réussite et d'accès à l'emploi¹³¹.

Du côté de l'offre, il conviendrait de créer plus d'incitations afin d'encourager les prestataires privés à pénétrer ce marché fragmenté. Les mécanismes de coopération public-privé dans des secteurs-clés tels que ceux pilotés par le ministère de l'Éducation et le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP) devraient être étendus pour absorber un plus grand nombre de jeunes exclus du supérieur. Les centres de formation professionnelle, y compris les « cabinets » qui attirent les jeunes en dehors du système académique formel, devraient être formalisés en leur permettant de délivrer des certifications et de recevoir des subventions si elles respectent les normes de qualité de base. Enfin, le marché des jeunes non scolarisés pourrait représenter une grande opportunité pour les prestataires privés, compte tenu de la forte demande. Toutefois, le gouvernement devra se mobiliser fortement pour élaborer une stratégie globale et programmatique offrant des incitations réglementaires et financières nécessaires pour encourager la croissance de l'offre privée sur ce marché.

6. ANNEXES

Bien que les secteurs de la santé et du tourisme aient un potentiel important de création d'emplois, la Côte d'Ivoire jouit d'une compétitivité moindre dans ces domaines. En outre, le secteur est relativement fragmenté avec peu d'intérêt de la part des grandes entreprises du secteur privé. L'avantage comparatif révélé (ACR) de la Côte d'Ivoire dans l'agriculture, et le potentiel de création de valeur par la transformation et le secteur manufacturier y confèrent plus de poids pour la croissance et la création d'emplois.

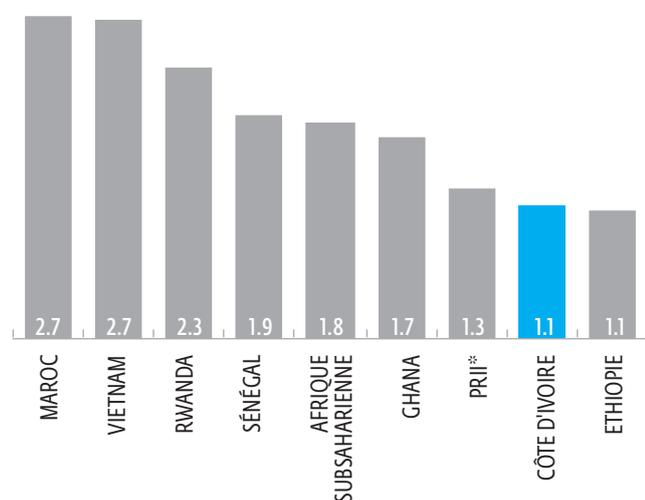
6.1 SECTEUR DE LA SANTÉ

Le système de santé ivoirien est calqué sur le système français, et repose fortement sur les médecins et les établissements de soins secondaires et tertiaires.¹³² Les médecins sont relativement nombreux, notamment dans les zones urbaines, mais il y a moins d'infirmières et de sages-femmes dans l'ensemble du pays, et les zones rurales et septentrionales du pays souffrent de manques les plus importants en personnel soignant. Le secteur privé de la santé en Côte d'Ivoire est divisé en entités commerciales, organismes à but non lucratif (confessionnels ou associations), organismes de protection sociale (cliniques sur le lieu de travail, mutuelles – groupements communautaires d'assurance maladie, et grandes compagnies d'assurance), et entités de médecine traditionnelle. Ce secteur a connu au cours de la dernière décennie une croissance rapide, dont une grande partie n'a pas été régulée. Les établissements de santé privés sont concentrés dans les zones urbaines, notamment à Abidjan.

Le montant des dépenses publiques en matière de santé est faible. Les dépenses de santé actuelles en Côte d'Ivoire représentent un peu moins de 5 % des dépenses publiques. Ce niveau est inférieur à l'objectif de 15 % fixé par la Déclaration d'Abuja¹³³ de 2001. Le montant des dépenses publiques consacrées à la santé est de 1,1 % du PIB, ce qui est l'un des taux les plus faibles de la région, bien inférieur à celui des pays comparateur comme le Vietnam, qui consacre 2,7 % de son PIB aux soins de santé (Graphique 6.1). En termes de PIB par habitant, à parité du pouvoir d'achat, la Côte d'Ivoire dépense 20 à 25 % du montant des pays comparateurs comme le Vietnam et 50 % de la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (Graphique 6.2).

GRAPHIQUE 6.1 DÉPENSES PUBLIQUES INTÉRIEURES DE SANTÉ, 2017

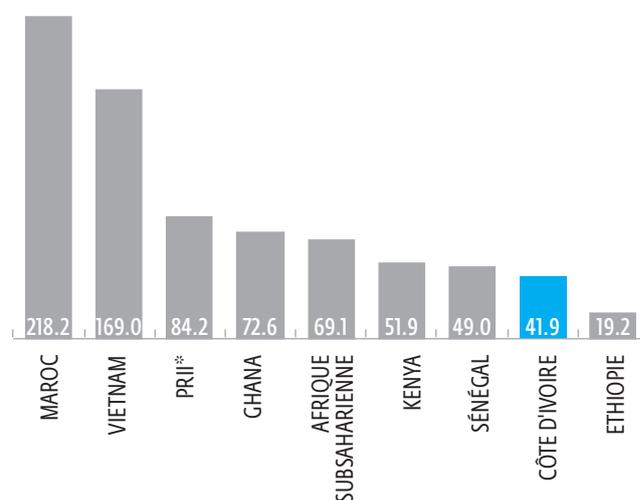
(% du PIB)



Source : Indicateurs du développement dans le monde. PRII : Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

GRAPHIQUE 6.2 DÉPENSES PUBLIQUES INTÉRIEURES DE SANTÉ, PAR HABITANT, 2016

(dollars EU internationaux courants, PPP)



Source : Indicateurs du développement dans le monde

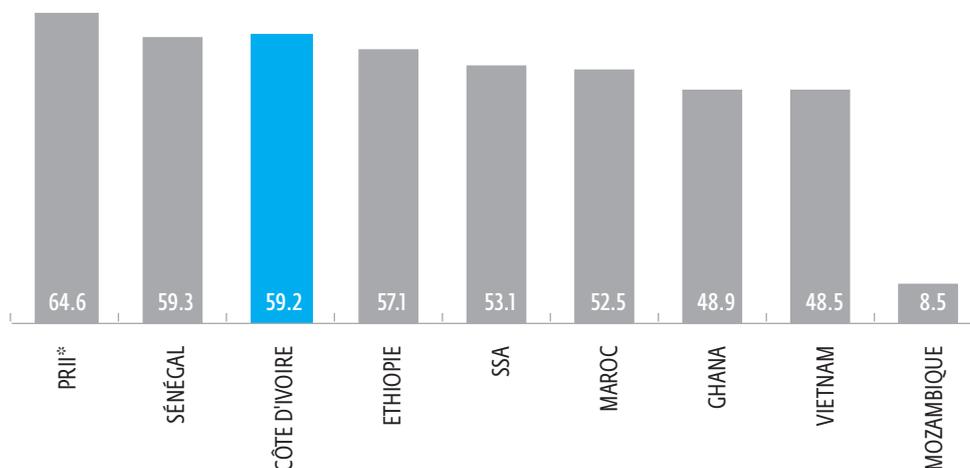
Le gouvernement a adopté le recours aux PPP dans le secteur hospitalier. Afin de promouvoir la croissance dans ce secteur, le gouvernement a partiellement adopté la notion de PPP. Par exemple, l'Hôpital Saint-Jean Baptiste à Bodo-Tiassalé, à 90 km au nord d'Abidjan, a été financé par le gouvernement et la Compagnie Fruitière.

Participation actuelle du secteur privé au système de santé

Le système de santé est dominé par le secteur public, mais le secteur privé est en plein essor, ainsi que la médecine traditionnelle. Le secteur privé de la santé contribue à environ 40 % des services de santé en Côte d'Ivoire et près de 60 % des dépenses de santé sont privées – dans le haut du classement des pays africains (Graphique 6.3). Le secteur privé des soins de santé en Côte d'Ivoire, qui inclut des prestataires de services à but lucratif et non lucratif (confessionnels et associations), ainsi que des cliniques sur le lieu de travail, est en croissance rapide. La majorité des établissements privés sont situés dans des zones urbaines à Abidjan ou aux alentours. On compte près de 2000 établissements privés de santé en Côte d'Ivoire, dont la grande majorité (près de 93 %) met l'accent sur les soins primaires et les consultations. On ne compte que 13 polycliniques, qui offrent des services multiples.

GRAPHIQUE 6.3 DÉPENSES DE SANTÉ PRIVÉES, 2016

(% dépenses de santé actuelles)



Source : Indicateurs du développement dans le monde.

Principales contraintes pour le secteur privé

Besoin d'affiner la vision stratégique du rôle du secteur privé dans le secteur de la santé. Le secteur privé ne fait pas encore partie de la vision du secteur public de la santé, ni des plans du gouvernement pour l'extension de la prestation des services de santé. En raison des contraintes financières et des capacités limitées de l'État, le secteur privé devra jouer un rôle-clé dans la réalisation des objectifs du gouvernement. Toutefois, malgré l'existence d'un organisme de réglementation pour régir les prestataires de services de santé privés, l'application de ces règlements reste inégale. Et force est de constater que l'application de ces règlements est faible, notamment dans le secteur privé. L'organisme de réglementation n'a pas suffisamment de capacité pour exécuter les réglementations de façon efficace.

Faible rentabilité des établissements privés et façon dont les dépenses de santé sont payées. Le remboursement des établissements de santé privés n'assure pas le recouvrement des coûts. Les consultations avec les prestataires de services de santé privés semblent indiquer que les taux de remboursement devraient être revus à la hausse pour mieux tenir compte des coûts et assurer la qualité des prestations de santé.

Prévalence de la « double pratique ». Le secteur privé dépend largement des ressources humaines du secteur public pour fournir ses services via la « double pratique ». Cela signifie que les prestataires travaillent à la fois dans le secteur privé et le secteur public. Selon les estimations, jusqu'à 70 % des médecins et 50 % des autres travailleurs de santé employés dans les établissements privés travaillent dans le secteur public.

Lourdeur des procédures administratives pour l'ouverture d'un nouvel établissement de santé privé. Les procédures requises pour l'autorisation d'un établissement de santé privé sont nombreuses et lourdes, entraînant des délais significatifs.

Difficultés d'accès à des financements bancaires pour les établissements de santé privés. Les établissements de santé privés ont des problèmes pour obtenir des financements bancaires, ce qui a abouti à la fermeture ou au rachat de plusieurs établissements

de santé privés. À titre d'exemple, le NOVAMED Group, l'un des premiers groupes hospitaliers en Afrique de l'Ouest, a acheté plusieurs polycliniques qui étaient limitées par la disponibilité de financement bancaire.

Améliorer l'accès aux soins de santé pour tous. Les contraintes du côté de l'offre imposées au secteur de la santé, notamment le manque d'infirmières et de sages-femmes qualifiées, sont un obstacle pour les patients. Par ailleurs, contrairement à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire ne fait pas appel aux agents de santé communautaires ou à d'autre personnel clinique de niveau inférieur, augmentant ainsi la dépendance à l'égard des médecins. Moins de 45 % de la population vivent dans un rayon de 5 km d'un centre de santé, et la plupart des pauvres n'ont pas accès à un centre de santé (12 %) ni à un hôpital général (26 %). 60 % des femmes dans le quintile le plus pauvre ont mentionné la distance comme l'un des obstacles majeurs à l'accès aux services de maternité, contre 25 % des femmes dans le quintile le plus riche. Ces faiblesses sont particulièrement accentuées dans le Nord et le centre du pays : 20,5 % des districts n'ont pas de salle d'opération et 24,1 % n'ont pas de service de radiologie.

Recommandations stratégiques

Vision pour des services de santé public-privé

Améliorer les normes. Il serait souhaitable que le ministère de la Santé fixe des normes pour les établissements de santé privés, conformément aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, et veille à leur application.

Faciliter l'accès aux ressources humaines, notamment en affectant du personnel aux établissements de santé privés. Augmenter les effectifs du personnel de santé qualifié au moyen de : (i) l'augmentation du nombre d'instituts de formation publics (il n'y a qu'une seule école de médecine) ; et (ii) faciliter la création de facultés de médecine privées, sous la supervision du Ministère de l'Enseignement supérieur et du Ministère de la santé publique.

Formaliser la double pratique. L'officialisation de la double pratique permettrait aux travailleurs du secteur public d'être employés à titre privé. Dans le secteur public, cette mesure permettrait d'alléger le fardeau du nombre excessif de patients, d'améliorer l'accès de la population aux soins grâce à l'augmentation du nombre d'établissements privés. Elle permettrait aussi aux employés du secteur public d'acquérir plus d'expérience, et dans bien des cas, de travailler dans de meilleures conditions. Un partenariat formel ouvrirait au secteur privé l'accès à un personnel qualifié de façon flexible, et la possibilité de bénéficier gratuitement de la formation professionnelle dispensée par le secteur public.

Créer une procédure d'approbation à guichet unique pour les établissements de santé privés. Une procédure d'approbation simplifiée pourrait accélérer le processus, réduire le coût de la mise en place d'une clinique privée, et réduire l'incidence des cliniques illégales.

Améliorer le fonctionnement de l'assurance maladie privée

Recouvrement des dépenses médicales pour les assurés. Il serait souhaitable que le gouvernement collabore avec les assureurs en vue d'établir des délais contraignants pour le paiement des allocations aux assurés.

6.2 SECTEUR DU TOURISME

Après un passage difficile lors des années de crise, le secteur du tourisme ivoirien connaît depuis un remarquable regain d'activité, passant de 0,6 % du PIB à la sortie du conflit en 2011 à 5,5 % en 2017, et de 1,4 million à 2 millions de touristes depuis 2017.

Voyant les potentialités offertes dans un pays doté d'un riche patrimoine à la fois naturel et culturel, le gouvernement s'est muni d'une nouvelle stratégie sectorielle devant hisser le tourisme au rang de troisième plus gros contributeurs au PIB à hauteur de 12 % d'ici 2025 (Encadré 6.1), et d'un Fonds de développement Touristique (FDT) chargé de contribuer au financement des projets prioritaires. À l'heure actuelle, les touristes internationaux proviennent principalement des pays voisins de la CEDEAO (60 %) et de la France (25 %).

ENCADRÉ 6.1 SUBLIME CÔTE D'IVOIRE (2018-2025)

La nouvelle stratégie ivoirienne de développement du tourisme pour la période 2018-2025 ambitionne de faire de la Côte d'Ivoire un « leader » touristique à l'échelle du continent africain, avec des créneaux privilégiés comme le tourisme régional de loisirs et le tourisme d'affaires. Pour ce faire, le pays dispose d'atouts :

- **Un secteur renaissant depuis 2012**, avec le doublement du poids dans l'économie entre 2012 et 2017 (2,4 % et 5,5 %), bien qu'en deçà des pays comparateurs (11 % au Sénégal, 9,8 % au Kenya et 18,5 % au Maroc).
- **Une position solide sur le créneau du tourisme d'affaires**, à la 3^{ème} place du continent africain, avec Abidjan, siège de nombreuses grandes sociétés et organisations régionales, comme hub régional.
- **Un potentiel d'éco-tourisme et de tourisme de loisirs** domestique et régional inexploité, à la fois en volume (22 % des visites) et en valeur (8 % des revenus).

Certes, les défis demeurent tant du point de vue de l'offre (infrastructure touristique peu développée et centrée autour d'Abidjan, vétusté du réseau routier, difficulté de l'accès au foncier, chaînes de

valeur professionnelle à remettre à niveau), que de la demande (prix élevé des vols internationaux dû à une faible concurrence et de fortes taxes aéroportuaires, perceptions d'insécurité à l'échelle de la sous-région).

La stratégie s'articule autour de quatre piliers :

- i. Faire de la Côte d'Ivoire un leader africain du tourisme d'affaires,
- ii. Devenir la base régionale de divertissement,
- iii. Capter un tourisme international avide de dépaysement authentique,
- iv. Développer l'entrepreneuriat touristique social et territorial.

Pour favoriser sa mise en œuvre et atteindre les objectifs de fréquentation fixés, le Ministère du Tourisme a identifié 9 projets-phares (Abidjan Business City, Afrodisney, Accélérateur de TPE touristiques, routes éco-touristiques des « trésors africains ») ainsi que 9 réformes prioritaires associées. Il s'agit par exemple d'élaborer un plan des infrastructures touristiques prioritaires, de développer les filières de formation en hôtellerie de haut niveau, et de renforcer le dispositif de promotion de la destination Côte d'Ivoire, notamment vers les marchés asiatiques émergents.

La croissance de l'industrie touristique peut se lire à l'aune d'un intérêt mondial croissant pour le tourisme africain, avec des arrivées internationales en Afrique et en Afrique subsaharienne en hausse, respectivement de 8 % et 10,3 %, rien qu'en 2017 – avec 64 millions de touristes internationaux (essentiellement européens et de plus en plus asiatiques) accueillis en 2017 contre 58 millions en 2016.

Le tourisme est dominé par le segment commercial (40 % des arrivées et près de 65 % des revenus du tourisme), ce qui se reflète aussi dans une faible durée moyenne de séjour (4 nuits)¹³⁴. Ainsi les offres touristiques consistent principalement en un tourisme d'affaires : réunions, congrès, conventions et voyages de gratification (industrie des réunions) et loisirs de week-end. Le potentiel d'Abidjan en tant que hub régional de conférences est important, et la ville arbore plusieurs lieux de conférences (Softel Abidjan/Hôtel Ivoire avec un auditorium de 1450 sièges). Abidjan accueille régulièrement des réunions internationales (Jeux de la Francophonie en 2017, Coupe d'Afrique des Nations prévue en 2021). Le marché des loisirs du week-end concerne le tourisme d'affaires avec des personnes qui prolongent leurs visites pendant quelques jours.

Si les infrastructures touristiques se sont améliorées avec l'extension de l'aéroport international de Félix Houphouët-Boigny et le développement de nouvelles chaînes hôtelières, la qualité de l'hébergement nécessite de se conformer aux normes internationales.

Le potentiel touristique de la Côte d'Ivoire pourrait s'étendre à d'autres types de segments – notamment les parcs nationaux et les plages. Les parcs nationaux de Comoé et de Tai et la réserve naturelle de Mount Nima Strict sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Grand-Bassam, à 40 km d'Abidjan, possède une architecture coloniale classique et de nombreuses stations balnéaires. La basilique Notre-Dame-de-la-Paix à Yamoussoukro, qui s'inspire de la Basilique Saint-Pierre au Vatican, est une attraction pour les touristes régionaux.

La valorisation de ce potentiel pourrait contribuer à créer des emplois de qualité. La moyenne internationale dans le secteur touristique est d'un emploi pour onze arrivées.

Plusieurs contraintes importantes

Préoccupations en matière de sécurité. Avec la recrudescence des attaques terroristes au Sahel, les préoccupations persistantes en matière de sécurité constituent un risque non négligeable pour le secteur.

Dépendance excessive à l'égard du segment commercial. Les activités de promotion sont principalement dirigées vers le segment commercial, déjà développé. Le prix élevé des vols internationaux (à cause du manque de concurrence et de fortes redevances aéroportuaires) affecte la compétitivité dans le segment loisirs du marché du tourisme.

Les activités de promotion devraient être renforcées pour promouvoir la destination touristique. L'organisme chargé de la mise en œuvre de la promotion est sous-financé (s'appuyant sur le Ministère du Tourisme et les redevances aéroportuaires) et n'est pas très efficace.

L'aménagement du territoire, le zonage et la planification des zones de développement du tourisme : Le manque de planification et de processus d'approbation simplifié a débouché sur la construction informelle d'hôtels et d'autres commerces (sauf dans la région d'Assinie) qui ne sont pas conformes aux normes de qualité.

La faiblesse des infrastructures, notamment à l'intérieur du pays. Selon l'Agence Nationale de Promotion des Investissements (ANPI), Abidjan aurait besoin de 7000 chambres d'hôtel supplémentaires, dans la mesure où l'offre actuelle est de mauvaise qualité (10 % seulement des hôtels sont considérés « haut de gamme »)¹³⁵.

Disponibilité des infrastructures touristiques : 80 % des chambres d'hôtel se trouvent à Abidjan et Yamoussoukro, malgré les opportunités existant dans d'autres régions du pays. Il y a également un manque d'hôtels internationaux.

Compétences. Le Lycée professionnel hôtelier d'Abidjan manque de contributions du secteur privé ou du Ministère du Tourisme pour l'élaboration de ses programmes scolaires. Les enseignants à l'Institut de formation ont une expérience professionnelle limitée. L'ouverture récente de l'École hôtelière de Grand-Bassam devrait aider, mais il faudrait une capacité accrue pour former la main-d'œuvre aux divers secteurs de l'industrie hôtelière.

Recommandations stratégiques

Améliorer les infrastructures touristiques. Il convient d'entreprendre des travaux d'amélioration de la route côtière reliant Abidjan à San Pedro – une destination avec un grand potentiel de tourisme balnéaire. Afin de promouvoir le tourisme d'affaires, la création d'un centre d'exposition d'une capacité de 1500 à 2000 personnes pour les salons, les expositions et les conférences, pourrait être envisagée.

Diversifier les offres touristiques pour les différents segments. La promotion de destinations comme Assinie, Grand-Bassam, Grand-Bereby (plage/stations balnéaires), Tai et Man (nature), Yamoussoukro (tourisme religieux) et de forfaits 'long week-end' pour : (i) les voyageurs d'affaires ou les touristes se rendant dans la sous-région (y compris une journée dans les stations balnéaires de Grand-Bassam ou d'Assinie) ; et (ii) les touristes de la sous-région qui visitent la Basilique Notre-Dame-de-la-Paix de Yamoussoukro.

Augmenter le nombre de personnels qualifiés. Afin de répondre aux besoins croissants du secteur, la Côte d'Ivoire requiert un plus grand nombre de professionnels¹³⁶. Le gouvernement devrait coopérer avec l'industrie du tourisme pour créer des programmes de formation de guides touristiques et de personnel du secteur de l'hôtellerie. Afin de répondre aux besoins à court terme, il serait possible d'octroyer des bourses étudiantes pour suivre une formation dans des instituts de formation au Maroc, en Tunisie, au Kenya et en Afrique du Sud.

Simplifier les permis de construire pour les hôtels afin de réduire les coûts et les retards enregistrés dans la construction des hôtels.

BIBLIOGRAPHIE

Banque mondiale (2015). “*From Crisis to Sustained Growth : Priorities for Ending Poverty and Boosting Shared Prosperity: Systematic Country Diagnostic*”. Washington, D.C. <http://documents.worldbank.org/curated/en/640251467986253436/pdf/98178-CAS-P147907-IDA-SecM2015-0151-IFC-SecM2015-0108-MIGA-SecM2015-0064-Box391505B-PUBLIC-disclosed-7-16-15.pdf>

Banque mondiale (2015). “*Regional Trade Facilitation and Competitiveness DPO*”. Washington, D.C. <http://documents.worldbank.org/curated/en/361201467810855287/pdf/PAD1854-PAD-P156900-OUO-9-IDA-R2016-0157-1-Box396267B.pdf>

Banque mondiale (2017). « Diagnostic de la situation de l'emploi en Côte d'Ivoire ». <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/26384/AUS13233-WP-ENGLISH-Employment-Productivity-and-Inclusion-for-Poverty-Reduction-PUBLIC.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

Banque mondiale (2018). “*Côte d'Ivoire Economic Update: Understanding the State of the Ivorian Economy in Five Charts and Five Minutes*”. <https://www.worldbank.org/en/country/cotedivoire/publication/cote-divoire-economic-update-at-the-paradises-doors>

Banque mondiale (2018). “*Côte d'Ivoire Economic Update: Understanding Côte d'Ivoire's Sustainable Development Issues in Five Charts*”. <https://www.worldbank.org/en/country/cotedivoire/publication/cote-d-ivoire-economic-update-understanding-cote-d-ivoire-sustainable-development-issues-in-five-charts>

Banque mondiale (2018). Document d'évaluation de projet du Projet d'appui à la compétitivité de la chaîne de valeur de l'anacarde, Washington, D.C. <http://documents.worldbank.org/curated/en/132801523584857502/pdf/Project-Appraisal-Document-P158810-FINAL-Board-03212018.pdf>

Banque mondiale (2018). Document d'évaluation de projet du Projet E-agriculture pour la Côte d'Ivoire, Washington, D.C. <http://documents.worldbank.org/curated/en/900251527478271533/pdf/COTE-DIVOIRE-PADnew-05082018.pdf>

Banque mondiale (2018). Document d'évaluation du projet CI-Energies Garantie. Washington, D.C. <http://projects.worldbank.org/P164145?lang=en>

Banque mondiale (2018). Document d'évaluation du Projet d'intégration Port Ville du Grand Abidjan, Washington, D.C. <http://documents.worldbank.org/curated/en/881401530502234660/pdf/Cote-dIvoire-PAD-06122018.pdf>

Banque mondiale (2018). Taking stock: An Update on Vietnam's Recent Economic Developments. Washington, D.C. <http://documents.worldbank.org/curated/en/536421528929689515/pdf/127168-WP-TakingStockENG-PUBLIC.pdf>

Banque mondiale (2018). “*Third Fiscal Management, Education, Energy and Cocoa Reforms Development Policy Financing Project Appraisal Document*”. Washington, D.C. <http://documents.worldbank.org/curated/en/536421528929689515/pdf/127168-WP-TakingStockENG-PUBLIC.pdf>

- Banque mondiale (2019). Côte d'Ivoire : *“Enhancing Government Effectiveness for Improved Public Services Program-for-Results”*. Washington, D.C.
<http://documents.worldbank.org/curated/en/900251527478271533/pdf/COTE-DIVOIRE-PADnew-05082018.pdf>
- Banque mondiale (2019). Côte d'Ivoire : Développement de l'enseignement supérieur. Document d'évaluation du projet, Washington, D.C.
<http://documents.worldbank.org/curated/en/915091553558343307/pdf/Cote-d-Ivoire-Higher-Education-Development-Support-Project.pdf>
- Banque mondiale (2019). Côte d'Ivoire : Projet de mobilité urbaine à Abidjan. Washington, D.C. <http://documents.worldbank.org/curated/en/532181561946508500/pdf/Cote-d-Ivoire-Abidjan-Urban-Mobility-Project.pdf>
- Banque mondiale (2019). *Macro Poverty Outlook*. Washington, D.C.
- Banque mondiale et USAID (2018). *“Invest West Africa: Côte d'Ivoire Manufacturing Sector Overview and Opportunities”*, mars 2018.
- Bansal, Megha et Smitha Sharma (2018). *“Private Equity in Francophone West Africa”*. Philadelphia
<http://whartonafricagrowthpartners.org/blog/2018/8/3/private-equity-in-francophone-westafrica>
- Bove, Abel et coll. (2018, Banque mondiale). « Le transport routier en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, Programme de politiques de transport en Afrique (SSATP) ».
- Capital Plus (2017). *“Banking ON Education: Low-Cost Private Schools' Demand for Finance”*. http://capplus.org/files/2017/04/CapPlus_BankingonEducation_5Cities_final-05.01.pdf
- Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2018), « Une évaluation empirique des modalités concernant les marchandises de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) ». Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC), Addis-Abeba.
- Faris, Stephen (2015). *“The Solar Company Making a Profit on Poor Africans”*. Bloomberg.
- Fonds monétaire international (2018). Côte d'Ivoire, rapport des services du FMI au titre de l'article IV, 2018. Washington, DC.
- Fonds monétaire international (2019). Côte d'Ivoire : Cinquièmes revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et de l'accord élargi au titre du Mécanisme élargi de crédit. Washington, D.C.
<https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/07/02/Cote-d-Ivoire-Fifth-Reviews-Under-the-Arrangement-the-Extended-Credit-Facility-and-Under-the-47066>
- Forum sur le financement des PME (2019). Déficit de financement des MPME.
- GSM Association (2016). *Connected Society Consumer barriers to mobile internet adoption in Africa (obstacles à l'adoption de l'internet mobile)*
<https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2016/07/Consumer-Barriers-to-mobile-internet-adoption-in-Africa.pdf>
- Inter-réseaux (2015). « L'élevage pastoral au Sahel et en Afrique de l'Ouest ».
<http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/int-17-broch-pastoralismeuk-bd.pdf>
- Irene Yuan Sun. « Le prochain grand centre manufacturier de la planète ». Harvard Business

Review, édition mai-juin, 2017, pp. 122-129.

Kamuanga, Mulumba J.B et coll. (OCDE, 2008). « Élevage et marché régional au Sahel et en Afrique de l'Ouest, Potentialités et défis ». Paris.
<https://www.oecd.org/swac/publications/41848366.pdf>

Meagher, Patrick (Banque mondiale, 2017). Cadre réglementaire pour les services financiers numériques en Côte d'Ivoire. Étude diagnostique. Washington, D.C.
<http://documents.worldbank.org/curated/en/903901513579161990/Regulatory-framework-for-digital-financial-services-in-Cpercent-C3percent-B4te-d-Ivoire-a-diagnostic-study>

Morisset, Jacques (Banque mondiale, 2016). « La course vers l'émergence : pourquoi la Côte d'Ivoire doit ajuster son système financier ».

Nugteren, Ir. Jan Arie (2018). “*Horticulture in Côte d'Ivoire: Opportunities for Dutch Businesses*”. Commissioned by Netherlands Enterprise Agency (RVO). Rapport, 01-08-2018
<https://www.rvo.nl/sites/default/files/2018/09/Horticulture-Cote-divoire.pdf>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2019). FAOSTAT.
Organisation internationale du travail (OIT) 2018. “*Assessing the Employment Effects of Processing Cocoa in Ghana*”.

Ovieda, Anna Maria et coll. (2009). “*Economic Informality Causes, Costs, and Policies—A Literature Survey*”. Washington, D.C.
<http://documents.worldbank.org/curated/en/567571468331805356/pdf/503600PUB0Box3101OFFICIAL0USE0ONLY1.pdf>

Raballand, Gaël et coll. (2012). “*Why Does Cargo Spend Weeks in Sub-Saharan African Ports? Lessons from Six Countries*”. *Directions in Development-Trade*, Banque mondiale, Washington, D.C. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/13535>

Signé, Landry et van der Ven, C. (2018), « *Keys to success for the AfCFTA negotiations* », Policy Brief, Africa Growth Initiative at Brookings. Washington, D.C.

Trimble et coll. (Banque mondiale, 2016). « La viabilité financière des secteurs de l'électricité en Afrique subsaharienne : Déficits quasi budgétaires et coûts cachés ». Washington, D.C.
<http://documents.worldbank.org/curated/en/182071470748085038/pdf/WPS7788.pdf>

RÉFÉRENCES

- 1 Face à l'irruption de l'épidémie de COVID-19 sur le territoire ivoirien en mars 2020, le Gouvernement ivoirien a adopté très tôt un plan de riposte sanitaire ainsi qu'un plan de soutien économique, social et humanitaire. Ce dernier plan, dont le montant représente environ 5 % du PIB ivoirien, vise à soutenir les ménages et les entreprises les plus affectés par la crise, notamment en sauvegardant l'outil de production et l'emploi et en préparant la reprise économique.
- 2 Sur la période 2011-2019, les revenus distribués aux paysans s'élèvent à 21,177 milliards de FCFA pour les cultures de rentes et à 23,000 milliards de F CFA pour les cultures vivrières.
- 3 En raison de différences dans les méthodes de calcul et de changements dans la conception des enquêtes sur les ménages, les séries de taux de pauvreté de 1985 à 2008 ne sont pas comparables à celles de 2011 à 2018. Les taux de pauvreté de 2011 et 2015 sont estimés en utilisant une méthodologie comparable à celle de 2018. Les communications précédentes des autorités gouvernementales ivoiriennes indiquent des taux de pauvreté légèrement différents (46,3% en 2015 et 37,2% en 2018).
- 4 Les conclusions sont fondées sur les dernières données disponibles lors de la préparation du présent rapport.
- 5 Le taux de chômage officiel se base sur les normes de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Dans le contexte ivoirien, peu d'actifs peuvent se permettre de ne rien gagner et ceux-ci se retrouvent souvent dans des situations de travail indépendant à faible productivité. Selon le Diagnostic sur l'emploi en Côte d'Ivoire réalisé par la Banque mondiale (2017), 77,2% de la population active ivoirienne exerce comme travailleurs indépendants dans le secteur agricole ou non-agricole, tandis que 15,1% de la population active est constituée de salariés informels du secteur privé. Les travailleurs indépendants (principalement dans le secteur informel) et les salariés informels travaillent souvent à de faibles niveaux de productivité et de revenus, dans ce qu'il est convenu d'appeler le « sous-emploi ». Le rapport préconise de se concentrer sur la façon d'améliorer la qualité de l'emploi en Côte d'Ivoire.
- 6 La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) estime que la ZLECA a le potentiel d'augmenter le commerce intra-africain de 15 à 25% d'ici 2040, ce qui représente jusqu'à 70 milliards USD.
- 7 De nombreuses entreprises choisissent de diviser leurs activités en plusieurs petites entités et restent en deçà du seuil pour rester assujetties à l'impôt synthétique. Les entreprises soumises à l'impôt synthétique représentent la moitié des contribuables mais ne paient que 1 % des taxes.
- 8 Selon l'Indice de transformation (BTI) de la Fondation Bertelsmann, la Côte d'Ivoire affiche une amélioration dans l'application de la politique de concurrence de 2 à 4 entre 2006 et 2018.
- 9 www.smefinanceforum.org/data-sites/msme-finance-gap
- 10 Côte d'Ivoire - E-Agriculture Project. Rapport de la Banque mondiale n° PAD 2633.
- 11 La Stratégie Nationale ivoirienne pour l'inclusion financière, adoptée en 2019, vise à faire passer le taux d'inclusion financière de 41 % de la population actuellement à 60 % d'ici 2024.
- 12 Groupe de la Banque mondiale (2015), Diagnostic-Pays Systématique de la Côte d'Ivoire.
- 13 Face à l'irruption de l'épidémie de COVID-19 sur le territoire ivoirien en mars 2020, le Gouvernement ivoirien a réagi en adoptant un plan de riposte sanitaire et un plan de soutien économique, social et humanitaire. Ce dernier plan, d'un montant d'environ 5 % du PIB, vise à soutenir les ménages affectés par la crise, préserver les entreprises, notamment, l'outil de production et l'emploi et préparer la reprise post-crise des activités.
- 14 Le rapport traite également des opportunités dans les services de santé et le tourisme, mais ces secteurs n'ont pas le même potentiel immédiat.
- 15 Comprend les produits alimentaires transformés.
- 16 Les résultats enregistrés par le Bangladesh en matière d'exportation du prêt-à-porter ont été déterminants pour son développement (voir par exemple « Bangladesh, Aperçu économique du pays », octobre 2015).
- 17 Pour plus de détails sur l'ACR et sa méthodologie, se référer à la page 18.
- 18 En juin 2019, la Côte d'Ivoire et le Ghana, les deux plus gros producteurs mondiaux de fèves de cacao avec plus de 60 % des approvisionnements mondiaux, ont annoncé le gel des ventes de fèves et l'instauration d'un prix-plancher de 2600 dollars la tonne pour la saison cacaoyère 2020-2021, et ce dans le but de créer une plus-value pour les producteurs.
- 19 Côte d'Ivoire - E-Agriculture Project. Rapport de la Banque mondiale n° PAD 2633.
- 20 FAOSTAT.
- 21 Côte d'Ivoire - Projet de promotion de la compétitivité de la chaîne de valeur de l'anacarde (PPCA). Rapport de la Banque mondiale n° PAD 2121.
- 22 En effet, le PEPT permet aux ménages d'être raccordés au courant électrique avec le paiement de 1 000 FCFA (environ 2 dollars EU) contre un ticket de base normal de 150 000 FCFA (environ 300 dollars EU) ; le Fonds supportant les 149 000 FCFA que le ménage rembourse sur 10 ans.
- 23 Selon l'indice « Doing Business » de la Banque mondiale, 2020, l'indice de durée moyenne des interruptions de service (IDMIS) et l'indice de fréquence moyenne des interruptions de service (IFMIS) ont diminué depuis 2015.

- 24 Le projet de garantie CI-Énergies de la Banque mondiale a soutenu la résolution de la dette à court terme, voir sur <http://projects.worldbank.org/P164145?lang=en>
- 25 Projet de garantie CI-Énergies (Rapport de la Banque mondiale n° 126751-CI).
- 26 En raison de différences dans les méthodes de calcul et de changements dans la conception des enquêtes sur les ménages, les séries de taux de pauvreté de 1985 à 2008 ne sont pas comparables à celles de 2011 à 2018. Les taux de pauvreté de 2011 et 2015 sont estimés en utilisant une méthodologie comparable à celle de 2018. Les communications précédentes des autorités gouvernementales ivoiriennes indiquent des taux de pauvreté légèrement différents (46,3% en 2015 et 37,2% en 2018).
- 27 World Bank, Eighth Economic Update for Côte d'Ivoire, February 2018.
- 28 Division de la Population des Nations Unies. Perspectives sur la population mondiale: révision 2019.
- 29 Selon les autorités ivoiriennes, il a été créé entre 2011 et 2019 en Côte d'Ivoire 2 800 000 emplois, dont 222,000 en faveur des jeunes sur la seule période 2016-2018 (14^{ème} réunion régionale africaine de l'Organisation Internationale du Travail).
- 30 Christiaensen, Luc et Patrick Premand (éditeurs), 2017. « Vers de meilleurs emplois et l'inclusion productive : Emploi, Productivité et Inclusion pour réduire la Pauvreté : Un diagnostic de la situation de l'emploi en Côte d'Ivoire ». Banque mondiale, Washington, D.C.
- 31 Ibid.
- 32 Les propriétaires d'entreprises et les principaux responsables de 361 entreprises manufacturières ont été interrogés de juillet 2016 à février 2017.
- 33 En 2019, le gouvernement ivoirien a signé des conventions avec huit transformateurs industriels dans l'objectif d'accroître la transformation de la noix de cajou de 107 000 tonnes sur les quatre prochaines années (70 000 tonnes ayant été transformées en 2018). En contrepartie, les industriels bénéficieront de certains avantages comme l'exonération de droits de douanes et de la TVA sur des lots de pièces de rechange suivant les zones d'investissement ou l'octroi d'un crédit d'impôt en phase d'exploitation sur une durée de cinq ans.
- 34 En 2015, la compagnie vietnamienne Viet Mold Machine, spécialisée dans la fabrication de machines de transformation des noix de cajou, a implanté une unité de transformation pour une capacité annuelle initiale de 5000 tonnes.
- 35 Institut national des statistiques (INS).
- 36 Groupe de la Banque mondiale (2017), Diagnostic de la situation de l'emploi en Côte d'Ivoire.
- 37 Données de l'INS.
- 38 Christiaensen, Luc et Patrick Premand (éditeurs), 2017. « Vers de meilleurs emplois et l'inclusion productive : Emploi, Productivité et Inclusion pour réduire la pauvreté : Un diagnostic de la situation de l'emploi en Côte d'Ivoire », (pp. 4-5). Banque mondiale, D.C.
- 39 Données de la Direction générale des impôts. Les micro-entreprises comprennent des entreprises ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 30 millions de francs CFA et employant moins de 10 personnes ; les petites entreprises ont un chiffre d'affaires annuel de 30 millions de francs CFA à 150 millions de francs CFA et comptent moins de 50 employés ; et les entreprises moyennes ont un chiffre d'affaires annuel compris entre 150 millions et 1 milliard et moins de 200 employés.
- 40 L'enquête sur l'emploi réalisée en février 2014 (ENSETTE 2013) suggère que les moyennes et grandes entreprises représentent plus de 75 % de l'emploi formel. La part des emplois générés par les entreprises de plus de 10 ans est également élevée.
- 41 Enquête sur l'emploi.
- 42 Selon l'indice de transformation (BTI) de la Fondation Bertelsmann, la Côte d'Ivoire affiche une amélioration dans l'application de la politique de concurrence de 2 à 4 entre 2006 et 2018.
- 43 Les produits alimentaires comprennent principalement les aliments transformés et le cacao. Pour plus de détails, se reporter à <https://wits.worldbank.org/Product-Metadata.aspx?lang=en>
- 44 *World Trade Integrated Solution* (WITS): <https://wits.worldbank.org>
- 45 Carte du commerce du Centre du commerce international (CCI), sauf indication contraire.
- 46 Broyage mondial de fèves de cacao, Organisation internationale du cacao.
- 47 Croissance mondiale des exportations de noix de cajou en coques, 2012-2018. Données non disponibles pour 2013.
- 48 Utilisation industrielle mondiale du coton. Ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA dans son acronyme anglais).
- 49 Consommation mondiale de caoutchouc naturel. Groupe d'étude international sur le caoutchouc (IRSG) et Conseil du caoutchouc malaisien.
- 50 Croissance de la consommation mondiale. USDA.
- 51 Croissance de la valeur des exportations mondiales. Carte du commerce du CCI.
- 52 Tourisme international, croissance du nombre d'arrivées en 2012-2017. Banque de données de la Banque mondiale.
- 53 Onze arrivées créent en moyenne un emploi. Conseil mondial des voyages et du tourisme, 2018.
- 54 D'après une étude récente de l'USAID et de la Banque mondiale.
- 55 Notes sur l'emploi n° 3, sur la base du Diagnostic de la situation de l'emploi en Côte d'Ivoire de la Banque mondiale (2017).

- 56 Diagnostic de la situation de l'emploi en Côte d'Ivoire de la Banque mondiale.
- 57 Banque mondiale, Diagnostic Systématique du Pays, 2015.
- 58 Ibid.
- 59 Selon les statistiques de la FAO. Aucun chiffre exact n'est actuellement disponible sur l'utilisation des terres. Cela semble sous-estimé et pourrait ne pas inclure les périodes de jachère minimales requises. (Mise à jour de la politique agricole).
- 60 <http://documents.worldbank.org/curated/en/182071470748085038/pdf/WPS7788.pdf>
- 61 <https://www.worldbank.org/en/country/cotedivoire/publication/cote-d-ivoire-economic-update-understanding-cote-d-ivoire-sustainable-development-issues-in-five-charts>
- 62 Organisation internationale du Travail (OIT).
- 63 Bureau international du travail (BIT) (2019). Évaluation des effets de la transformation du cacao sur l'emploi au Ghana. www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---ifp_skills/documents/publication/wcms_673136.pdf
- 64 Agence des États-Unis pour le développement international (USAID dans son acronyme anglais).
- 65 Il s'agit de Cashew Nut Shell Liquid, CNSL en anglais, liquide brun caustique contenu dans la coque des noix (NDLT)
- 66 https://gain.fas.usda.gov/Recentpercent%20GAINpercent%20Publications/Cottonpercent%20andpercent%20Productpercent%20Annual_Accra_Cotepercent%20dpercent%27Ivoire_4-26-2019.pdf
- 67 Horticulture in Côte d'Ivoire – Opportunities for Dutch Businesses. Nugteren, 2018.
- 68 <http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/int-17-broch-pastoralismeuk-bd.pdf>
- 69 <https://www.oecd.org/swac/publications/41848366.pdf>
- 70 Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (2018), « *An empirical assessment of the African Continental Free Trade Area modalities on goods* », Centre africain pour la politique commerciale, Addis-Abeba.
- 71 Landry Signé et C. van der Ven. (2018), « *Keys to success for the AfCFTA negotiations* », bulletin politique, Africa Growth Initiative à Brookings, Washington, D.C.
- 72 Irene Yuan Sun, « *The World's Next Great Manufacturing Center* », Harvard Business Review, mai-juin 2017, p. 122-129.
- 73 Notez que les droits de douane de la quatrième économie africaine se sont élevés en moyenne à 12 % au cours des trois dernières années. Les données étant incomplètes ne sont pas présentées dans le Graphique.
- 74 Banque mondiale et « USAID » (2018). « *Invest West Africa: Côte d'Ivoire Manufacturing Sector Overview and Opportunities* ». Mars 2018.
- 75 Diagnostic de la situation de l'emploi en Côte d'Ivoire, 2017.
- 76 Anna Maria Ovieda et coll. (2009). « *Economic Informality Causes, Costs, and Policies* ». Washington, D.C. documents.worldbank.org/curated/en/567571468331805356/pdf/503600PUBoBox3101OFFICIALoUSEoONLY1.pdf
- 77 Taux d'imposition de 5 % pour les contribuables dont le CA annuel TTC est compris entre 10 millions et 50 millions FCFA et 8 % pour les contribuables dont le CA annuel TTC est compris entre 50 millions et 1 milliard de FCFA.
- 78 Une comparaison internationale de l'impôt synthétique ivoirien révèle que ce dernier s'avère assez complexe, et que globalement, par les divers abattements proposés, la fiscalité ivoirienne assise sur les revenus d'affaire des entreprises favorise la fragmentation des activités économiques, donc une certaine informalité (FMI, 2018).
- 79 En 2016, sept entreprises publiques marocaines réalisaient environ 60 % de l'ensemble des investissements publics cumulés : OCP, ONEE, HAO, ONCF, CDG, RAM et TMSA.
- 80 Au Vietnam, le gouvernement détient une participation majoritaire dans 1500 sociétés, parmi lesquelles environ 740 sont cotées sur les deux principales bourses de Hanoi et de HCMV. L'État détient la majorité des actions d'au moins 6 des 10 plus grandes entreprises de la bourse du Vietnam, à compter de 2017.
- 81 Ces résultats sont légèrement supérieurs aux moyennes de l'ASS, respectivement 23,7 % et 27 %.
- 82 Article IV du FMI.
- 83 Côte d'Ivoire - Projet E-agriculture. Rapport de la Banque mondiale n° PAD2633.
- 84 <https://www.smefinanceforum.org/data-sites/msme-finance-gap>
- 85 Faible par rapport aux pays comme le Vietnam ou le Maroc.
- 86 <http://documents.worldbank.org/curated/en/900251527478271533/pdf/COTE-DIVOIRE-PADnew-05082018.pdf>
- 87 Ibid.
- 88 <http://documents.worldbank.org/curated/en/980091467897117647/106783-revised.docx>
- 89 <http://documents.worldbank.org/curated/en/900251527478271533/pdf/COTE-DIVOIRE-PADnew-05082018.pdf>
- 90 Côte d'Ivoire - Projet e-agriculture (rapport de la Banque mondiale n° PAD2633, 2018). Le Projet E-agriculture de la Banque mondiale cherche à numériser la culture : a) du maïs, du manioc et du riz ; b) du plantain, de l'igname ; c) plantain, de l'igname ; c)

- 91 Le Groupe de la Banque mondiale a pu négocier avec les institutions financières et les opérateurs de réseaux mobiles pour faire baisser les prix des paiements numériques au Burkina Faso. Ce modèle peut être envisagé en Côte d'Ivoire pour réduire les coûts (les services financiers mobiles en Côte d'Ivoire sont plus onéreux qu'au Kenya et qu'en Ouganda).
- 92 Jacques Morisset. 2016. « La course vers l'émergence : pourquoi la Côte d'Ivoire doit ajuster son système financier ». Banque mondiale, Washington, D.C.
- 93 Patrick Meagher (2017, Banque mondiale). « Cadre réglementaire pour les services financiers numériques en Côte d'Ivoire ». <http://documents.worldbank.org/curated/en/903901513579161990/Regulatory-framework-for-digital-financial-services-in-Cote-d-Ivoire-a-diagnostic-study>
- 94 <http://documents.worldbank.org/curated/en/327681554775291255/pdf/Cote-dIvoire-Enhancing-Government-Effectiveness-for-Improved-Public-Services-Program-for-Results-Project.pdf>
- 95 Le projet « e-Agri » de la Banque mondiale vise à numériser les chaînes de valeurs agricoles en mettant l'accent sur les cultures de base principalement cultivées dans le nord et le centre du pays (a) maïs, manioc, riz; b) plantain, igname; c) karité; et (d) volaille.
- 96 <http://documents.worldbank.org/curated/en/361201467810855287/pdf/PAD1854-PAD-P156900-OUO-9-IDA-R2016-0157-1-Box396267B.pdf>
- 97 <http://documents.worldbank.org/curated/en/536421528929689515/pdf/127168-WP-TakingStockENG-PUBLIC.pdf>
- 98 Ibid.
- 99 <http://documents.worldbank.org/curated/en/881401530502234660/pdf/Cote-dIvoire-PAD-06122018.pdf>
- 100 *Horticulture in Côte d'Ivoire – Opportunities for Dutch Businesses*. Nugteren, 2018.
- 101 <https://oxfordbusinessgroup.com/analysis/ports-potential-new-dry-port-strengthen-cote-d-ivoire-logistics-credentials>
- 102 Formalités douanières, dont dédouanement et inspection. Banque mondiale, rapport « *Doing Business* », 2020.
- 103 Lomé, où se trouve le siège de la compagnie ASKY, est une plateforme émergente, mais de faible importance par rapport à la taille du marché régional.
- 104 Droit de transporter des passagers de son pays vers un deuxième pays et de ce pays vers un pays tiers (et ainsi de suite).
- 105 La clarification de ce cadre facilitera également la mise en œuvre d'autres projets.
- 106 Banque mondiale (2015) : OPD sur la facilitation du commerce régional et la compétitivité.
- 107 <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/13535>
- 108 <http://documents.worldbank.org/curated/en/881401530502234660/pdf/Cote-dIvoire-PAD-06122018.pdf>
- 109 AIPS
- 110 Ibid.
- 111 OPD régional, AIPS
- 112 Le montant moyen soutiré via la corruption et le harcèlement lors d'un voyage sur la route Abidjan-Ouagadougou se chiffre à 118 dollars EU, consulter le site <http://documents.worldbank.org/curated/en/361201467810855287/pdf/PAD1854-PAD-P156900-OUO-9-IDA-R2016-0157-1-Box396267B.pdf>
- 113 Projet Modernisation du Secteur des transports et facilitation du commerce sur le Corridor Abidjan-Ouagadougou (PAMOSSET).
- 114 <http://documents.worldbank.org/curated/en/532181561946508500/pdf/Cote-dIvoire-Abidjan-Urban-Mobility-Project.pdf>
- 115 Un monopole similaire existait dans le port de Dakar, mais les autorités portuaires ont pris des mesures fermes pour favoriser la concurrence dans le secteur de la livraison de conteneurs, entraînant une baisse des prix.
- 116 Les coûts de transport de fret à Abidjan figurent parmi les plus élevés au monde, à savoir 0,32 dollar EU par tonne-kilomètre (source : AIPS).
- 117 https://www.ssatp.org/sites/ssatp/files/publications/SSATPW108_West_Central_Africa_Trucking_o.pdf
- 118 <http://documents.worldbank.org/curated/en/881401530502234660/pdf/Cote-dIvoire-PAD-06122018.pdf>
- 119 En 2018, Orange avait 48 % des parts de marché, contre 30 % pour MTN et 20 % pour Moov.
- 120 Source : Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI).
- 121 Selon French Tech Abidjan, une plateforme en ligne de promotion pour le développement de l'industrie ivoirienne.
- 122 OCDE (2018). « Comment les immigrés contribuent à l'économie de la Côte d'Ivoire ».
- 123 OCDE, Panier de services de télécommunications. "To measure and track prices over time, (industrial) economists have built "mobile baskets" made of pre-determined number of calls, SMS and mobile broadband data consumption, and then check in each country what is the cheapest price plan to satisfy this consumption basket (there are usually several baskets defined with "low", "medium", and "high" consumption)".
- 124 13 FCFA/minutes en Côte d'Ivoire contre 4,5 FCFA/minute au Sénégal.
- 125 En 2019, deux autres opérateurs de pylônes internationaux avaient entrepris des démarches auprès du régulateur pour obtenir des autorisations d'exercice sur le marché ivoirien.

- 126 <https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/resources/consumer-barriers-mobile-internet-adoption-africa/>
- 127 Une nouvelle évaluation PASEC a été réalisée en 2019 et les résultats devraient être disponibles en 2020.
- 128 <http://documents.worldbank.org/curated/en/915091553558343307/pdf/Cote-d-Ivoire-Higher-Education-Development-Support-Project.pdf>
- 129 http://imagebank.worldbank.org/servlet/WDS_IBank_Servlet?pcont=details&menuPK=64154159&searchMenuPK=64154240&theSitePK=501889&siteName=IMAGEBANK&eid=090224b0865ec6c6_1_o
- 130 http://capplus.org/files/2017/04/CapPlus_BankingonEducation_5Cities_final-05.01.pdf
- 131 <http://documents.worldbank.org/curated/en/915091553558343307/pdf/Cote-d-Ivoire-Higher-Education-Development-Support-Project.pdf>
- 132 En 2010, l'engagement était de construire et de réhabiliter 5 hôpitaux et 100 centres de santé. Au cours de la période 2012-2019 : 10 hôpitaux généraux ont été construits et 22 Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) ont été réhabilités ainsi que 78 hôpitaux Généraux et 233 centres de santé urbains et ruraux. La Côte d'Ivoire a été dotée de Centres Spécialisés offrant des plateaux techniques uniques dans la sous-région. Il s'agit, notamment, du Centre National de Radiothérapie, pour le traitement des cancers et de l'Hôpital Mère-Enfant de Bingerville. Le taux d'accès aux services de santé est ainsi passé de 44 % en 2012 à 69 % en 2019. Aujourd'hui, les femmes ivoiriennes bénéficient gracieusement de kits d'accouchement et de césariennes à travers les centres de santé du pays. La Couverture Maladie Universelle a été créée et elle opérationnelle depuis le 1er octobre 2019 et près de 3 millions de personnes ont été enrôlées.
- 133 La Déclaration d'Abuja de 2001 est un engagement pris par les chefs d'État africains lors d'une réunion tenue en sommet extraordinaire les 26 et 27 avril 2001, pour tenter de remédier aux graves problèmes liés au VIH/SIDA, à la tuberculose et aux autres maladies infectieuses connexes. À cette occasion, les gouvernements se sont engagés à affecter un minimum de 15 % du total de leurs budgets nationaux annuels au secteur de la santé.
- 134 Conseil mondial du voyage et du tourisme (WTTC).
- 135 Source : McKinsey.
- 136 Selon McKinsey, le secteur aurait besoin de 120,000 professionnels de plus.

IFC

2121 Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington, D.C. 20433 U.S.A.

CONTACTS

Volker Treichel

vtreichel@ifc.org

Jean-Michel Marchat

jmarchat@worldbank.org

Mahamoud Magassouba

mmagassouba@ifc.org

Sabri Draia

sdraia@ifc.org

[ifc.org](https://www.ifc.org)



GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

LA BANQUE MONDIALE **IFC** Société Financière
internationale